

malgré la proclamation de Kalisz<sup>1</sup>, aux représentants de l'absolutisme « de droit divin » contre un souverain issu de la révolution. La Sainte-Alliance et ses œuvres impies, les congrès de brigands de Karlsbad, Laibach, Vérone, les persécutions en Russie et en Allemagne contre toute expression d'une pensée libérale, toute la politique depuis 1815 dirigée par la Russie, ont dû évidemment nous empreindre d'une profonde gratitude. Que la maison des Romanovs et ses diplomates soient sans souci — *cette dette là*, nous ne l'oublierons jamais. Quant à l'aide de la Russie au cours des années 1814-1815, elle nous inspire un tout autre sentiment que la reconnaissance de cette assistance payée par les subsides de l'Angleterre.

Pour un esprit averti, les motifs en sont apparents. Si Napoléon était resté le vainqueur en Allemagne, il aurait, en appliquant sa formule énergique et bien connue, écarté au moins trois douzaines de souverains, pères bien-aimés de leurs peuples. La législation et l'administration françaises auraient créé une base solide pour l'unité allemande et nous auraient épargné trente-trois ans de honte et la tyrannie de la Diète fédérale, naturellement si estimée par M. Nesselrode. Il aurait suffi de quelques décrets de Napoléon pour anéantir complètement tout ce fatras moyen-âgeux, ces corvées et ces dîmes, ces exemptions et ces privilèges, l'ensemble de cette exploitation féodale et de cette organisation patriarcale avec lesquelles actuellement encore nous devons nous colleter aux quatre coins de nos patries. Le reste de l'Allemagne se trouverait depuis longtemps au stade atteint par la rive gauche du Rhin peu après la première Révolution française; nous n'aurions plus actuellement ni Grands de l'Uckermark, ni Vendée poméranienne, et nous n'aurions plus besoin de respirer l'air méphitique des marais « historiques » « du Saint-Empire romain germanique ».

Mais la Russie est magnanime. Même quand nous ne lui disons pas merci, son empereur nous conserve, après comme avant, ses « dispositions aussi bienveillantes qu'altruistes ». En effet, « malgré les vexations et les provocations, on n'a pas réussi à modifier nos dispositions » (celles de la Russie).

Ces dispositions se manifestent pour l'instant dans une « attitude systématique de passivité et d'expectative », où indéniablement la Russie est parvenue à une grande virtuosité. Elle sait

1. « Appel aux Allemands » rédigé le 13 (25) mars 1813 dans la ville de Kalisz. Le tsar et le roi de Prusse appelaient les Allemands à la lutte contre Napoléon et leur promettaient avec démagogie la liberté et l'indépendance.

attendre jusqu'à ce que le moment propice semble venu. Sans tenir compte des formidables mouvements de troupes qui ont eu lieu en Russie depuis mars, M. Nesselrode est assez naïf pour vouloir nous faire accroire que les troupes sont « restées » continuellement dans leurs cantonnements sans manœuvrer. Malgré le classique : « Maintenant, Messieurs, à cheval !<sup>1</sup> », malgré la façon dont Abramowicz, ministre de la Police à Varsovie, épanche familièrement son cœur et sa bile contre le peuple allemand, malgré, ou au contraire à cause des notes menaçantes et couronnées de succès émanant de Pétersbourg, le gouvernement russe est et reste animé de dispositions « pacifiques et conciliatrices ». La Russie persévère dans son attitude « ouvertement pacifique et défensive ». Dans la circulaire de Nesselrode, la Russie est la patience même et la pieuse innocence, souvent blessée et provoquée.

Nous citerons quelques-uns des crimes commis par l'Allemagne contre la Russie et mentionnés dans la note : 1° : « l'esprit hostile » et 2° : la « fièvre de changements dans toute l'Allemagne ». En réponse à tant de bienveillance du tsar, un esprit « hostile » ! Comme cela est vexant pour le cœur paternel de notre cher beau-frère<sup>2</sup>. Et puis encore, cette maudite maladie : « la fièvre de changement » ! Bien qu'elle soit ici la deuxième, c'est vraiment la première des horreurs. De temps en temps, la Russie nous gratifie d'une nouvelle maladie — du choléra. Soit ! Toutefois cette « fièvre de changements » n'est pas seulement contagieuse, elle prend souvent des formes si malignes et si aiguës qu'il arrive facilement à de grands seigneurs d'être contraints à un voyage précipité en Angleterre<sup>3</sup>. La « fièvre de changements allemande » était peut-être un des motifs qui ont poussé la Russie à ne pas intervenir en mars et en avril ? Troisième crime : Le Parlement préparatoire de Francfort a présenté la guerre contre la Russie comme une nécessité de l'époque. Il en fut de même dans les clubs et les journaux, et c'est d'autant plus impardonnable que, selon les clauses de la Sainte-Alliance et les traités scellés plus tard par la Russie, l'Autriche et la Prusse, nous devions, nous Allemands, répandre

1. Un contemporain raconte qu'à l'annonce de la révolution de février 1848 en France, Nicolas 1<sup>er</sup> s'adressa en ces termes aux officiers présents au bal de la Cour : « Sellez vos chevaux, Messieurs, la République est proclamée en France ! »

2. Nicolas 1<sup>er</sup> ayant épousé en 1817 la fille du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, il était le beau-frère de Frédéric-Guillaume IV de Prusse.

3. Allusion à la fuite de Louis-Philippe et surtout à celle du prince de Prusse en Angleterre.

notre sang uniquement pour les intérêts des princes et non pour les nôtres. 4° : on a parlé en Allemagne de la restauration de la Pologne dans ses frontières de 1772<sup>1</sup>. Le knout, et puis en route pour la Sibérie, c'est tout ce que vous méritez ! Mais non, lorsque Nesselrode écrivit sa circulaire, il ignorait encore le vote du Parlement de Francfort sur l'incorporation de la Posnanie. Le Parlement a expié notre faute et un doux sourire de pardon flotte maintenant sur les lèvres du tsar. Cinquième crime de l'Allemagne : « Sa guerre regrettable contre une monarchie du Nord<sup>2</sup>. » Eu égard au succès de la note menaçante de la Russie et à la retraite rapide de l'armée allemande, ordonnée de Potsdam, et en considération de la déclaration de l'ambassadeur de Prusse à Copenhague sur les motifs et les buts de la guerre, l'Allemagne pourrait être punie pour une telle audace avec plus de mansuétude qu'il ne serait admissible sans ces circonstances. 6° : « avoir prêché ouvertement une alliance offensive et défensive entre l'Allemagne et la France ». 7° : enfin, l'accueil fait aux réfugiés politiques, leur voyage gratuit en chemin de fer et l'insurrection en Posnanie.

Si le langage n'était pas donné aux diplomates et aux personnes compétentes « pour dissimuler leurs pensées », Nesselrode et le beau-frère Nicolas devraient nous sauter au cou dans une explosion de joie et nous remercier ardemment d'avoir attiré en Posnanie tant de Polonais, de Français, d'Anglais, de Belges, etc..., de leur avoir donné toutes facilités de transport pour les abattre à coups de fusils et de shrapnells, les marquer à la pierre infernale, les massacrer, les renvoyer la tête rasée et, par ailleurs à Cracovie, pour les exterminer si possible en les bombardant traitreusement.

Et en face de ces sept péchés mortels de l'Allemagne, la Russie a-t-elle continué à rester sur la défensive et à ne pas passer à l'attaque ? Il en est bien ainsi, et c'est pourquoi le diplomate russe engage le monde à admirer l'amour de la paix et la modération de son empereur.

La règle de conduite de l'empereur de Russie « dont jusqu'à présent il ne s'est pas écarté un instant » est, d'après M. Nesselrode, la suivante :

1. En 1772 eut lieu le premier partage de la Pologne par la Prusse, la Russie et l'Autriche. Frédéric II obtint la Prusse royale, moins Torun et Dantzig. L'Autriche annexa la Galicie et ses deux millions et demi d'habitants. La Russie prit une longue bande peuplée d'un million d'âmes.

2. Il s'agit de la guerre avec le Danemark au sujet des duchés du Schleswig et du Holstein.

« Ne s'ingérer en aucune façon dans les affaires intérieures des pays qui veulent changer leur organisation, laisser au contraire, sans aucune entrave de sa part, les peuples entièrement libres de réaliser les expériences politiques et sociales qu'ils veulent entreprendre, n'attaquer aucune puissance qui ne l'aurait pas attaqué lui-même; mais en revanche repousser résolument tout affaiblissement de sa propre sécurité intérieure et veiller à ce que, si l'équilibre territorial devait être détruit ou modifié en un point quelconque, ce ne soit pas aux dépens de nos intérêts légitimes. »

La note russe oublie d'ajouter les exemples qui l'illustrent. Après la révolution de juillet, l'empereur concentra une armée à la frontière occidentale pour démontrer pratiquement aux Français, avec l'aide de ses fidèles, comment il pense « laisser les peuples réaliser librement leurs expériences politiques et sociales ». S'il fut perturbé dans sa règle de conduite, ce ne fut pas sa faute, mais celle de la révolution polonaise de 1830 qui orienta autrement ses projets. Nous avons constaté le même procédé peu après, au sujet de l'Espagne et du Portugal. Son soutien ouvert et secret accordé à Don Carlos et Dom Miguel en témoignent. Lorsqu'à la fin de 1842, le roi de Prusse voulut donner, sur la base « historique » la plus généreuse une sorte de constitution par corps qui devait jouer un rôle si parfait dans les patentes de 1847<sup>1</sup>, on sait que ce fut Nicolas qui l'interdit sévèrement et nous priva pendant plusieurs années, nous les « Germains chrétiens », des joies des patentes. Il agit ainsi, comme dit Nesselrode, parce que jamais la Russie ne s'ingère dans l'organisation intérieure d'un pays. Nous n'avons pas besoin de mentionner Cracovie. Rappelons-nous seulement le dernier exemple de la « règle de conduite » impériale.

1. Il s'agit de la « Patente concernant l'organisation corporative », de l'« Ordonnance sur la Diète unifiée » et de l'« Ordonnance sur la convocation périodique des Etats-généraux unifiés et leurs attributions », toutes les trois du 3 février 1847. Dans ces ordonnances, le roi se référait aux lois sur la représentation par corps promulguées à partir de 1820 et en particulier à l'ordonnance sur la formation d'une assemblée par corps dans le royaume de Prusse du 21 juin 1842 sur laquelle le roi s'appuya pour convoquer les assemblées des représentants de toutes les Diètes provinciales. Cette convention fut présentée comme un développement des institutions par corps et un élément d'unification de l'Etat bien qu'on se soit efforcé de restreindre au maximum les attributions de cette assemblée. Cela n'empêcha pas le gouvernement autrichien de mettre le roi de Prusse en garde contre ce pas encore timide et tout à fait insuffisant vers une représentation corporative centrale.

Les Valaques renversent l'ancien gouvernement et en mettent provisoirement un nouveau à sa place. Ils voulaient bouleverser tout l'ancien système pour s'organiser suivant le procédé des peuples civilisés. « Pour les laisser alors entièrement libres de réaliser les expériences politiques et sociales », un corps de troupes russe envahit le pays<sup>1</sup>.

Chacun pourrait déjà, selon cet exemple, trouver tout seul l'application de cette « règle de conduite » en Allemagne. Cependant la note russe nous épargne de faire nous-même cette déduction :

« Tant que la *Confédération*, quelle que soit la forme nouvelle qu'elle se donne, ne s'attaque pas aux États voisins, et ne cherche pas à étendre par la contrainte les limites de son territoire, ou à faire valoir sa compétence hors des *limites* prescrites par les *traités*, l'empereur respectera aussi son indépendance *intérieure*. »

Le second passage se rapportant au même sujet est plus explicite :

« Si l'Allemagne parvient réellement à résoudre le problème de son organisation sans inconvénient pour sa tranquillité interne, sans que les formes nouvelles imprimées à sa nation soient telles qu'elles mettent en danger la tranquillité des autres États, nous nous en félicitons sincèrement, pour les mêmes raisons qui nous font nous féliciter énergiquement et unanimement de ses formes politiques antérieures. »

Mais le passage le plus clair et le plus dépourvu d'ambiguïté, c'est celui où la circulaire parle des efforts incessants de la Russie pour recommander et maintenir la concorde et l'unité de l'Allemagne :

1. Après la fuite du prince Bibesco en juin 1848, un gouvernement fut formé en Valachie (Bucarest) par des éléments libéraux qui aspiraient à des réformes bourgeoises et à une constitution de type européen, ainsi qu'à un accord avec les Turcs. Là-dessus un corps d'armée russe franchit le Prouth le 10 juillet. Le gouvernement tsariste réussit à entraîner le gouvernement turc dans la répression de ce mouvement libéral. Dans le courant de septembre, des troupes turques envahirent la Valachie et maltraitèrent la population. Un des commissaires du gouvernement turc, Fouad Effendi, publia un manifeste proclamant la nécessité de rétablir l'ordre et de supprimer les séquelles de la révolution.

« Non pas évidemment cette unité matérielle dont rêve aujourd'hui une démocratie avide de niveler et d'agrandir et qui, si elle pouvait réaliser comme elle les a conçues ses théories ambitieuses, mettrait inmanquablement tôt ou tard l'Allemagne en guerre avec tous les États voisins — mais l'unité morale, la sincère harmonie des vues et des intentions dans toutes les questions politiques que la *Confédération allemande* avait à négocier pour l'extérieur.

Maintenir cette unité, resserrer les liens qui unissent entre eux les gouvernements allemands, c'est le seul but qu'a poursuivi notre politique.

Ce que nous avons voulu à cette époque là, nous le voulons encore aujourd'hui. »

L'unité morale de l'Allemagne, le gouvernement russe nous l'accorde de tout cœur, ainsi que nous pouvons le voir dans ce qui précède, pourvu que ce ne soit pas une unité matérielle, pourvu qu'il ne s'agisse pas de repousser dans l'ombre l'actuel système fédéral au profit d'un pouvoir central fondé sur la souveraineté du peuple, un pouvoir central qui ne soit plus seulement apparent, mais réel et qui prenne des mesures énergiques et sérieuses ! Quelle magnanimité !

« Ce que nous avons voulu à cette époque-là (avant février 1848), nous le voulons encore aujourd'hui. »

Voilà la seule phrase de la note russe que certainement personne ne mettra en doute. Nous faisons simplement la remarque à M. Nesselrode que vouloir et réaliser font toujours deux.

Les Allemands savent maintenant parfaitement à quoi s'en tenir sur la Russie. Tant que dure l'ancien régime repeint de couleurs neuves et modernes ou si on y rentre docilement, une fois sorti de la voie « historique » et russe dans « l'ivresse et l'exaltation du moment » — la Russie restera « ouvertement pacifique ».

La situation à l'intérieur de la Russie, les ravages du choléra, les soulèvements sporadiques dans des districts isolés, la révolution ourdie à Pétersbourg et arrêtée encore à temps, le complot de la citadelle de Varsovie, sol volcanique du royaume de Pologne<sup>1</sup>, voilà

1. De sérieuses difficultés économiques (une mauvaise récolte), le choléra et des incendies dévastateurs provoquèrent au printemps de 1848 en Russie un renouveau de l'agitation paysanne, des troubles à Saint-Petersbourg et à Riga et des mouvements populaires dans quelques régions (à Vladimir, en particulier). L'un des principaux foyers de fermentation révolutionnaire était constitué à l'époque par la partie de la

en tout cas des circonstances qui ont contribué à mettre le tsar dans des « dispositions » bienveillantes et « pacifiques » vis-à-vis de l'Allemagne.

Mais en Allemagne même, le cours des événements a jusqu'à ce jour, sans aucun doute, exercé une influence bien plus puissante sur « le système de passivité et d'expectative » du gouvernement russe.

Nicolas en personne aurait-il pu veiller mieux à ses affaires, réaliser plus rapidement ses intentions qu'il ne l'a fait jusqu'à présent à Berlin-Potsdam, à Innsbruck, Vienne et Prague, à Francfort comme à Hanovre et dans presque tous les autres recoins familiers de notre patrie comblée de nouveau par l'unité morale russe ? Pfuel (de la Pierre infernale), Colomb et le général aux shrapnells<sup>1</sup> en Posnanie, comme Windischgraetz à Prague, n'ont-ils pas agi pour que le cœur du tsar nage dans la félicité ? Windischgraetz n'a-t-il pas reçu des mains du jeune M. Meyendorf une brillante lettre de félicitations au sujet de Potsdam ? MM. Hansemann, Milde, Schreckenstein à Berlin, les Radowitz, Schmerling et Lichnowski à Francfort ont-ils laissé à la Russie quoi que ce soit à désirer ? La Biedermannie et la Bassermannie<sup>2</sup> au Parlement de Francfort ne doivent-elles pas être un baume pour certaines souffrances d'un passé récent ? Dans de telles circonstances, la diplomatie russe n'a pas besoin d'armée d'invasion. C'est à juste raison que le système « de passivité et d'expectative » et — la note que nous venons de commenter — lui suffisent.

(N° 64, 3 août 1848)

Pologne annexée par la Russie, où le mouvement avait un caractère national et par le soulèvement dans le grand-duché de Posnanie.

1. Hirschfeld.

2. Dans le texte : *Biederkeit* und *Basserkeit*. Jeu de mot sur les noms des députés Biedermann et Bassermann ; *Biederkeit* signifie « droiture » en allemand, mais *Basserkeit* est un mot forgé de toutes pièces.

## LE MINISTÈRE HANSEMANN ET LE PROJET DE LOI PÉNALE DE LA VIEILLE PRUSSE

Cologne, 3 août

Nous l'avons déjà dit : le ministère Hansemann se fait de toutes les façons le thuriféraire du ministère Bodelschwingh. Après la reconnaissance de la révolution, la reconnaissance de l'économie, style Vieille Prusse<sup>1</sup> ; ainsi va le monde<sup>2</sup> !

Mais que M. Hansemann atteigne ce comble de virtuosité de vanter lui-même les actes de Messieurs Bodelschwingh, Savigny et consorts, qu'il avait combattu en son temps avec le plus grand acharnement alors qu'il était député rhénan à la Diète, voilà un triomphe sur lequel la camarilla de Potsdam n'avait certainement pas compté. Et pourtant ! Qu'on lise l'article suivant du dernier *Preussischer Staatsanzeiger* :

*Berlin*, 1<sup>er</sup> août. — Dans sa « partie non-officielle » le dernier numéro du journal publié par le ministère de la Justice communique des remarques statistiques sur la peine de mort ainsi qu'un tableau d'ensemble des condamnations à mort prononcées et confirmées de 1826 à 1843 inclus, sans parler des sentences prononcées dans ce qu'on appelle les enquêtes démagogiques. Ce travail est réalisé à partir des dossiers du ministère de la Justice et vu l'importance du sujet, devrait retenir particulièrement l'attention. D'après le tableau d'ensemble, durant la période en question, il y a eu :

1. La vieille Prusse ce sont les anciennes provinces du Brandebourg, Mecklembourg, etc., par opposition à la province rhénane devenue prussienne en 1815 seulement.

2. Cf. GOETHE : *Faust*, Première partie : « Jardin ».

- 1° dans la Province rhénane : 189 condamnations à mort prononcées, 6 confirmées;  
 2° dans les autres provinces : 237 condamnations à mort prononcées, 94 confirmées;  
 Au total : 426 condamnations à mort prononcées, 100 confirmées;  
 pourtant 4 n'ont pas été exécutées par suite de l'évasion ou de la mort des criminels.

Si le projet de nouveau code pénal de 1847 avait été en vigueur pendant la même période, il y aurait eu :

- 1° dans la province rhénane : seulement 53 condamnations à mort prononcées, dont 5 confirmées;  
 2° dans les autres provinces : seulement 134 condamnations à mort prononcées, 76 confirmées.

Au total : 187 condamnations à mort prononcées, 81 confirmées, en supposant que, lors de la confirmation des peines, on eût suivi les mêmes principes que précédemment.

Donc, suivant les lois en vigueur, la peine de mort n'aurait pas été prononcée pour 237 criminels condamnés à mort, et la peine n'aurait pas été appliquée à 19 criminels exécutés.

Suivant le tableau d'ensemble, la moyenne par an serait :

- 1° dans la province rhénane de 10  $\frac{9}{18}$  condamnations prononcées et de 6  $\frac{18}{18}$  confirmées;  
 2° dans les autres provinces : 13 condamnations prononcées et 5  $\frac{4}{18}$  confirmées.  
 mais si le projet avait été alors en vigueur, la moyenne par an aurait été :
- 1° dans la province rhénane : 2  $\frac{17}{8}$  condamnations à mort seulement, dont 5  $\frac{18}{18}$  confirmées,  
 2° dans les autres provinces : 7  $\frac{7}{18}$  condamnations à mort, dont 4  $\frac{4}{18}$  confirmées.

Et maintenant admirez la clémence, l'excellence, de ce glorieux projet de loi pénale dans le royaume de Prusse en 1847 ! Dans la province rhénane peut-être qu'en dix-huit ans un condamné à mort de moins aurait été exécuté ! Quel avantage !

Mais les innombrables accusés — soustraits aux jurés, condamnés et incarcérés par des juges royaux — les bastonnades infâ-

mantes, appliquées ici sur les bords du Rhin avec les triques de la vieille Prusse, ici où depuis quarante ans nous nous sommes libérés de la trique — les procès malpropres pour des attentats aux bonnes mœurs, inconnus du Code, mais évoqués de nouveau par l'imagination pervertie des chevaliers du code civil — la confusion absolument inévitable des notions juridiques, et finalement, les innombrables procès politiques résultant des dispositions despotiques et perfides de cette loi mal faite et condamnable — c'est-à-dire en un mot la *prussianisation* de toute la province rhénane : les renégats rhénans de Berlin croient-ils peut-être que pour *une* tête de moins qui tomberait nous oublierions tout cela ?

C'est clair : en utilisant M. Märcker, son agent au département de la Justice, M. Hansemann veut atteindre le but que Bodelschwingh a manqué; il veut faire entrer en vigueur le projet de loi pénale style Vieille Prusse, si profondément détesté.

En même temps, on apprend que les jurés seront installés à Berlin seulement, et encore uniquement à titre d'essai.

Donc : Pas d'introduction du droit rhénan chez les Vieux Prussiens, mais introduction du droit de la vieille Prusse chez les Rhénans, tel est le grand résultat, la formidable « conquête » de la révolution de mars ! *Rien que ça* \*.

(N° 65, 4 août 1848, p. 1)

## LA KÖLNISCHE ZEITUNG ET L'EMPRUNT FORCÉ

Cologne, 3 août

Le numéro 215 de la *Kölnische Zeitung* publie l'appel suivant au patriotisme rhénan :

« Ainsi que nous venons de l'apprendre de source sûre, on a versé jusqu'ici dans la ville de Cologne pour l'emprunt volontaire environ 210.000 talers, en partie comptant, en partie en souscription. Il faut s'attendre à ce que ceux qui, jusqu'à présent, n'ont pas encore pris part à l'emprunt d'État reconnaissent et remplissent leur devoir de citoyen dans les dix jours qui viennent, d'autant plus que leur propre intérêt les poussera à prêter leur argent de préférence à 5 % avant le 1<sup>er</sup> août qu'à 3 % après cette date. Il est nécessaire en particulier que les campagnards qui, jusqu'à présent, n'ont pas participé comme il convenait à l'emprunt, ne laissent pas passer ce délai. *Ce serait alors à la contrainte d'intervenir là où le patriotisme et la clairvoyance font défaut.* »

Une prime de 1 2/3 % est accordée au patriotisme des contribuables et « malgré tout et tout »<sup>1</sup> le patriotisme continue à rester dans un état de latence ! C'est inconcevable \*. 1 2/3 % de différence ! Le patriotisme peut-il résister à un argument aussi sonnante que 1 2/3 % ?

Il est de notre devoir d'expliquer à notre chère collègue ce phénomène extraordinaire.

Grâce à quoi l'État prussien paiera-t-il non pas 5 mais seulement 3 1/3 % ? Grâce à de nouveaux impôts. Et si, comme il est

1. Extrait du poème de Freiligrath : « Malgré tout. »

prévisible, les impôts ordinaires ne suffisent pas, grâce à un nouvel emprunt forcé. Et grâce à quoi l'emprunt forcé N° II ? Grâce à l'emprunt forcé N° III. Et grâce à quoi l'emprunt forcé N° III ? Grâce à la *banqueroute*. Le patriotisme commande donc de barrer de toutes les façons possibles non avec des talers, mais avec des protestations le chemin où s'est engagé le gouvernement prussien.

La Prusse a de plus le plaisir d'avoir déjà une dette extraordinaire de 10 millions de talers pour la guerre des Huns en Posnanie. Quinze millions de talers d'emprunt volontaire ne seraient donc qu'un « bill d'indemnité<sup>1</sup> » pour les intrigues du cabinet secret de Potsdam<sup>2</sup> qui, contrairement aux ordres du faible cabinet de Berlin, menait cette guerre dans l'intérêt des Russes et de la réaction. La contre-révolution des hobereaux est assez condescendante pour s'adresser aux porte-monnaie des bourgeois et des paysans qui doivent après coup payer le solde de leurs exploits. Et les « campagnards » au cœur dur résistent à une telle condescendance ? Le « ministère d'action » réclame de l'argent pour son « système policier » et vous n'avez pas de véritable compréhension pour les bienfaits de cette police de constables, traduite de l'anglais en prussien ? Le « ministère d'action » veut vous bâillonner et vous lui refusez l'argent pour qu'il se procure un bâillon ? Quel manque de compréhension !

Le ministère d'action a besoin d'argent pour faire triompher les intérêts particuliers de l'Uckermark au détriment de l'unité allemande. Et les habitants de l'arrondissement de Cologne sont assez aveugles, malgré la prime de 1 2/3 %, pour ne pas vouloir supporter les frais occasionnés par la défense de la nationalité de l'Uckermark et de la Poméranie ? Où donc est le patriotisme ?

Notre confrère patriote qui menace d'un « passage à l'exécution » oublie finalement dans son zèle que l'emprunt forcé n'est pas encore voté par l'assemblée ententiste, et que des projets ministériels ont la même force de loi que les éditoriaux de la *Kölnische Zeitung*.

(N° 65, 4 août 1848)

1. *Indemnitättsbill* : dans la vie parlementaire (surtout en Angleterre) loi qui relève le ministère de sa responsabilité pour un acte accompli de sa propre autorité, et pour lequel il demande après coup l'approbation du Parlement.

2. Il s'agit de la clique réactionnaire (les frères Gerlach, Radowitz, etc...) qui entourait le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV.

## LE DISCOURS DE PROUDHON CONTRE THIERS

Paris, 3 août

Avant-hier nous n'avons pu donner que partiellement le discours de Proudhon. Nous allons nous livrer maintenant à un commentaire précis de ce discours<sup>1</sup>. M. Proudhon commence par déclarer que la Révolution de février n'était rien d'autre que l'apparition du socialisme qui a cherché à s'imposer dans tous les événements suivants et dans toutes les phases suivantes de la révolution.

« Vous voulez en finir avec le socialisme : eh bien regardez : je vais vous tendre une main secourable. Le succès du socialisme ne dépend nullement d'un seul homme; la lutte actuelle n'est nullement une lutte entre moi et M. Thiers, mais entre le travail et les privilèges. »

Au lieu de cela, M. Proudhon démontre que M. Thiers n'a attaqué et calomnié que sa vie privée : « Si nous nous plaçons sur ce terrain, alors je dis à M. Thiers : Confessons-nous tous les deux ! Reconnaissez vos péchés, je reconnaitrai les miens ! » Puis il poursuit : C'est de la révolution qu'il s'agit; le Comité des finances considère la révolution comme un événement fortuit, comme une surprise, alors que lui, Proudhon, l'a prise au sérieux. En 93, la propriété a payé sa dette à la république en payant un impôt du tiers. La Révolution de 48 doit rester dans un « rapport proportionnel ». Les ennemis en 93, c'étaient le despotisme et l'étranger; en 48, l'ennemi c'est le paupérisme. « Qu'est-ce que ce *droit au travail* \* » ?

1. Le discours de Proudhon à la séance du 31 juillet 1848 de l'Assemblée nationale française est présenté et cité dans cet article d'après le compte rendu d'un correspondant. Il a été publié intégralement en 1849 dans *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale*, tome II.

« Si le travail était plus demandé qu'offert, on n'aurait pas besoin des promesses de l'Etat. Mais ce n'est pas le cas; la consommation est très faible; les magasins regorgent et les pauvres sont nus ! Et pourtant, quel pays est plus enclin à consommer que la France ? Si au lieu de 10 millions on nous en donnait 100, c'est-à-dire 75 francs par tête et par jour, nous saurions bien les consommer. » (*Hilarité dans la salle*). Le taux de l'intérêt est, dit Proudhon, une cause fondamentale de ruine pour le peuple. La création d'une banque nationale de 2 milliards qui prêterait son argent sans intérêt, et céderait l'usage de la terre et des maisons gratis, procurerait d'immenses avantages (*Violente interruption.*) « Quand nous maintiendrons ce principe (*Rires*), quand le fétichisme de l'argent aura fait place au réalisme de la jouissance (*nouveaux rires*), alors la garantie du travail existera. Supprimez les droits de douane sur les instruments de travail, et vous êtes sauvés. Ceux qui prétendent le contraire peuvent se dire Girondins au Montagnards, ce ne sont pas des socialistes, ce ne sont pas des républicains (*oh, oh !*)... Ou la propriété emportera la république, ou la république emportera la propriété. » (*Cris : Conclusion.*) M. Proudhon s'empêtre alors dans de grands développements sur l'importance de l'intérêt et sur la façon d'en réduire le taux à zéro. Tant qu'il en reste à ce point de vue économique, M. Proudhon est faible, bien que dans cette Chambre de bourgeois il provoque un énorme scandale. Mais quand, excité justement par ce scandale, il se place au point de vue du prolétaire, on croirait alors que la Chambre entre en convulsions.

« Messieurs, la marche de mes idées est différente de la vôtre; je me place à un autre point de vue que vous ! La liquidation de l'ancienne société a été ouverte le 24 février, entre la bourgeoisie et la classe laborieuse. Cette liquidation sera orageuse ou amiable. Tout dépend du discernement de la bourgeoisie de sa plus ou moins grande résistance. » M. Proudhon en vient alors à commenter son idée sur l'« abolition de la propriété ». Il ne veut pas abolir la propriété d'un seul coup, mais peu à peu, et c'est pourquoi il a dit dans son journal<sup>1</sup> que la *rente foncière est un cadeau volontaire de la terre* que l'Etat devra percevoir peu à peu. « Donc, d'une part j'ai dénoncé à la bourgeoisie

1. *Le Représentant du peuple* parut sous la direction de Proudhon d'avril à août 1848 à Paris. L'expression citée est empruntée à l'éditorial de Proudhon du numéro 96 du 8 juillet 1848.

la signification de la Révolution de février, j'ai donné congé à la propriété pour qu'elle se prépare à la liquidation et que les propriétaires soient rendus responsables de leur refus. » (*Grondements de tonnerre de plusieurs côtés.*)

— Comment responsables ?

« Je veux dire que si les propriétaires ne veulent pas liquider de bon gré, nous procéderons à la liquidation.

Plusieurs voix : « Qui ça, nous ? »

D'autres voix : « A l'asile de Charenton. » (*Terrible effervescence; une véritable tempête avec coups de tonnerre et bourrasques.*)

« Quand je dis nous, je m'identifie, moi, au prolétariat et vous, à la bourgeoisie ! »

M. Proudhon s'emploie alors à caractériser son système d'impôts et redevient « scientifique ». Cette science qui a été chaque fois le côté faible de Proudhon, devient justement dans cette Chambre bornée son côté fort, en lui donnant l'audace de combattre avec sa « science » pure et limpide, la louche science financière de M. Thiers. M. Thiers a prouvé son intelligence financière pratique. Sous son administration les fonds publics ont diminué, en revanche, sa fortune personnelle a augmenté.

Comme la Chambre accorde peu d'attention aux développements suivants de Proudhon, il déclare tout net qu'il en a encore au moins pour 3/4 d'heure. Comme la Chambre se dispose alors en grande partie à s'en aller, il passe de nouveau directement à des attaques contre la propriété. « Par la seule Révolution de février, vous avez aboli la propriété ! » On pourrait dire que l'effroi cloue comme par enchantement les gens sur leur siège, chaque fois que Proudhon laisse tomber un mot contre la propriété. « En reconnaissant dans la Constitution le droit au travail, vous avez admis l'abolition de la propriété ». Larochejaquelein demande si l'on a le droit de voler. D'autres députés veulent empêcher M. Proudhon de poursuivre.

« Vous ne pouvez pas anéantir les conséquences des faits accomplis \*. Si débiteurs et fermiers continuent à payer, ils le font parce qu'ils le veulent bien. » (*Effroyable brouhaha. Le président rappelle l'orateur à l'ordre : chacun, dit-il, est obligé de payer ses dettes.*)

« Je ne dis pas que les créances aient été abolies, mais ceux qui veulent ici les défendre anéantissent la révolution. Que sommes-nous ici, représentants ? Rien ! Absolument rien ; la puissance

qui nous a donné le pouvoir manquait de principes, de base. Toute notre autorité est violence, arbitraire, pouvoir du plus fort. (*Nouvelle tempête.*) Le suffrage universel est un pur hasard, et pour qu'il acquière une signification, il faut qu'une certaine organisation l'ait précédé. Ce qui nous régit, ce n'est pas la loi, ce n'est pas le droit ; c'est la violence, la nécessité, la Providence... Le 16 avril, le 15 mai, le 23, le 24 et le 25 juin sont des faits, rien de plus que des faits qui trouvent leur légitimation dans l'histoire. Nous pouvons aujourd'hui faire tout ce que nous voulons ; nous sommes les plus forts. Ne parlons donc pas d'émeutiers, les émeutiers sont ceux qui n'ont pas d'autre droit que celui du plus fort, mais qui ne veulent pas reconnaître aux autres ce droit. Je sais que ma proposition ne sera pas acceptée. Mais vous êtes dans une situation telle que vous ne pouvez échapper à la mort qu'en acceptant ma proposition ! Il s'agit de la question du crédit et du travail ! La confiance ne renaîtra jamais plus. Non, il est impossible qu'elle renaisse... (*Abominable !*) Vous pouvez toujours dire que vous voulez faire une république honnête et modérée : le capital n'ose pas se montrer sous une république qui doit faire des gestes en faveur des ouvriers. Alors que le capital nous attend pour nous liquider, nous attendons le capital pour le liquider. Le 24 février a posé le droit au travail. Rayez ce droit de la Constitution, vous établissez le droit à l'insurrection.

Mettez-vous pour l'éternité sous la protection des baïonnettes, prolongez pour l'éternité l'état de siège : le capital aura quand même peur, et le socialisme a les yeux fixés sur lui. »

Les lecteurs de la *Kölnische Zeitung* connaissent M. Proudhon de longue date. M. Proudhon, comme il est dit dans l'ordre du jour motivé, a attaqué la morale, la religion, la famille et la propriété ; or il était, récemment encore, le héros exalté par la *Kölnische Zeitung*. Des articles de correspondants à Paris, des feuilletons, de longues dissertations ont glorifié en long et en large le « système social-économique » de Proudhon. Sa théorie de la valeur devait être le point de départ de toutes les réformes sociales. Comment la *Kölnische Zeitung* en vint-elle à faire cette dangereuse connaissance, c'est là une autre histoire. Mais comme c'est curieux ! Elle qui voyait autrefois en Proudhon un sauveur, n'a maintenant pas assez d'invectives pour le traiter lui et son « parti de menteurs », de fossoyeurs de la société. M. Proudhon n'est-il plus M. Proudhon ?

Ce que nous avons attaqué chez M. Proudhon, c'était la « science utopique » avec laquelle il voulait lever l'opposition entre capi-

tal et travail, entre prolétariat et bourgeoisie<sup>1</sup>. Nous y reviendrons. Tout son système bancaire, tout son système d'échange des produits n'est rien d'autre qu'une illusion petite bourgeoise. Pour mener à bonne fin cette pâle illusion il est forcé maintenant d'avoir contre toute cette Chambre bourgeoise une attitude démocratique, et en face d'elle, il exprime brutalement cette opposition : alors, elle crie à l'attentat contre la morale et la propriété.

(N° 66, 5 août 1848, p. 4)

1. Marx se livra à une critique approfondie des idées économiques et philosophiques de Proudhon dans *Misère de la philosophie*, publié en 1847. (Cf. Editions sociales 1961)

Friedrich ENGELS

## DÉBAT SUR LA LÉGISLATION DU RACHAT EN VIGUEUR JUSQU'À PRÉSENT

Cologne, 4 août

De temps à autre l'Assemblée de Berlin exhume pour nous toutes sortes d'ordures de la Vieille Prusse, et tandis que la noblesse blanc-et-noir<sup>1</sup> devient de jour en jour plus insolente, c'est le moment d'utiliser ce genre de révélations.

A la séance du 21 juillet, il fut de nouveau question des charges féodales. Sur requête d'un député, la commission centrale proposa de suspendre soit d'office, soit à la demande d'un intéressé, les procès en instance relatifs à des tractations sur le rachat et la répartition des biens communaux.

Le député Dierschke entreprit d'examiner le mode actuel de rachat. Il expliqua d'abord comment l'organisation même du rachat lésait les paysans.

« C'est ainsi par exemple qu'on a fixé tout à fait unilatéralement l'indemnité à verser pour les prestations (corvées). On n'a pas pris en considération le fait que le salaire pour ces prestations fixé aux siècles précédents à 1 ou 2 groschen d'argent, correspondait alors *aux prix* des denrées, et aux conditions de l'époque; par conséquent il devait être considéré comme un équivalent adéquat du travail assumé, de telle sorte que ni la noblesse foncière, ni le corvéable ne puisse être très nettement favorisé. Or, actuellement il faut donner à un salarié libre non plus 2, mais 5 à 6 groschen d'argent par jour. Si donc un des intéressés demande le rachat de ce service, il lui faut, après transformation préalable des journées de corvée en journées de remplacement, acquitter une différence d'au moins 3 groschens d'argent par jour, par consé-

1. Le drapeau prussien était noir et blanc.

quent, pour 50 jours il lui faut verser une rente de 4 à 5 talers par an que le propriétaire pauvre ne peut pas se procurer puisqu'il possède souvent à peine 1/4 d'arpent de terre et qu'il ne trouve pas ailleurs de possibilité suffisante de travail. »

Ce passage du discours de M. Dierschke mène à toutes sortes de considérations, qui ne sont pas très flatteuses pour la fameuse législation libérale de 1807-1811.

Premièrement, il ressort que les corvées (spécialement pour la Silésie dont parle M. Dierschke) ne sont nullement une rente ou un bail emphytéotique, acquittés en nature, ni une indemnité pour l'utilisation de la terre, mais, quoi qu'en disent MM. Patow et Gierke, — une pure « émanation de la suzeraineté et de la sujétion héréditaire »; par conséquent, suivant les *propres principes* de ces grands hommes d'Etat, elles devraient être *abolies sans dédommagement*.

En quoi consistait l'obligation du paysan ? Elle consistait à se mettre à la disposition du seigneur durant certains jours de l'année, ou pour certains services. Mais non gratuitement; il recevait un salaire qui à l'origine était parfaitement égal au salaire journalier du travail libre. L'avantage du seigneur consistait donc non pas dans le travail gratuit ou seulement à bon compte, fourni par le paysan, mais dans le fait d'avoir contre la rémunération habituelle, des ouvriers à sa disposition aussi souvent qu'il en avait besoin et sans être tenu de les occuper quand il n'en avait pas besoin. L'avantage du seigneur ne résidait pas dans la valeur en argent monnayé de la prestation en nature, mais dans l'*obligation* pour le paysan de fournir cette prestation, il ne résidait pas dans le désavantage économique du paysan, mais dans son *assujettissement*. Et cette obligation ne serait pas une « émanation de la suzeraineté et de la sujétion héréditaire » !

Etant donné le caractère des corvées à l'origine, il n'y a aucun doute, elles doivent être abolies *sans dédommagement* si Patow, Gierke et compagnie veulent être conséquents.

Or comment se présente l'affaire si nous considérons son caractère *actuel* ?

Les corvées sont restées les mêmes pendant des siècles, et le salaire de corvée est resté également le même. Mais les prix des vivres ont monté et avec eux, le salaire du travail libre. La corvée qui au début était, du point de vue économique, aussi avantageuse pour les deux parties, et qui même procurait au paysan un travail souvent bien rémunéré pour ses jours de désœuvrement, devint peu à peu pour lui une « charge réelle » — pour parler comme

M. Gierke — et un gain direct en argent pour le gracieux seigneur terrien. A la certitude qu'il avait d'avoir toujours à sa disposition un nombre suffisant d'ouvriers, s'ajouta encore la jolie réduction qu'il faisait sur le salaire de ces ouvriers. Grâce à une escroquerie poursuivie depuis des siècles, les paysans étaient ainsi frustrés d'une part toujours croissante de leur salaire, si bien que finalement ils n'en obtenaient plus qu'un tiers ou même un quart. Supposons qu'une ferme ait l'obligation de fournir ne serait-ce qu'un ouvrier pendant 50 jours par an seulement et que le salaire journalier ait augmenté depuis 300 ans en moyenne de 2 groschens d'argent seulement, ainsi le gracieux seigneur a gagné sur ce seul travailleur mille talers bien comptés, ainsi que les intérêts de 500 talers pendant 300 ans à 5 %, soit 7.500 talers, en tout 8.500 talers, pour un ouvrier, suivant une évaluation inférieure de moitié à la réalité !

Quelles en sont les conséquences ? Ce n'est pas le paysan qui devrait verser de l'argent au gracieux seigneur, mais le gracieux seigneur au paysan; ce n'est pas la ferme qui devrait payer une rente au domaine seigneurial, mais le domaine seigneurial à la ferme.

Or, ce n'est pas ainsi que jugent les libéraux de 1848. Au contraire, la conscience juridique prussienne déclare que ce n'est pas le seigneur qui doit dédommager le paysan pour la différence entre le salaire de corvée et le salaire libre, mais le paysan qui doit dédommager le seigneur. Pendant tant et tant d'années le gracieux seigneur a spolié le paysan de la différence de salaire : *c'est justement pour* cette raison que le paysan doit dédommager le gracieux seigneur de cette spoliation. Mais on donnera à celui qui possède, quant à celui qui ne possède pas, on lui ôtera ce qu'il a !

Ainsi on calcule la différence de salaire, son montant annuel est considéré comme rente foncière, et c'est sous cette forme qu'elle tombe dans la poche du gracieux seigneur. Si le paysan veut la racheter, elle est capitalisée à 4 % (même pas à 5 %) et c'est ce capital, 25 fois le montant de la rente, qui doit être remboursé peu à peu. On voit qu'avec les paysans on emploie un procédé tout à fait commercial; notre calcul précédent sur les profits de la noblesse était donc entièrement justifié.

Le résultat, c'est que des paysans ont à payer souvent 4 à 5 talers pour 1/4 d'arpent de mauvaise terre, alors qu'on peut avoir tout un arpent de bonne terre, libre de corvée, pour 3 talers de rente annuelle !

Le rachat peut aussi s'effectuer par la cession d'une parcelle de terrain de valeur égale au capital dû. Mais seuls des paysans assez riches sont en mesure de le faire. Dans ce cas le seigneur touche une parcelle de terrain en prime pour l'habileté et l'esprit de suite avec lesquels lui et ses ancêtres ont escroqué les paysans.

Voilà la théorie du rachat. Elle confirme tout à fait ce qui s'est passé dans tous les pays où la féodalité a été peu à peu abolie, notamment en Angleterre et en Ecosse : la transformation de la propriété féodale en propriété bourgeoise, de la suzeraineté en capital, constitue chaque fois un nouveau et criant préjudice subi par le serf au profit du seigneur féodal. Le serf doit chaque fois acheter sa liberté et l'acheter cher. L'Etat bourgeois procède suivant le principe : N'est gratuite que la mort.

Mais cette théorie prouve plus encore.

La conséquence nécessaire de ces énormes exigences à l'égard des paysans, c'est qu'ils tombent entre les pattes des usuriers ainsi que le remarque le député Dane. L'usure est l'inévitable compagne d'une classe de petits paysans libres : la France, le Palatinat et la province rhénane en sont la preuve. Bien avant que les petits paysans des anciennes provinces soient libres, la science prussienne du rachat a réussi à les faire participer aux joies du poids écrasant de l'usure. D'ailleurs le gouvernement prussien a su, de tout temps, soumettre les classes opprimées à la fois à l'oppression du système féodal et du nouveau système bourgeois, et rendre ainsi le joug deux fois plus pesant.

A cela s'ajoute un point sur lequel le député Dane attire également l'attention : il s'agit des frais énormes d'autant plus élevés que le commissaire, payé par termes, est plus négligent et plus inhabile : « La ville de Lichtenau, en Westphalie, a payé 17.000 talers pour 12.000 arpents et cela ne suffit pas encore à couvrir les frais » (! !)

Vient ensuite la pratique du rachat qui confirme mieux encore ce qui précède. Les commissaires à l'Agriculture, poursuit M. Dierschke, c'est-à-dire les fonctionnaires qui préparent le rachat « ont triple qualité. Ils sont d'abord des fonctionnaires chargés de l'enquête, ils entendent les deux parties, établissent les bases pratiques du rachat et calculent l'indemnité. Ils procèdent la plupart du temps avec beaucoup de partialité, ne tiennent souvent aucun compte des conditions juridiques existantes, puisque les connaissances juridiques leur font en partie défaut. Ils sont ensuite, pour une part experts et témoins, taxant eux-mêmes selon leur propre estimation la valeur des objets à racheter. Finalement ils remet-

tent leur mémoire qui joue le rôle d'un jugement, puisque la commission générale doit en suivant la règle s'appuyer sur leurs avis fondés sur la situation locale.

Enfin, les commissaires à l'Agriculture n'ont pas la confiance des gens de la campagne car ils défavorisent souvent les demandeurs en les faisant attendre des heures durant, tandis qu'ils se gobergent à la table du seigneur (qui est lui-même partie) et suscitent ainsi à leur égard une méfiance toute particulière des intéressés. Quand, après avoir attendu trois heures, les hommes de la glèbe<sup>1</sup> sont finalement introduits, ils sont fréquemment apostrophés avec violence par les commissaires à l'Agriculture et souvent rembarrés brutalement, s'ils répliquent. Je peux parler ici par expérience personnelle; commissaire à la Justice, j'ai assisté, lors du rachat, les paysans intéressés. Le pouvoir dictatorial des commissaires à l'Agriculture doit donc être supprimé. La réunion en une seule personne de leur triple qualité d'instructeur, de témoin et de juge ne peut pas non plus se justifier. »

Le député Moritz défend les commissaires à l'Agriculture. M. Dierschke répond : « Je peux dire qu'il y en a beaucoup parmi eux qui négligent les intérêts des paysans; j'ai moi-même dénoncé quelques-uns d'entre eux pour qu'ils soient soumis à enquête, et si on le demande, je peux fournir des preuves sur ce point. »

Naturellement, le ministre Gierke se pose encore en défenseur du système de la Vieille Prusse et des institutions qui en découlent. Naturellement, il se doit d'encenser une fois de plus les commissaires à l'Agriculture : « Mais je dois m'en remettre au sentiment de l'Assemblée afin de décider s'il est juste d'utiliser la tribune pour formuler des reproches dénués de preuves et absolument sans consistance ! » Et M. Dierschke offre pourtant de fournir des preuves !

Mais comme Son Excellence Gierke semble être d'avis que des faits notoires se laissent étouffer par des affirmations ministérielles, nous apporterons prochainement quelques « preuves » qui démontreront que M. Dierschke, loin d'exagérer, n'a pas réprouvé avec assez de sévérité les procédés des commissaires à l'Agriculture.

Voilà où en est le débat. Les amendements déposés étaient si nombreux qu'ils ont dû être renvoyés à la commission centrale

1. En allemand : *Dreschgärtner*. On appelait ainsi dans certaines régions de l'Allemagne et en particulier en Silésie, des paysans indépendants qui obtenaient du propriétaire foncier une parcelle de terrain et une maisonnette, mais qui devaient accomplir pour presque rien des travaux agricoles, en particulier le battage.

avec le rapport. Il faut donc attendre encore la décision définitive de l'Assemblée.

Parmi ces amendements, il s'en trouve un de M. Moritz pour attirer l'attention sur une autre mesure édifiante de l'ancien gouvernement. Il propose que tous les pourparlers concernant les redevances de meunerie soient suspendus.

Lorsqu'en 1810 l'abolition des droits de contrainte fut décidée, on nomma aussitôt une commission pour indemniser les meuniers exposés dès lors à la libre concurrence. C'était déjà une décision absurde. A-t-on indemnisé les maîtres des corporations pour l'abolition de leurs privilèges ? Mais l'affaire a ses raisons. Les moulins payaient des redevances extraordinaires pour la jouissance des droits de contrainte; au lieu de les abolir tout simplement, on indemnisa les meuniers et on laissa subsister les redevances. La forme est absurde, mais l'affaire garde au moins un *semblant* de droit.

Or dans les provinces rattachées en 1815<sup>1</sup>, les redevances de meunerie ont été conservées, les droits de contrainte abolis, et pourtant, aucune indemnité n'a été accordée. Voilà l'égalité devant la loi, comme la concevait la Vieille Prusse. Certes, la loi sur la patente abolit toutes les redevances artisanales; mais, d'après la loi sur l'organisation artisanale de 1845, et d'après la loi sur l'indemnisation, les redevances de meunerie doivent être considérées, dans des cas litigieux, non comme des redevances artisanales, mais comme des *redevances foncières*. D'innombrables procès sont nés de ce chaos et de ces violations du droit, les tribunaux ont émis des jugements qui se contredisent mutuellement, la Cour de Cassation elle-même a prononcé des sentences contradictoires. Un cas cité par M. Moritz montre quelles étaient les sortes de redevances que l'ex-pouvoir législatif considérait comme « redevances foncières » : en Saxe, un moulin qui ne possède en dehors des bâtiments que la force hydraulique, et non la terre, est grevé d'une « redevance foncière » de quatre mesures de blé !

En vérité, on peut dire ce qu'on veut : la Prusse fut de tout temps l'État le plus sagement, le plus justement, le mieux administré !

(N° 67, 6 août 1848, p. 1)

1. Il s'agit des provinces rhénanes et d'une partie de la Saxe, annexées par la Prusse au Congrès de Vienne.

Karl MARX

## LA BELGIQUE « ÉTAT MODÈLE »

Cologne, 6 août

Revenons enfin à la Belgique, à notre *Etat* constitutionnel « modèle », à l'Eldorado monarchique à base *démocratique* la plus large, à l'école supérieure des Berlinoises diplômés ès arts politiques, à la fierté de la *Kölnische Zeitung*.

Considérons d'abord la situation économique dont la fameuse Constitution politique ne forme que le cadre doré.

Le *Moniteur*<sup>1</sup> belge — la Belgique a son *Moniteur* — donne les nouvelles suivantes du plus grand vassal de Léopold, le *paupérisme*.

On trouve	
dans la province de <i>Luxembourg</i>	1 habitant secouru sur 69;
dans celle de <i>Namur</i>	1 habitant secouru sur 17;
dans celle de <i>Anvers</i>	1 habitant secouru sur 16;
dans celle de <i>Liège</i>	1 habitant secouru sur 7;
dans celle de <i>Limbourg</i>	1 habitant secouru sur 7;
dans celle de <i>Hainaut</i>	1 habitant secouru sur 6;
dans celles des <i>Flandres orientales</i>	1 habitant secouru sur 5;
dans celle de <i>Brabant</i>	1 habitant secouru sur 4;
dans celle des <i>Flandres occidentales</i>	1 habitant secouru sur 3.

Cet accroissement du paupérisme va entraîner nécessairement un nouvel accroissement du paupérisme. Avec l'impôt de solidarité que leur imposent leurs concitoyens paupérisés, tous les individus ayant les moyens de mener une existence indépendante perdent

1. Le *Moniteur belge*, c'est ainsi que s'appelait d'après le titre de l'organe officiel du gouvernement français, un journal officiel belge, fondé à Bruxelles en 1831.

leur stabilité bourgeoise et sont également précipités dans le gouffre de la bienfaisance publique. Le paupérisme engendre donc avec une vitesse accrue le paupérisme. Mais à mesure que le paupérisme augmente, la *criminalité* augmente aussi, et la *jeunesse*, la source vitale par excellence de la nation, est démoralisée.

Les années 1845, 1846, 1847 nous apportent à cet égard de tristes documents<sup>1</sup>.

Nombre des jeunes gens et jeunes filles de moins de 18 ans détenus par décision du tribunal :

	<u>1845</u>	<u>1846</u>	<u>1847</u>
Jeunes gens	2.146	4.607	7.283
Jeunes filles	429	1.279	2.069
Total	2.575	5.886	9.352
Total général	17.813		

Donc, à partir de 1845, le nombre des délinquants juvéniles de moins de 18 ans, a environ doublé chaque année. A ce rythme, en 1850, la Belgique compterait 74.816 délinquants juvéniles, et en 1855 : 2.393.312, c'est-à-dire plus qu'elle n'a de jeunes de moins de 18 ans, et plus de la moitié de sa population. En 1856 toute la Belgique serait en prison, y compris les enfants à naître. La monarchie peut-elle souhaiter une base démocratique plus *large* ? Au cahot règne *l'égalité*.

Les routiniers\* de l'économie nationale ont en vain appliqué les deux pilules de Morrison<sup>2</sup>, le libre-échange d'une part, la protection douanière d'autre part. Le paupérisme en Flandres est né sous le système du libre-échange, il a grandi et a forcé sous les droits protectionnistes sur le lin et les toiles d'importation.

Pendant que paupérisme et criminalité croissent ainsi dans le prolétariat, les sources de revenu de la bourgeoisie tarissent comme le prouve la publication récente d'un tableau comparatif du commerce extérieur belge pendant le premier semestre des années 1846, 1847, 1848.

Mises à part les fabriques d'armes et de clous exceptionnelle-

1. Les indications suivantes sur la criminalité juvénile en Belgique sont empruntées au mémoire d'Edouard Ducpetiaux paru en 1848 à Bruxelles et intitulé : *Mémoire sur l'organisation des écoles de réforme*.

2. Les pilules de Morrison étaient à l'époque un remède connu contre la constipation.

ment favorisées par la conjoncture, les fabriques de drap qui maintiennent leur ancienne renommée, et la fabrication du zinc qui par comparaison avec l'ensemble de la production est insignifiante, toute l'industrie belge se trouve en état de déclin ou de stagnation.

A peu d'exceptions près, on note une diminution considérable de l'*exportation* des produits des mines belges et de la métallurgie.

Citons quelques exemples :

	<u>1<sup>er</sup> semestre 1847</u>	<u>1<sup>er</sup> semestre 1848</u>
Charbon en tonnes	869.000	549.000
Fonte	56.000	35.000
Articles en fonte	463	172
Fer, rails de chemins de fer	3.489	13
Fer forgé manufacturé	556	434
Serrures	3.210	3.618
Total général :	932.718	588.237

Donc, la diminution totale subie par ces trois articles se monte, pour le premier semestre de 1848, à 344.481 tonnes, soit un peu plus d'un tiers.

Venons-en à l'industrie linière.

	<u>1<sup>er</sup> semestre 1846</u>	<u>1<sup>er</sup> semestre 1847</u>	<u>1<sup>er</sup> semestre 1848</u>
Filés de lin	1.017.000	623.000	306.000
Tissus de lin	1.483.000	1.230.000	681.000
Total général :	2.500.000	1.853.000	987.000

Par rapport au semestre de 1846, celui de 1847 accuse une diminution de 657.000 kg et celui de 1848 de 1.613.000 kg ou 64 %<sup>1</sup>.

L'exportation de livres, cristaux et verres à vitres a énormément diminué; baisse également sur l'exportation de lin brut et cardé, d'étoffe, d'écorce, de tabac manufacturé.

Le paupérisme qui s'étend, l'emprise inouïe que le crime exerce sur la jeunesse, le déclin systématique de l'industrie belge consti-

1. Les indications concernant l'exportation belge sont empruntées au *Moniteur belge*, numéro 213 du 31 juillet 1848.

tuent la base matérielle des réjouissances constitutionnelles : le journal ministériel *L'Indépendance* compte, — il ne se lasse pas de le proclamer — 4.000 abonnés. Le vieux Mellinet, le seul général qui ait sauvé l'honneur belge, est aux arrêts et comparaitra dans quelques jours devant les Assises à Anvers. L'avocat gantois Rolin qui a conspiré contre Léopold au profit de la famille d'Orange, et au profit de Léopold de Cobourg contre ses alliés ultérieurs, les libéraux belges, Rolin, deux fois apostat, a obtenu le portefeuille des Travaux publics. L'ex-brocanteur franquillon<sup>1</sup>, baron et ministre de la Guerre Cha-a-azal brandit son grand sabre et sauve l'équilibre européen. *L'Observateur* a enrichi le programme des fêtes de septembre<sup>2</sup> d'une réjouissance nouvelle : une procession — un *Ommeganck*<sup>3</sup> général — en l'honneur du *Doudou* de Mons<sup>4</sup>, du *Houplala* d'Anvers<sup>5</sup> et du *Mannequin Pisse*<sup>6</sup> de Bruxelles. Voilà le profond sérieux de *L'Observateur*, le journal du grand Verhaegen. Finalement la Belgique s'est élevée au rang d'école supérieure des Montesquieu de Berlin, d'un Stupp, d'un Grimm, d'un Hansemann, d'un Baumstark et elle jouit de l'admiration de la *Kölnische Zeitung*. Heureuse Belgique !

(N° 68, 7 août 1848, p. 1)

1. Franquillon, en Belgique, est un terme injurieux à l'adresse de ce qui est français.

2. En septembre les Belges célèbrent l'anniversaire de leur indépendance conquise en 1830.

3. Défilé.

4. Personnage très populaire dans le Borinage. C'est le méchant dragon terrassé par saint Georges. C'est aussi le nom de la procession annuelle et des réjouissances qui rappellent ce haut-fait. C'est encore un chant wallon qui commence par ces mots : « Nous irons vir l'car d'or...! (Nous irons voir le char doré). Cette procession porte en effet officiellement le nom de procession du car d'or. C'est enfin une statuette en bronze enfermée toute l'année jusqu'à la procession annuelle.

5. Lorsque les Espagnols furent chassés des Flandres, la population anversoise réussit à mettre la main sur le dernier soldat ennemi et le berna en l'envoyant en l'air à de nombreuses reprises dans un drapeau tendu brutalement à chaque fois. Alors les Anversois criaient : « Op ! Sinjorken ! » (*op* ! : en l'air; *sinjor* : senor prononcé à la flamande; *ken* : suffixe diminutif marquant le mépris. L'« Op Sinjorken » est resté un des personnages principaux du folklore anversois. Aujourd'hui encore, la kermesse d'Anvers comporte une brimade symbolique dans laquelle le « Sinjorken » est remplacé par une poupée. Lorsqu'on lance la poupée, les participants crient : « Houp-la-la ! Houp-la-la ! »

6. Nous avons respecté l'orthographe de Marx. Cette statue, emblème de Bruxelles, est d'ordinaire désignée sous le nom de Manneken Pis.

Friedrich ENGELS

## LE DÉBAT SUR LA POLOGNE A FRANCFORT

Cologne, 7 août

L'Assemblée de Francfort dont les débats n'ont jamais perdu leur caractère d'authentique bonhomie allemande, même dans les moments les plus agités, s'est enfin ressaisie à propos de la question de Posnanie. Dans cette affaire, schrapnells prussiens et dociles décrets de la Diète confédérale avaient préparé le terrain; il lui fallait prendre une décision définitive; ici aucun compromis n'était possible; elle devait nécessairement sauver l'honneur de l'Allemagne, ou l'entacher une fois de plus. L'Assemblée a répondu à notre attente; elle a sanctionné les sept partages de la Pologne, elle a fait retomber sur ses propres épaules la honte de 1772, 1794 et 1815 qui pesait sur les épaules des princes allemands.

Bien plus ! L'Assemblée de Francfort a déclaré que les sept partages de la Pologne étaient autant de bienfaits dispensés aux Polonais. L'invasion brutale de la race judéo-germanique n'a-t-elle pas élevé la Pologne à un degré de civilisation, à un niveau scientifique dont le pays n'avait auparavant aucune idée ? Polonais aveuglés et ingrats ! Si l'on ne vous avait pas partagés il vous aurait fallu solliciter vous-mêmes cette grâce de l'Assemblée de Francfort !

Le prêtre Bonavita Blank, au couvent du Paradis, près de Schaffhouse, élevait pour son plaisir des pies et des sansonnets qui allaient et venaient. Il leur avait coupé la moitié inférieure du bec, si bien qu'ils ne pouvaient chercher eux-même leur pâture, mais seulement la prendre dans sa main. Les philistins qui voyaient de loin les oiseaux voler sur les épaules du Révérend Père et être familiers avec lui, admiraient sa haute culture et sa haute science.

— Les oiseaux, dit son biographe, *l'aimaient comme leur bienfaiteur*<sup>1</sup>.

Et les Polonais enchaînés, mutilés, marqués de la flétrissure, ne veulent pas aimer leurs bienfaiteurs prussiens !

Nous ne pouvons mieux décrire les bienfaits prodigués à la Pologne par le prussianisme qu'en examinant le rapport de droit international, présenté par le savant historien M. Stenzel, et dont le texte est à la base du débat<sup>2</sup>.

Le rapport relate d'abord, tout à fait dans le style des documents diplomatiques les plus ordinaires, la naissance du grand-duché de Posnanie en 1815 par « incorporation » et « réunion ». Puis suivent les promesses faites en ce temps aux habitants de Posnanie : maintien de leur nationalité, de leur langue, de leur religion, installation d'un gouverneur indigène, participation à la fameuse Constitution prussienne<sup>3</sup>.

On sait ce qu'il est advenu de ces promesses. La liberté de circulation entre les trois tronçons de la Pologne ne vit jamais le jour; le Congrès de Vienne<sup>4</sup> avait pu prendre cette décision d'autant plus tranquillement qu'elle était moins applicable.

Maintenant vient la composition démographique. M. Stenzel calcule que 790.000 Polonais, 420.000 Allemands et presque 80.000 Juifs, en tout près de 1.300.000 habitants vivaient en 1843 dans le Grand Duché.

A l'affirmation de M. Stenzel s'opposent les affirmations des Polonais, entre autres de l'archevêque Przyluski, selon lesquelles beaucoup plus de 800.000 Polonais et à peine 250.000 Allemands, défalcation faite des Juifs, des fonctionnaires et des soldats, vivent en Posnanie..

Tenons-nous en pourtant à l'affirmation de M. Stenzel. Elle convient parfaitement à nos fins. Admettons, pour nous éviter tout

1. Cf. F. BENKERT : *Joseph Bonavita Blank's... kurze Lebensbeschreibung*, Wurzhourg 1819.

2. Le rapport de Stenzel présenté au nom de la commission de droit international de l'Assemblée nationale de Francfort, concernant l'incorporation d'une partie du grand-duché de Posnanie dans la Confédération, fut remis le 24 juillet 1848.

3. Engels désigne ainsi les promesses renouvelées du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III d'introduire une constitution par corps.

4. Au congrès de Vienne (18 septembre 1814-9 juin 1815) les vainqueurs de Napoléon se proposaient de rétablir le régime féodal réactionnaire qui existait avant la Révolution française ainsi que les frontières françaises de 1792. L'Angleterre obtint toutes les colonies françaises. Le morcellement de l'Allemagne, de l'Italie, le partage de la Pologne, l'assujettissement de la Hongrie furent maintenus.

autre débat, que 420.000 Allemands vivent en Posnanie. Qui sont ces Allemands devenus un demi-million en y ajoutant les Juifs ?

Les Slaves sont un peuple essentiellement agricole, peu habile à l'exercice des industries citadines telles qu'on pouvait les pratiquer jusqu'ici dans les pays slaves. Le commerce à son stade premier, le plus brut (encore simple brocantage) fut abandonné aux colporteurs *juifs*. Lorsque civilisation et population s'accrurent, lorsque le besoin d'industries et de concentration citadines se fit sentir, des *Allemands* vinrent en pays slaves. Les Allemands avaient atteint, somme toute, leur plein épanouissement dans la vie étriquée des villes impériales du moyen âge, dans le cadre d'un nonchalant commerce intérieur, pratiqué au moyen de caravanes et dans un commerce maritime réduit, dans l'activité artisanale des corporations du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle; ils avaient prouvé leur vocation à devenir les petits bourgeois de l'histoire universelle, notamment en formant jusqu'à maintenant, le noyau de la petite bourgeoisie de toute l'Europe de l'Est et du Nord, et même de l'Amérique. A Petersbourg, Moscou, Varsovie, et Cracovie, à Stockholm et Copenhague, à Pest, Odessa et Jassy, à New-York et Philadelphie, les artisans, boutiquiers, petits intermédiaires sont en grande partie et souvent pour la plupart allemands, ou d'origine allemande. Dans toutes ces villes, il y a des quartiers où l'on parle exclusivement l'allemand, quelques villes comme Pest sont même presque complètement allemandes.

Cette immigration allemande s'est effectuée presque sans interruption depuis les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, notamment dans les pays slaves. En outre, depuis la Réforme et à la suite de persécutions religieuses, des groupes entiers d'Allemands se réfugièrent en Pologne, où ils furent accueillis à bras ouverts. Dans d'autres pays slaves, en Bohême, en Moravie, etc... la population slave fut décimée par les guerres de conquêtes des Allemands, tandis que la population allemande croissait par suite de l'invasion.

C'est justement en Pologne que la situation est la plus claire. Les petits bourgeois allemands qui y sont établis depuis des siècles, se sont de tout temps considérés, sur le plan politique, comme faisant aussi peu partie de l'Allemagne que les Allemands d'Amérique du Nord, de même que la « colonie française » de Berlin ou les 15.000 Français de Montevideo ne se considèrent pas comme faisant partie de la France. Dans la mesure où cela était possible aux époques décentralisées des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ces Allemands devenus Polonais, ces Polonais parlant allemand, avaient

de longue date renoncé complètement à toute liaison avec la métropole.

Mais ils ont apporté en Pologne, civilisation, culture et science, commerce et industrie ! Certes ils ont apporté le petit commerce et les métiers des corporations : ils ont quelque peu élevé la production par leur consommation et le trafic réduit qu'ils établirent. Jusqu'en 1772 on n'entendit pas beaucoup parler de haute culture et de haute science dans toute la Pologne, et depuis cette date, ni dans la Pologne autrichienne ni dans la Pologne russe. Quant à la Pologne prussienne, nous allons en parler avec plus de précision. En revanche, les Allemands ont empêché en Pologne la formation de villes polonaises avec une bourgeoisie polonaise; par leur langage différent, par leur isolement de la population polonaise, par leurs privilèges multiples et variés et leurs organisations judiciaires et municipales, ils ont rendu difficile la centralisation, le moyen politique le plus puissant pour qu'un pays se développe rapidement. Presque chaque ville avait une jurisprudence particulière; et même, dans des villes à nationalités multiples il subsistait et subsiste souvent encore, un droit différent pour les Allemands, pour les Polonais et pour les Juifs. Les Allemands de Pologne se sont arrêtés à l'échelon le plus bas de l'industrie; ils n'ont pas rassemblé de grands capitaux, ils n'ont pas su s'approprier la grande industrie, pas plus qu'ils ne se sont emparés d'un vaste réseau commercial. Il a fallu l'arrivée de l'Anglais Cockerill à Varsovie pour que l'industrie puisse prendre racine en Pologne. Petit commerce, artisanat et, à la rigueur, commerce du grain, manufactures (tissage, etc.) à l'échelle la plus réduite, c'était là toute l'activité des Allemands de Pologne. Il ne faut pas oublier non plus quand on énumère les mérites des Allemands de Pologne qu'ils ont importé en Pologne le philistinisme allemand, l'étroitesse de la petite bourgeoisie allemande, et qu'ils réunissent en eux les défauts des deux nations sans en avoir les qualités.

M. Stenzel cherche à éveiller la sympathie des Allemands pour les Allemands de Pologne : « Lorsque les rois..., surtout au XVII<sup>e</sup> siècle, devinrent de plus en plus impuissants, ils furent incapables de protéger les paysans polonais indigènes contre la très rude oppression de la noblesse; les villages et les villes allemandes tombèrent aussi en décadence, et beaucoup devinrent possession de la noblesse. Seules les villes royales de quelque importance sauvèrent une partie de leurs anciennes libertés. » (Lisez : privilèges).

M. Stenzel aurait peut-être voulu que les Polonais protègent les Allemands (Lisez : Allemands de Pologne) (qui d'ailleurs sont

aussi des « indigènes ») mieux qu'eux-mêmes ? Pourtant cela va de soi, les étrangers immigrés dans un pays ne peuvent rien demander de plus que de partager les bons et les mauvais jours avec la population autochtone !

Venons-en aux bienfaits dont les Polonais sont spécialement redevables au gouvernement prussien.

En 1772, le district de Netz<sup>1</sup> fut volé par Frédéric II et l'année suivante, on creusa le canal de Bromberg qui établissait une voie navigable intérieure entre l'Oder et la Vistule. « Les territoires environnants, disputés depuis des siècles entre la Pologne et la Poméranie, restés incultes à cause des innombrables dévastations et des grands marécages furent alors défrichés et peuplés par de nombreux colons. »

Le premier partage de la Pologne n'était donc pas une rapine. Frédéric II ne s'empara que d'un territoire « disputé depuis des siècles ». Mais depuis quand n'existait-elle plus, la Poméranie indépendante qui aurait pu le disputer ? Depuis combien de siècles n'avait-il plus été réellement contesté aux Polonais ? Et que vient faire, somme toute, cette théorie surannée et pourrie des « contestations » et des « prétentions », assez bonne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles pour dissimuler le vrai visage des intérêts commerciaux et annexionnistes; que vient-elle faire en 1848, alors que le sol de tous les droits et de tous les torts historiques se dérobe sous les pieds ?

D'ailleurs, et M. Stenzel devrait bien ne pas l'oublier, si l'on en croit cette doctrine exhumée de la poussière des temps, la frontière du Rhin entre la France et l'Allemagne est « disputée depuis des siècles », et les Polonais pourraient faire valoir leurs prétentions à la suzeraineté sur la province de Prusse et même sur celle de Poméranie !

Il suffit. Le district de Netz devint prussien, et de ce fait, il ne fut plus « disputé ». Frédéric II le fit coloniser par des Allemands et c'est ainsi que virent le jour les « *Frères de Netz* », qui reçurent ce nom si glorieux lors de l'affaire de Posnanie. La germanisation, au nom de la raison d'Etat, commence en l'an 1773.

« *Suivant tous les renseignements sûrs*, les Juifs dans tout le grand-duché sont en général allemands et *veulent* l'être... En Pologne, la tolérance religieuse jadis prédominante et plusieurs autres qualités que les Polonais ont perdues, donnèrent aux Juifs depuis

1. Nom de la partie de la Pologne située en dehors de la Prusse occidentale, et cédée à la Prusse, lors du premier partage de la Pologne en 1772.

des siècles un champ d'action très profond (oui, puisqu'il atteint les porte-monnaie des Polonais). En règle générale, ils possèdent les deux langues, bien que dans leurs familles, ils parlent *allemand*, ainsi que leurs enfants dès le plus jeune âge.»

La sympathie et la compréhension inattendues que les Juifs polonais ont rencontrés ces temps derniers en Allemagne ont trouvé ici leur expression officielle. Eux qui étaient décriés, aussi loin que s'étend l'influence de la foire de Leipzig, comme étant l'expression la plus complète du commerce sordide, de la laderie et de la crasse, les voilà devenus tout d'un coup des frères allemands; l'honnête Michel<sup>1</sup> les serre sur son cœur avec des larmes de joie et M. Stenzel les réclame au nom de la nation allemande, comme des Allemands qui *veulent* eux aussi être Allemands.

Et pourquoi les Juifs polonais ne devraient-ils pas être de véritables Allemands? Ne parlent-ils pas allemand « dans leurs familles ainsi que leurs enfants dès le plus jeune âge »? Et quel allemand par-dessus le marché!

Nous attirons en outre l'attention de M. Stenzel sur le fait que de cette façon, il peut réclamer toute l'Europe, la moitié de l'Amérique et même une partie de l'Asie. L'allemand est, on le sait, la langue juive universelle. A New-York comme à Constantinople, à Pétersbourg comme à Paris, « les Juifs parlent allemand dans leurs familles ainsi que leurs enfants dès le plus jeune âge » et un allemand en partie encore plus classique que celui des Juifs de Posnanie, ces alliés des frères de Netz, « vos parents par la nationalité ».

Le rapport poursuit en présentant l'état des nationalités avec le maximum d'imprécision, et le maximum de partialité en faveur du prétendu demi-million d'Allemands que constituent Allemands de Pologne, frères de Netz et Juifs. La propriété foncière paysanne des Allemands est, d'après lui, plus grande que celle des paysans polonais (nous verrons comment cela se passe). Depuis le premier partage de la Pologne, la haine entre Polonais et Allemands, notamment les Prussiens, a augmenté jusqu'au paroxysme.

« La Prusse, par l'introduction de ses règlements administratifs et publics fixés avec une rigidité toute particulière (quel allemand!) et par leur application stricte, altéra de la façon la plus sensible les droits anciens et les structures traditionnelles des Polonais. »

Les Polonais ne sont pas seuls à savoir à quel point les dispositions de la louable bureaucratie prussienne « fixées avec rigi-

1. Nom typique de l'Allemand moyen.

dité » et « appliquées avec rigueur » « ont *altéré* non seulement les anciennes habitudes et les structures traditionnelles », mais aussi *toute* la vie *sociale*, la production industrielle et agricole, le trafic commercial, l'exploitation minière, bref tous les rapports sociaux sans exception.

Les autres Prussiens peuvent aussi en raconter de belles sur ce sujet, et nous Rhénans, tout particulièrement. Mais M. Stenzel ne parle même pas ici de la bureaucratie de 1807 à 1848, il parle de celle de 1772 à 1806, des fonctionnaires du prussianisme borné le plus authentique, dont la vulgarité, la vénalité, la cupidité et la brutalité se manifestèrent avec éclat au cours des trahisons de 1806. Ces fonctionnaires auraient protégé les paysans polonais contre la noblesse pour ne récolter que pure ingratitude; évidemment ces fonctionnaires auraient pu sentir « que tout donner, tout imposer, même de bonnes mesures, ne dédommage pas de la perte de l'indépendance nationale. »

Nous aussi, nous connaissons cette façon « de tout donner et de tout imposer » que pratiquaient encore les fonctionnaires prussiens ces derniers temps. Quel est le Rhénan qui n'a pas eu affaire à des fonctionnaires « Vieille Prusse » importés de fraîche date; quel Rhénan n'a pas eu l'occasion d'admirer cette prétention incomparable et impertinente de savoir tout mieux que tout le monde, cette insolence à contredire, ce mélange d'esprit borné et d'infailibilité, cette grossièreté suffisante! Chez nous évidemment ces Messieurs les vieux Prussiens ont en général rapidement dû arrondir leurs angles les plus durs; ils n'avaient pas de frères de Netz, pas d'inquisition secrète, pas de Code civil, pas de triques à leur disposition, et parce qu'elles leur faisaient défaut, plus d'un en est mort de chagrin. Mais il n'est pas besoin de nous décrire quels ravages ils ont pu exercer en Pologne où ils pouvaient s'en donner à cœur joie et ordonner bastonnades et enquêtes secrètes.

Il suffit. La domination arbitraire de la Prusse sut tellement bien se faire aimer que « dès après la bataille d'Iéna la haine des Polonais se manifesta par un soulèvement général, et l'expulsion des fonctionnaires prussiens ». Ainsi le règne des fonctionnaires prit provisoirement fin.

Mais en 1815 il reparut sous une forme un peu transformée. La caste des fonctionnaires, la caste « la meilleure », « réformée », « cultivée », « incorruptible », tenta sa chance auprès de ces Polonais récalcitrants.

« La création du Grand-Duché de Pologne ne permit pas, elle non plus, d'établir une bonne entente, attendu qu'à cette épo-

que, le roi de Prusse ne pouvait absolument pas consentir à doter une province seule d'une organisation entièrement autonome et à transformer en quelque sorte son Etat en Etat fédéral.»

Le roi de Prusse était donc, suivant M. Stenzel, « dans l'impossibilité » d'honorer ses propres promesses et les traités de Vienne<sup>1</sup> ! !

« En 1830, les sympathies de la noblesse polonaise pour l'insurrection de Varsovie soulevèrent des inquiétudes; aussi depuis cette date, on a travaillé méthodiquement à évincer peu à peu complètement la noblesse polonaise en prenant différentes dispositions (!), notamment en achetant, partageant et distribuant à des Allemands les domaines fonciers des féodaux polonais; l'amertume de la noblesse polonaise à l'égard des Prussiens s'en trouva accrue. »

« En prenant différentes dispositions » ! En interdisant de vendre à des Polonais des terres mises au. enchères, et en prenant d'autres mesures du même genre, que M. Stenzel couvre du manteau de l'amour.

Que diraient les Rhénans si, chez nous, le gouvernement prussien avait également défendu de vendre à des Rhénans des terres vendues par autorité de justice ! Les prétextes n'auraient pas manqué : fondre la population des anciennes et des nouvelles provinces; faire participer les indigènes des anciennes provinces aux bienfaits du morcellement des terres et de la législation rhénane; inciter les Rhénans à acclimater leur industrie également dans les anciennes provinces en immigrant, etc... Raisons suffisantes pour nous gratifier aussi de « colons » prussiens ! Comment considérerions-nous une population qui achèterait nos bien-fonds à des prix dérisoires, toute concurrence étant exclue, et qui, par-dessus le marché serait soutenue dans ses agissements par l'Etat, une population qui nous aurait été imposée expressément dans le but d'acclimater chez nous les débordements d'enthousiasme pour « Dieu, le Roi et la Patrie ?<sup>2</sup> »

1. Les traités signés par la Russie, la Prusse, et l'Autriche à Vienne le 3 mai 1815, de même que le document signé à la fin du congrès de Vienne, le 9 juin 1815, contenaient la promesse de créer dans toutes les provinces polonaises des représentations populaires et des institutions politiques nationales. En Posnanie, on convoqua une assemblée de représentants par corps ayant des fonctions consultatives.

2. Formule inscrite sur les armoiries de Prusse. Une ordonnance de Frédéric-Guillaume III du 17 mars 1813 sur l'organisation de la Landwehr déclare que chaque homme de la Landwehr portera une croix de métal avec l'inscription : « Avec Dieu, pour le Roi et la Patrie. »

Et pourtant nous, nous sommes des Allemands, nous parlons la même langue que les anciennes provinces. En Posnanie, ces colons furent envoyés systématiquement, avec une inexorable régularité, dans les domaines, les forêts et les propriétés seigneuriales polonaises morcelées, pour évincer de leur propre pays les Polonais indigènes, éliminer leur langue nationale, et constituer ainsi une province authentiquement prussienne qui devait surpasser la Poméranie elle-même, par son fanatisme blanc-et-noir.

Et pour que les paysans prussiens ne restent pas en Pologne sans supérieurs naturels, on envoya derrière eux la fleur de la noblesse prussienne, un Treskow, un Luttichau qui achetèrent aussi des propriétés seigneuriales à des prix dérisoires avec des avances de l'Etat. Mieux encore, après le soulèvement polonais de 1846<sup>1</sup>, il se forma à Berlin sous la gracieuse protection de person-nages haut placés, très haut placés, et encore plus haut placés, toute une société par actions qui avait pour but d'acheter des biens polonais pour des nobles allemands. Les hobereaux avides et affamés de la Marche et de la Poméranie prévoyaient que le processus suivi en Pologne ruinerait quantité de propriétaires féodaux polonais, et que sous peu on liquiderait leurs biens à vil prix. Quelle pâte toute trouvée pour maint *Don Ranudo* de l'Uckermark<sup>2</sup>, submergé de dettes ! Une belle propriété seigneuriale presque pour rien, des paysans polonais à bastonner, et par-dessus le marché, le mérite d'avoir servi le Roi et la Patrie. Quelle brillante perspective !

C'est ainsi que se fit la troisième immigration allemande en Pologne; paysans prussiens et noblesse prussienne s'établissaient partout en Posnanie et, appuyés par le gouvernement, venaient avec l'intention avouée, non de germaniser, mais de *poméraniser*. Si les bourgeois allemands de Pologne avaient l'excuse d'avoir contribué, pour une faible part, au développement du commerce, si les frères de Netz pouvaient se vanter d'avoir rendu cultivables quelques marécages, il manquait à cette dernière invasion prussienne le moindre prétexte. Ils n'avaient même pas introduit le

1. Le 2 février 1846 des patriotes polonais chassèrent la garnison autrichienne de Cracovie et établirent un gouvernement national provisoire. Cracovie fut réoccupée par des troupes autrichiennes et tsaristes et ensuite incorporée à l'Autriche.

2. Don Ranudo est le héros du roman *Don Ranudo Colibrados* de l'écrivain et historien danois Ludwig d'Holberg (1684-1754). L'Uckermark est la partie septentrionale du Brandebourg.

morcellement des terres de façon conséquente; la noblesse prussienne emboîtait le pas aux paysans prussiens.

(N° 70, 9 août 1848( pp. 1-2)

Cologne, 11 août

Dans un premier article nous avons examiné le « fondement historique » du rapport Stenzel, dans la mesure où il étudie la situation de la Posnanie avant la révolution. Nous en venons aujourd'hui à l'histoire de la révolution et de la contre-révolution en Posnanie vue par M. Stenzel.

« Le peuple allemand, toujours rempli de sympathie pour tous les malheureux (tant que la sympathie ne coûte rien), avait de tout temps ressenti profondément le grand tort dont ses princes s'étaient rendus coupables envers les Polonais. »

Bien sûr, il l'avait « profondément ressenti » dans son cœur allemand, ce cœur paisible où les sentiments sont si profonds qu'ils ne s'en échappent jamais pour se manifester par des actes ! Bien sûr, il était rempli de « sympathie », comme en témoignèrent quelques aumônes en 1831, des banquets et des bals de charité pour les Polonais, tant qu'il s'agissait, au profit des Polonais, de danser, de boire du champagne et de chanter : « La Pologne n'est pas encore perdue !<sup>1</sup> » Mais accomplir vraiment quelque chose de sérieux, faire réellement pour une fois un sacrifice, quand cela fut-il jamais l'affaire des Allemands !

« Les Allemands tendirent une main sincèrement fraternelle pour expier ce que leurs princes avaient jadis perpétré ».

Bien sûr, s'il suffisait de phrases émouvantes et de bavardages en chambre pour expier quoi que ce soit, alors nul peuple ne serait devant l'histoire aussi pur que les Allemands eux-mêmes.

« Mais au moment où les Polonais mettaient leur main dans la main fraternellement tendue, précisons-le, déjà les intérêts et les buts des deux nations se séparaient. Les Polonais ne pensaient qu'à la restauration de leur ancien empire, au moins dans les frontières antérieures au premier partage de 1772. »

Vraiment, seul l'enthousiasme irréfléchi, dérégulé, perdu dans les nuages, enthousiasme qui fut de tout temps la principale caractéristique nationale des Allemands, pouvait expliquer leur surprise devant la revendication des Polonais ! Les Allemands voulaient « expier » l'injustice perpétrée contre la Pologne. Par quoi a-t-elle commencé cette injustice ? Pour ne rien dire de félonies plus anciennes, certainement par le premier partage de 1772. Comment pouvait-on l'« expier » ? Uniquement en rétablissant le statu quo d'avant 1772, ou tout au moins, en restituant aux Polonais ce que les Allemands leur avaient pris depuis 1772. Mais l'intérêt des Allemands s'y opposait ? Bien, parlons alors d'intérêts, et il ne peut donc plus être question de belles paroles sentimentales à propos « d'expiation », etc..., parlons alors la langue pratique, froide et insensible, et que l'on nous épargne les discours grandiloquents et les émotions magnanimes.

D'ailleurs, premièrement les Polonais n'ont en aucune façon « pensé » « uniquement » à la restauration de la Pologne de 1772. Ce que les Polonais ont « pensé », somme toute, nous regarde peu. Ils ne réclamaient présentement que la réorganisation de toute la Posnanie et n'envisageaient d'autres éventualités que dans le cas d'une guerre germano-polonaise contre la Russie.

Deuxièmement, « les intérêts et les buts des deux nations ne se séparaient » que dans la mesure où les « intérêts et les objectifs » de l'Allemagne après la révolution restaient, dans le domaine international, exactement les mêmes que ceux de l'ancienne Allemagne absolutiste. Si l'« intérêt et l'objectif » de l'Allemagne sont l'alliance russe, ou tout au moins la paix à tout prix avec la Russie, alors bien sûr, en Pologne, tout doit rester comme par le passé. Mais nous verrons plus tard combien les intérêts réels de l'Allemagne sont identiques à ceux de la Pologne.

Vient alors un long passage embrouillé et embarrassé où M. Stenzel expose avec complaisance combien les Allemands de Pologne avaient raison de vouloir, certes, que l'on rende justice à la Pologne, mais en même temps de vouloir rester Prussiens et Allemands. Que le « Certes » et le « Mais », que le « Mais » et le « Certes » s'excluent réciproquement, voilà qui naturellement ne regarde en rien M. Stenzel.

A ce passage s'enchaîne un récit historique, tout aussi long et tout aussi embrouillé, où M. Stenzel cherche à démontrer dans le détail qu'un heurt sanglant était inévitable, étant donnés « les intérêts et les objectifs divergents des deux nations » et l'amertume réciproque toujours croissante qui en résultait. Les Allemands tenaient ferme à leur intérêt « national », les Polonais, à leur intérêt uniquement « territorial ». C'est-à-dire que les Allemands récla-

1. Vers de l'hymne national polonais, tiré de la « Marche de Dombrowski » composée en 1797 par Joseph Wybicki.

maient le partage du Grand-Duché suivant les nationalités et que les Polonais voulaient conserver leur ancien territoire tout entier.

C'est encore là une inexactitude. Les Polonais réclamaient la réorganisation, mais déclaraient en même temps, qu'ils étaient entièrement d'accord avec la cession des districts frontaliers mixtes, là où la majorité de la population était allemande et *voulait* être rattachée à l'Allemagne. Ils réclamaient une seule chose, ne pas être déclarés Polonais ou Allemand au gré des *fonctionnaires* prussiens, mais suivant la volonté *de chacun*.

La mission de Willisen, poursuit M. Stenzel, devait naturellement échouer devant la résistance des Polonais à la cession des districts à prédominance allemande (une prétendue résistance, qui n'existait nulle part). M. Stenzel avait sous les yeux les déclarations de Willisen sur les Polonais et celles des Polonais<sup>1</sup> sur Willisen. Ces déclarations *imprimées* prouvent le contraire. Mais voilà ce qu'il en est quand on « est un homme qui depuis de nombreuses années s'occupe d'histoire et s'est fait un devoir de ne rien dire qui ne soit vrai, et de ne rien celer de vrai » ! Comme le dit si bien M. Stenzel.

Avec la même bonne foi qui ne cèle rien de vrai. M. Stenzel, sans en faire mention ne serait-ce que d'une syllabe, glisse sur le cannibalisme dont on s'est rendu coupable en Posnanie, sur la honteuse violation de la convention de Jaroslawiec<sup>2</sup>, sur les massacres

1. Mémoire contre le projet de rattachement du Grand-Duché de Posnanie à l'Allemagne, adressé à la Commission de droit international de l'Assemblée nationale de Francfort par les députés Brodowski, Kraszewski, Potworowski, au nom du Comité national polonais. Dans ce mémoire, on peut lire : « Les propriétaires fonciers, les prêtres, les maîtres d'école polonais ne sont plus sûrs d'avoir la vie sauve et s'enfuient à l'étranger ou se cachent dans les bois; les églises catholiques sont profanées et dévastées par une soldatesque en furie... Le gouvernement de Bromberg fait administrer des peines de 25 à 30 coups de bâton à des Polonais, sans considération de la personne; on procède quotidiennement à de nombreuses arrestations. Suivant l'avis publié le 31 mai 1848 par le général von Steinäcker les internés ne doivent bénéficier d'aucune aide de la part de leur famille. Les soldats battent à mort les Polonais à coups de baguette, de crosse de fusil et de sabre, pillent et dévastent leurs demeures... Voilà la pacification tant vantée du grand-duché de Posnanie; voilà ce qu'on appelle la réorganisation nationale de notre patrie. » (Publié dans *Zur Beurteilung der polnischen Frage im Grossherzogtum Posen im Jahre 1848*. Berlin.)

2. La convention de Jaroslawiec fut conclue le 11 avril 1848 par le Comité de Posnanie et le commissaire prussien, le général Willisen. Elle prévoyait le désarmement et la dissolution des groupes d'insurgés. En contre-partie, on garantissait à la Pologne la « réorganisation nationale »

de Trzemeszno, Miloslaw et Wreschen, sur la rage dévastatrice d'une soldatesque digne de la guerre de Trente ans.

M. Stenzel en vient maintenant aux quatre nouveaux partages de la Pologne par le gouvernement prussien. D'abord on détacha le district de Netz et quatre autres arrondissements (14 avril), on leur joignit encore quelques morceaux d'autres arrondissements peuplés au total de 593.390 habitants et on les fit admettre dans la Confédération germanique (22 avril). Puis on prit par-dessus le marché, la ville et la forteresse de Posen avec le reste de la rive gauche de la Warta : 273.500 âmes de plus; ce qui représente en tout, même aux dires des *Prussiens*, plus du double des Allemands qui habitent l'ensemble de la Posnanie. Ceci fut accompli sur un ordre ministériel du 29 avril; et le 2 mai déjà suivait l'admission dans la Confédération germanique. Avec des trémolos dans la voix, M. Stenzel démontre alors à l'Assemblée qu'il est absolument nécessaire que Posen reste entre les mains des Allemands. Posen, forteresse importante, puissante, où habitent plus de 20.000 Allemands (dont la plupart sont des Juifs polonais) à qui appartiennent les 2/3 de toute la propriété foncière, etc... Que Posen soit située en plein pays polonais, qu'elle ait été germanisée par la force, et que les Juifs polonais ne soient pas des Allemands, voilà qui est suprêmement indifférent à des gens qui ne « rapportent jamais rien qui ne soit vrai et ne taisent jamais la vérité », pour des historiens de la force \* d'un M. Stenzel !

Bref, c'est pour des raisons militaires que l'on n'avait pas le droit de rendre Posen. Comme si on n'avait pas pu raser cette forteresse, qui, suivant Willisen, constitue une des plus grandes fautes stratégiques et, par contre, fortifier Breslau. Mais on y avait englouti dix millions (entre parenthèse encore une contre-vérité — à peine cinq millions) et il est naturellement plus avantageux de conserver cette coûteuse œuvre d'art, et 20 à 30 lieues carrées de terre polonaise par-dessus le marché.

Mais une fois qu'on a la « ville et la forteresse » de Posen, bientôt s'offre tout naturellement l'occasion de prendre plus encore :

« Pour maintenir la forteresse de Posen, on est forcé de lui assurer les accès de Glogau, Küstrin et Thorn, ainsi qu'un

de la Posnanie, c'est-à-dire la mise en place de troupes polonaises, l'introduction de Polonais dans des charges administratives et autres, et de la langue polonaise comme langue officielle. Mais la convention fut violée avec trahison par les autorités prussiennes.

district fortifié vers l'Est » (qui n'avait besoin que de mesurer 1.000 à 2.000 pas, comme celle de Maestricht du côté de la Belgique et du Limbourg). De ce fait, poursuit M. Stenzel avec un sourire, il faudra en même temps s'assurer la possession incontestée du canal de Bromberg<sup>1</sup>; mais aussi de nombreuses zones, où la population polonaise prédomine, devront être également incorporées à la Confédération germanique. »

C'est aussi pour toutes ces raisons que le philanthrope bien connu Pfiel von Höllestein a entrepris deux nouveaux partages de la Pologne qui combleront tous les vœux de M. Stenzel, et rattacheront à l'Allemagne les trois quarts du Grand-Duché. M. Stenzel reconnaît ce procédé avec d'autant plus de gratitude qu'il ne peut s'empêcher, lui, historien, de voir dans cette rénovation à grande échelle des Chambres de réunion de Louis XIV<sup>2</sup> la preuve manifeste que les Allemands ont appris à utiliser les enseignements de l'histoire.

Les Polonais, pense M. Stenzel, doivent se consoler en considérant que leur part est plus fertile que le territoire incorporé, qu'ils ont beaucoup moins de propriété foncière que les Allemands et « aucun observateur impartial ne niera que l'agriculteur polonais se trouvera dans une situation bien plus supportable sous un gouvernement allemand que l'agriculteur allemand sous un gouvernement polonais ! ! » L'histoire en fournit de curieuses preuves.

Finalement, M. Stenzel s'écrie à l'adresse des Polonais, que la petite parcelle qui leur est restée leur suffira « à se préparer dignement », par l'exercice de toutes les vertus civiques, « à l'instant que l'avenir leur dissimule encore, un instant qu'ils tentent de rapprocher peut-être avec trop d'impétuosité et c'est bien excusable. Il y a, dit pertinemment un de leurs compatriotes les plus

1. En polonais : Bydgoszcz, ville de Pologne (Posnanie) sur la Brda. Une des grandes places de commerce des Chevaliers teutoniques depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, elle a toujours été un centre important de trafic. Un canal la met en communication avec la Warta et l'Oder.

2. Nom donné aux chambres établies par Louis XIV en 1679, aux parlements de Metz et de Besançon, après le traité de Nimègue. Elles avaient pour mission de rechercher d'après les titres anciens, les dépendances des villes obtenues par les précédents traités afin d'opérer leur réunion à la couronne. Le conseil supérieur d'Alsace reçut la même mission. Il en résulta des annexions de villes et de contrées que l'Allemagne et divers princes regardaient comme leurs possessions légitimes. Il y eut de vives protestations contre les arrêts de réunion.

éclairés, une couronne qui est également digne de stimuler votre ambition, c'est la *couronne du civisme* ! Un Allemand peut ajouter : elle ne brille pas, mais elle est solide ! »

« Elle est solide » : Mais « plus solides » encore sont les motifs réels des quatre partages successifs de la Pologne par le gouvernement prussien.

Brave Allemand ! Tu crois que les quatre partages de la Pologne ont été entrepris pour sauver tes frères allemands de la domination polonaise ? Pour t'assurer, avec la forteresse de Posen, un rempart contre toute attaque ? Pour protéger les routes de Küstrin, Glogau et Bromberg et le canal de la Netze ? Quelle illusion !

Tu as été honteusement abusé. Les nouveaux partages de la Pologne ont été réalisés pour un seul motif : *emplir les caisses de l'Etat prussien*.

Les premiers partages de la Pologne jusqu'à 1815 étaient du brigandage territorial à main armée, les partages de 1848 sont un *vol*.

Et maintenant, brave Allemand, écoute comment tu as été abusé !

Après le troisième partage de la Pologne Frédéric-Guillaume II confisqua, au profit de l'Etat, les domaines des starostes polonais et ceux du clergé catholique. Les biens de l'Eglise notamment constituaient « une part *très importante* de la propriété foncière dans son ensemble », comme le dit elle-même la déclaration de prise de possession du 28 mars 1796. Ces nouveaux domaines furent administrés pour le compte du roi, ou affermés; ils étaient si étendus que pour les régir il fallut instituer 34 offices domaniaux et créer 21 emplois de gardes forestiers-chefs. A chacun de ces offices étaient rattachées de nombreuses localités, par exemple : aux dix offices du district gouvernemental de Bromberg, 636 localités, et à la seule charge domaniale de Mogilno, 127 localités.

En outre, Frédéric-Guillaume II a confisqué en 1796 les domaines et les forêts appartenant au couvent de nonnes d'Owinsk et les a vendus au marchand von Tresckow (ancêtre de Tresckow, le vaillant chef de bande prussien de la dernière guerre héroïque<sup>1</sup>); ces domaines comprennent 24 localités avec moulins et 20.000 arpents de forêts d'une valeur de 1.000.000 de talers au moins.

Ensuite les charges domaniales de Krotoschin, Rozdrazewo, Orpizewo et Aldenau, d'une valeur de 2 millions de talers au moins,

1. La dernière guerre héroïque, c'est ainsi qu'Engels désigne ironiquement la guerre contre le Danemark au sujet des duchés en 1848.

furent cédées en 1819 au prince de Tour-et-Taxis<sup>1</sup> pour le dédommager d'avoir perdu le privilège des postes dans plusieurs provinces cédées à la Prusse.

Frédéric-Guillaume II s'était chargé de la totalité des biens sous le prétexte de mieux les administrer. Mais, propriété de la nation polonaise, ils ont quand même été donnés, cédés, vendus, et le produit de la vente a glissé dans la caisse publique de la Prusse.

Les offices domaniaux de Gnesen, Skorzencin, Trzemeszno ont été morcelés et aliénés.

Il reste donc aux mains du gouvernement prussien encore 27 offices domaniaux et les zones forestières représentant au bas mot un capital de *vingt millions de talers*. Nous sommes prêts à démontrer, carte en main, que l'ensemble de ces domaines et de ces forêts — à très peu d'exceptions près ou même sans aucune exception — est situé dans le territoire incorporé de la Posnanie. Pour empêcher que ce riche trésor ne fasse jamais retour à la nation polonaise, il fallait qu'il fût admis dans la Confédération germanique, et comme il ne pouvait aller à la Confédération germanique, la Confédération germanique dut aller à lui, et les trois quarts de la Posnanie furent incorporés.

Voilà le véritable motif des quatre célèbres partages de la Pologne en l'espace de deux mois. Ce ne sont ni les réclamations de telle ou telle nationalité, ni des motifs soi-disant stratégiques qui ont été décisifs : la situation des domaines, la cupidité du gouvernement prussien ont seules déterminé la ligne de démarcation.

Tandis que les bourgeois allemands pleuraient des larmes de sang sur les souffrances inventées de toutes pièces de leurs pauvres frères de Posnanie, tandis qu'ils s'exaltaient à l'idée d'assurer la sécurité de la Marche allemande de l'Est, tandis que les récits mensongers d'actes de barbarie qu'auraient commis les Polonais excitaient leur indignation, le gouvernement prussien opérait dans le plus grand silence, et faisait sa pelote. L'enthousiasme allemand, sans motif et sans but, n'a servi à rien d'autre qu'à jeter un voile sur l'action la plus répugnante de l'histoire moderne.

C'est ainsi, brave Allemand, que tu es joué par tes ministres responsables !

1. En 1494 la famille de Tour-et-Taxis reçut le droit héréditaire d'organiser la poste. Elle l'exerça jusqu'en 1867, date à laquelle elle le céda définitivement à la Prusse. D'où les timbres allemands à l'effigie de membres de cette famille.

Mais au fait, tu pouvais le savoir d'avance. Quand M. Hanse-mann participe à une affaire, il ne s'agit jamais de nationalité allemande, de nécessité militaire, et d'autres phrases vides du même acabit, mais toujours de paiement comptant et de profit net.

(N° 73, 12 août 1848, p. 1)

Cologne, 19 août

Nous avons suivi en détail le rapport de M. Stenzel, base du débat. Nous avons démontré comment il a falsifié l'histoire ancienne et moderne de la Pologne et des Allemands en Pologne, comment il a déplacé toute la question, comment l'historien Stenzel s'est rendu coupable, non seulement de falsification intentionnelle, mais aussi d'ignorance crasse.

Avant d'entrer dans le débat lui-même, il nous faut jeter encore un coup d'œil sur la question polonaise.

La question de la Posnanie, considérée en soi, n'a aucun sens, aucune possibilité de solution. Elle est un fragment de la question polonaise; elle ne peut être résolue que dans le cadre de celle-ci et avec elle. La frontière entre l'Allemagne et la Pologne ne peut être déterminée que si la Pologne existe de nouveau.

Mais la Pologne peut-elle, va-t-elle exister de nouveau ? Au cours du débat, on l'a nié.

Un historien français a dit : *Il y a des peuples nécessaires* \*. Le peuple polonais au XIX<sup>e</sup> siècle fait nécessairement partie de ces peuples nécessaires.

Mais plus qu'à tout autre peuple c'est justement à nous, Allemands, que l'existence nationale de la Pologne est nécessaire.

Sur quoi s'appuie d'abord la puissance de la réaction en Europe depuis 1815, et même, en partie, depuis la première révolution française ? Sur la *Sainte-Alliance* russo-prusso-autrichienne. Et qu'est-ce qui maintient cette Sainte-Alliance ? Le *partage de la Pologne*, dont les trois alliés tirent profit.

Ce partage de la Pologne, accompli par les trois puissances, est le lien qui les rive l'une à l'autre; le brigandage commun les a rendus solidaires les uns des autres.

Au moment où la Pologne fut victime de la première rapine, l'Allemagne tomba sous la dépendance de la Russie. La Russie ordonna à la Prusse et à l'Autriche de rester des monarchies abso-

lues, et la Prusse et l'Autriche durent obéir. Les efforts faits notamment par la bourgeoisie prussienne pour s'emparer du pouvoir, efforts tentés d'ailleurs avec mollesse et timidité, échouèrent complètement devant l'impossibilité de se détacher de la Russie, devant le soutien que la Russie offrait en Prusse à la classe féodale et absolutiste.

En outre, dès la première tentative d'oppression des alliés, les Polonais menèrent non seulement une lutte insurrectionnelle pour leur indépendance, mais aussi simultanément une *action révolutionnaire* contre leurs propres conditions sociales intérieures.

Le partage de la Pologne avait été mis sur pied grâce à l'alliance de la grande aristocratie féodale de la Pologne et des trois puissances qui procédaient au partage. Il ne constituait pas un progrès, comme le prétend l'ex-poète M. Jordan; il était le dernier moyen pour la grande aristocratie d'échapper à une révolution, il était essentiellement *réactionnaire*.

Déjà le premier partage avait eu tout naturellement pour conséquence une alliance des autres classes, c'est-à-dire de la petite noblesse, de la bourgeoisie des villes, et partiellement des paysans, aussi bien contre les oppresseurs de la Pologne que contre la grande aristocratie nationale elle-même. La constitution de 1791 prouve à quel point alors les Polonais avaient déjà compris que leur indépendance extérieure était inséparable du renversement de l'aristocratie, et de la réforme agraire à l'intérieur<sup>1</sup>.

Les grands pays agricoles entre la Baltique et la Mer Noire ne peuvent se libérer de la barbarie patriarco-féodale que par

1. La Diète polonaise adopta le 3 mai 1791 une Constitution. Celle-ci donnait force de loi aux contrats librement conclus entre propriétaires et paysans. Elle exprimait les aspirations de la partie avancée de la noblesse et de la bourgeoisie des villes; elle supprimait le *liberum veto* (le principe de l'unanimité exigée pour toutes les décisions) et l'éligibilité du roi et prévoyait un gouvernement responsable. La constitution proclamait l'indépendance des villes, libres de tous liens féodaux, et l'égalité juridique des paysans par rapport aux autres citoyens de l'Etat polonais. Si la constitution n'apporta pas la libération économique des paysans, elle allégea cependant les conditions du servage en plaçant sous la surveillance de l'Etat les contrats de rachat établis entre les paysans et les propriétaires fonciers. La constitution de 191 restreignait le pouvoir de l'aristocratie, luttait contre l'anarchie féodale et affermissait le pouvoir central. C'était après celle de la République française, la constitution la plus avancée d'Europe. Dès 1792-93, la constitution polonaise fut écartée sur l'intervention de Catherine de Russie, qui s'était alliée à l'aristocratie polonaise. La Prusse l'aida en trahissant les Polonais avec lesquels elle avait conclu un traité d'alliance en 1790.

une révolution agraire qui transforme les paysans serfs ou corvéables en propriétaires fonciers libres, une révolution qui soit à la campagne exactement la même que la révolution française de 1789. La nation polonaise a le mérite d'être la première parmi tous les peuples agricoles, ses voisins, à l'avoir proclamé. La première tentative de réforme fut la constitution de 1791; au cours de l'insurrection de 1830, on déclara bien que la révolution agraire de Lelewel était le seul moyen de sauver le pays, mais la Diète le comprit trop tard; au cours des insurrections de 1846 et 1848, elle fut ouvertement proclamée.

Du jour où ils furent opprimés, les Polonais agirent en révolutionnaires et enchaînèrent ainsi d'autant plus solidement leurs oppresseurs à la contre-révolution. Ils les contraignirent à maintenir l'Etat patriarco-féodal, non seulement en Pologne, mais aussi dans leurs autres possessions. Et notamment depuis l'insurrection de Cracovie en 1846 la lutte pour l'indépendance de la Pologne est en même temps la lutte pour la *démocratie agraire* — la seule possible en Europe orientale — contre l'*absolutisme patriarco-féodal*.

Donc, tant que nous aiderons à opprimer la Pologne, tant que nous enchaînerons une partie de la Pologne à l'Allemagne, tant que nous resterons enchaînés à la Russie et à la politique russe, nous ne pourrons pas briser radicalement chez nous l'absolutisme patriarco-féodal. L'instauration d'une Pologne démocratique est la condition première de l'instauration d'une Allemagne démocratique.

Mais l'instauration de la Pologne et la régularisation de sa frontière avec l'Allemagne est non seulement nécessaire, elle est de loin la question la plus soluble de toutes les questions politiques qui ont surgi en Europe orientale depuis la révolution. Les combats pour l'indépendance que mènent au sud des Carpates des peuples aux multiples groupes ethniques jetés là pêle-mêle d'un coup de dés, sont bien autrement compliqués, coûteront bien plus de sang, de confusion, de guerres civiles que la lutte d'indépendance polonaise et la détermination de la frontière entre l'Allemagne et la Pologne.

Il va de soi qu'il ne s'agit pas de l'instauration d'un semblant de Pologne, mais d'un Etat sur une base viable. La Pologne doit avoir au moins l'étendue de 1772 et posséder non seulement les bassins mais aussi les embouchures de ses grands fleuves, et pour le moins une grande zone côtière sur la Baltique.

Tout cela, l'Allemagne pouvait le lui garantir et assurer ainsi en même temps ses intérêts et son honneur, si après la révolution elle avait eu, dans son propre intérêt, le courage d'exiger, les armes à la main, que la Russie restituât sa part de Pologne. Etant donné l'enchevêtrement des populations allemandes et polonaises à la frontière et particulièrement sur la côte, il va de soi que les deux parties auraient eu à se faire des concessions mutuelles, que des Allemands seraient devenus Polonais et réciproquement : mais cela n'aurait fait aucune difficulté.

Or après la demi-révolution allemande, on n'eut pas le courage d'agir aussi résolument. Tenir des discours pompeux sur la libération de la Pologne, accueillir aux stations de chemins de fer les Polonais de passage et leur offrir les sympathies les plus ardentes du peuple allemand (à qui n'ont-elles pas déjà été offertes ?), à la bonne heure ! Mais engager une guerre contre la Russie, mettre en question tout l'équilibre européen et, de plus, rendre un lambeau du territoire volé, pour ça, il faudrait ne pas connaître nos Allemands !

Et qu'était-ce que la guerre contre la Russie ? La guerre contre la Russie, c'était la rupture complète, ouverte et réelle avec tout notre passé ignominieux, c'était la libération et l'unification réelles de l'Allemagne, c'était l'instauration de la démocratie sur les ruines de la féodalité, la réalisation du rêve de domination caressé un bref instant par la bourgeoisie. La guerre contre la Russie, c'était la seule voie possible pour sauver notre honneur et nos intérêts vis-à-vis de nos voisins slaves et notamment vis-à-vis des Polonais.

Mais, petits-bourgeois nous étions et petits-bourgeois nous sommes restés. Nous avons fait quelques douzaines de petites et de grandes révolutions et nous en avons peur avant même qu'elles ne fussent accomplies. Après en avoir eu plein la bouche, nous n'avons rien exécuté. La révolution, au lieu d'élargir notre horizon, l'a rétréci. Toutes les questions ont été traitées avec le philistinisme le plus timoré, le plus borné, le plus sec, et ainsi nous avons naturellement compromis de nouveau nos intérêts réels. Du point de vue de ce philistinisme mesquin, la grande question de la libération de la Pologne se réduisit donc, elle aussi, à une phrase minuscule sur la réorganisation d'une partie de la province de Posnanie; notre enthousiasme pour les Polonais se mua en shrapnells et en pierre infernale.

La seule solution possible, la seule qui eût préservé l'honneur de l'Allemagne et les intérêts de l'Allemagne, c'était, nous le répétons, la guerre contre la Russie. On ne l'a pas osée et l'inévitable

est arrivé : la soldatesque de la réaction battue à Berlin releva de nouveau la tête en Posnanie; sous le couvert de sauver l'honneur et la nationalité des Allemands, elle a planté la bannière de la contre-révolution et écrasé les révolutionnaires polonais, nos alliés — et pendant un temps l'Allemagne bernée applaudit ses ennemis vainqueurs. Le nouveau partage de la Pologne fut exécuté et il ne lui manquait plus que la sanction de l'Assemblée nationale.

Il y avait encore pour l'Assemblée de Francfort une voie qui permettait de tout arranger; il aurait fallu exclure toute la Posnanie de la Confédération germanique et déclarer ouverte la question de la frontière jusqu'à ce qu'on pût négocier d'égal à égal \* avec la Pologne restaurée.

Mais ç'eût été trop demander à nos professeurs, avocats et pasteurs francfortois de l'Assemblée nationale ! La tentation était trop grande : eux, les bourgeois tranquilles qui n'avaient jamais tiré un coup de fusil, allaient pouvoir, par « assis et debout », conquérir à l'Allemagne un pays de 500 lieues carrées et lui incorporer 800.000 frères de Netz, Allemands de Pologne, Juifs et Polonais, fut-ce aux dépens de l'honneur et des intérêts réels et permanents de l'Allemagne, quelle tentation ! Ils y succombèrent; ils ont confirmé le partage de la Pologne.

Pour quels motifs, nous le verrons demain.

(N° 81, 20 août 1848, pp. 1-2)

(Cologne, 21 août)

Nous passons sur la question préalable de savoir si les députés de Posnanie devaient participer à la délibération et au vote, et nous abordons immédiatement le débat sur la question essentielle.

M. Stenzel, le rapporteur, l'a ouvert par un discours effroyablement confus et diffus. Il se pose en historien et en homme de conscience, il parle de forteresses et de redoutes, de ciel et d'enfer, de sympathies et de cœurs allemands; il remonte au XI<sup>e</sup> siècle pour prouver que la noblesse polonaise a toujours opprimé le paysan; il utilise par-ci par-là quelques dates de l'histoire de la Pologne pour faire passer un torrent sans fin de lieux communs les plus plats sur la noblesse, les paysans, les villes, les bienfaits de la monarchie absolue, etc...; il excuse dans un style heurté et embar-

rasé le partage de la Pologne; il analyse les dispositions de la constitution du 3 mai 1791 dans un désordre si confus que les députés qui jusqu'ici ne les connaissaient pas, ne savent plus maintenant du tout où ils en sont; il s'apprête à parler du Grand-Duché de Varsovie lorsqu'il est arrêté par une bruyante interruption : en voilà assez ! et par le Président.

Le grand historien, complètement troublé, continue en ces termes émouvants : « Je serai bref. La question qui se pose est la suivante : « Que voulons-nous faire ? » Cette question est toute naturelle (sic !). La noblesse veut restaurer le royaume de Pologne. Elle se prétend démocratique. Je ne doute pas de sa bonne foi. Toutefois, Messieurs, il est naturel (!) que certains ordres de la société se fassent de grandes illusions. Je crois pleinement à leur sincérité, toutefois si princes et comtes doivent se fondre dans le peuple, je ne sais comment la fusion s'effectuera (et en quoi cela regarde-t-il M. Stenzel ?) C'est impossible en Pologne, etc... »

M. Stenzel affecte de croire qu'en Pologne noblesse et aristocratie sont une seule et même chose. *L'Histoire de Pologne* \* de Lelewel qu'il a lui-même citée, *Le Débat entre la révolution et la contre-révolution en Pologne*, de Mieroslawski et quantité d'autres écrits plus récents pourraient ouvrir les yeux à un « homme qui s'occupe d'histoire depuis des années ». La plupart « des princes et des comtes » dont parle M. Stenzel sont justement ceux contre qui lutte la démocratie polonaise elle-même.

On doit donc, pense M. Stenzel, laisser tomber la noblesse avec ses illusions et fonder une Pologne pour le paysan (en attribuant à l'Allemagne un morceau de la Pologne après l'autre). « Tendez au contraire la main aux pauvres paysans pour qu'ils s'élèvent, pour qu'ils réussissent peut-être (!) à instaurer une Pologne libre, et non seulement à l'instaurer, mais aussi à la maintenir. Voilà, Messieurs, l'essentiel ! »

Et tandis qu'au centre<sup>1</sup> nos radoteurs nationaux lui font une ovation et crient : « Très bien ! Excellent ! » le savant historien, ivre de sa victoire, quitte la tribune ! Présenter le nouveau partage de la Pologne comme un bienfait pour les paysans polonais, ce tour surprenant et absurde devait bien sûr toucher aux larmes

1. La partie la plus nombreuse de l'Assemblée nationale de Francfort, le centre libéral bourgeois, se divisait en deux fractions : le centre droit avec Dahlmann, Gagern, Bassermann, Mathy, Mevisen, Schmerling, etc... et le centre gauche avec Mittermaier, Werner, Raveaux, etc... Les députés du centre étaient partisans de la monarchie constitutionnelle.

ce troupeau empreint de bonhomie et de philanthropie réuni au centre de l'Assemblée !

Suit M. Goeden de Krotoszyn, un Allemand de Pologne de la plus belle eau. Après lui vient M. Senff d'Inowroclaw, un bel exemple de frère de Netz, franc comme l'or, qui, s'étant fait inscrire contre la proposition de la commission, se prononce pour elle, si bien qu'un orateur, adversaire de la proposition, a été frustré de son tour de parole.

La façon dont interviennent ces Messieurs les frères de Netz, constitue la comédie la plus grotesque du monde et montre une fois de plus de quoi est capable un authentique Prussien. Nous savons tous que les intrigants judéo-prussiens de Posnanie, enragés de profit, combattirent les Polonais en très étroite harmonie avec la bureaucratie, avec le corps des officiers du roi de Prusse et avec la noblesse terrienne de la Marche et de Poméranie, bref avec tout ce qui portait la marque de la réaction et de la vieille Prusse. La trahison commise à l'égard de la Pologne fut la première levée de boucliers de la contre-révolution, et personne ne fut plus contre-révolutionnaire que ces Messieurs les frères de Netz eux-mêmes.

Et maintenant voyez ici à Francfort ces magisters prussiens acharnés, et ces fonctionnaires qui ont toujours à la bouche : avec Dieu, pour le Roi et la Patrie; ils déclarent au nom de la fraternité souveraine de Netz que leur trahison contre-révolutionnaire à l'égard de la démocratie polonaise est une révolution, une véritable, une authentique révolution, voyez-les fouler aux pieds le droit historique et s'écrier sur le prétendu cadavre de la Pologne ! Seuls les vivants ont raison<sup>1</sup> !

Mais le Prussien est comme ça : sur les bords de la Sprée il parle de « droit divin » et sur les rives de la Warta de « peuple souverain » ; « d'émeute de la populace » sur les bords de la Sprée ; sur les rives de la Warta de « révolution » ; de « droit historique qui se perd dans la nuit des temps » sur les bords de la Sprée et « du droit des réalités vivantes qui date d'hier... » sur les rives de la Warta — et malgré tout, franc comme l'or, honnête et brave dans son fidèle cœur prussien !

Ecoutons M. Goeden.

« Pour la seconde fois nous devons défendre une cause si importante et si lourde de conséquences pour notre patrie que si cette cause ne s'était pas révélée (!) en elle-même entièrement juste

1. Cf. SCHILLER, « Ode à la joie ».

pour nous (!) *il aurait fallu nécessairement la rendre telle (!)* Notre droit a ses racines moins dans le passé que dans les *pulsations ardentes* (et notamment dans les coups de crosse) de l'actualité. »

« Grâce à la prise de possession » (par la Prusse), « le paysan et le bourgeois polonais se sont trouvés placés dans un état de sécurité et de bien-être comme ils n'en avaient jamais connu. » (Surtout pas depuis les guerres polono-prussiennes et les partages de la Pologne.)

« Le déni de justice que constitue le partage de la Pologne a été pleinement expié par l'humanité de votre peuple (du peuple allemand) (et surtout par les coups de trique des fonctionnaires prussiens), par son labeur (sur la propriété foncière polonaise, volée et distribuée gracieusement) et en avril de cette année, également par son *sang !* » Le sang de M. Goeden de Krotoszyn !

« La *révolution* est notre droit et c'est en vertu de cette révolution que nous sommes ici !

« Les titres prouvant la légitimité de notre incorporation à l'Allemagne ne sont donc pas des parchemins jaunis, nous n'avons pas été annexés par mariage, par héritage, par achat ou échange, nous sommes Allemands et nous appartenons à notre patrie parce qu'une volonté raisonnable, légitime, une *volonté souveraine* nous y pousse, une volonté déterminée par notre position géographique, notre langue et nos mœurs, notre nombre (!), nos propriétés mais surtout par notre sentiment allemand et notre amour de la patrie.

« Nos droits sont si sûrs, si profondément ancrés dans la *conscience universelle moderne* qu'il n'est pas besoin d'un cœur allemand pour les reconnaître ! »

Et vive la volonté souveraine de la confrérie judéo-prussienne de Netz, une volonté ancrée dans la conscience universelle moderne, soutenue par la révolution aux shrapnells, enracinée dans les pulsations du présent, appuyée sur la loi martiale ! Vive le caractère spécifiquement allemand des émoluments touchés par les bureaucrates en Posnanie, du pillage des églises et des biens des starostes, des avances d'argent à la *Flottwell* \* selon la manière allemande !

Au beau parleur, champion du droit supérieur, succède un frère de Netz sans vergogne. Pour M. Senff d'Inowroclaw, même la proposition Stenzel est encore trop courtoise pour les Polonais; il suggère donc une version un peu plus grossière. Du même front avec lequel sous ce prétexte il s'est fait inscrire comme orateur contre la proposition, il déclare que c'est une injustice révoltante d'exclure

du vote les députés de Posnanie; « Je crois que les députés de Posnanie sont *vraiment* tout désignés pour participer au vote, car il s'agit justement des droits les plus importants de ceux qui nous ont envoyés ici. »

M. Senff s'étend ensuite sur l'histoire de la Pologne depuis le premier partage et l'enrichit d'une série de falsifications délibérées et de contre-vérités criantes devant lesquelles M. Stenzel fait figure de bien piètre apprenti. Tout ce qui existe de passable en Pologne, doit sa naissance au gouvernement prussien et aux frères de Netz.

« Le Grand-Duché de Varsovie vit le jour. Les fonctionnaires prussiens furent remplacés par des fonctionnaires polonais, et, en 1814, on pouvait à peine déceler encore la trace du bien que le gouvernement prussien avait fait à ces provinces. »

M. Senff a raison. Il n'était pas possible de « déceler encore la trace » ni du servage, ni des versements réglementaires des districts polonais aux établissements d'éducation prussiens, par exemple à l'université de Halle, ni des exactions et des brutalités des fonctionnaires prussiens ignorant le polonais. Mais la Pologne n'était pas encore perdue car la Prusse redevenait florissante par la grâce de la Russie, et la Posnanie redevint prussienne.

« A partir de ce moment, se renouvelèrent les efforts du gouvernement prussien, orientés vers l'amélioration de la situation dans la province de Posnanie. »

Si l'on veut être plus amplement informé sur ce point, que l'on relise le mémoire de Flottwell de 1841. Jusqu'à 1830, le gouvernement ne fit *rien*. Flottwell trouva dans tout le Grand-Duché *quatre* lieues de routes seulement ! Et nous faut-il énumérer les bienfaits de Flottwell ? M. Flottwell, un administrateur malin chercha à séduire les Polonais en construisant des routes, en rendant des rivières navigables, en asséchant des marais, etc.; mais ce n'est pas avec l'argent du gouvernement prussien, c'est *avec leur propre argent* qu'il les séduisit. Toutes ces améliorations eurent lieu essentiellement grâce à des moyens privés ou locaux, et si le gouvernement accorda çà et là quelque argent, ce ne fut qu'une très infime part des sommes qu'il tirait de la province grâce aux impôts et aux revenus des domaines nationaux et ecclésiastiques polonais. En outre, les Polonais doivent à M. Flottwell non seulement la persistance de la suspension de l'élection par les régions des conseillers provinciaux (en vigueur depuis 1826), mais encore tout spécialement la lente expropriation des propriétaires fonciers polonais par les achats gouvernementaux de domaines

seigneuriaux mis aux enchères, et revendus uniquement à des Allemands bien pensants (ordre ministériel de 1833). Un dernier bienfait de l'administration Flottwell fut l'amélioration de l'instruction publique. Là encore une mesure de prussianisation. Les écoles supérieures devaient prussianiser les jeunes nobles et les futurs prêtres catholiques, les écoles élémentaires devaient prussianiser les paysans, grâce à des maîtres prussiens. Dans un accès d'humeur incontrôlé le préfet de Bromberg, M. Wallach, a révélé ce qu'on se proposait de faire avec les établissements d'enseignement; il écrit au premier président M. Beurmann que la *langue polonaise* est le *principal obstacle* à l'extension de la culture et de la prospérité parmi la population rurale ! Remarque très juste assurément, si le maître d'école ne comprend pas le polonais. D'ailleurs c'étaient encore les Polonais qui payaient ces écoles car 1° la plupart et les plus importants des instituts, qui ne servaient pas précisément la prussianisation, furent fondés et dotés grâce à des contributions privées ou des subventions des états provinciaux, et 2° même les écoles destinées à la prussianisation furent maintenues grâce aux revenus des couvents sécularisés le 31 mars 1833; la caisse publique n'accorda que 21.000 talers par an pendant 10 ans. D'ailleurs M. Flottwell avoue que toutes les réformes sont dues à l'initiative des Polonais eux-mêmes. Que les plus grands bienfaits du gouvernement aient consisté dans la perception de rentes et d'impôts importants, et dans l'utilisation des jeunes gens pour le service militaire prussien, voilà ce que M. Flottwell ne tait pas moins que M. Senff.

Bref, tous les bienfaits du gouvernement prussien se réduisent à l'entretien de sous-officiers prussiens en Posnanie, que ce soit comme instructeurs, maîtres d'écoles, gendarmes ou percepteurs.

Nous ne pouvons pas nous étendre davantage sur les autres imputations dont on suspecte sans fondement les Polonais, ni sur les faux renseignements statistiques de M. Senff. En voilà assez, M. Senff parle uniquement pour rendre les Polonais odieux à l'Assemblée.

Vient ensuite M. Robert Blum. Comme d'habitude il fait un exposé que l'on appelle *solide*, c'est-à-dire un exposé qui contient plus de sentiment que d'arguments et plus de déclamation que de sentiment; il faut avouer d'ailleurs que, comme morceau d'éloquence, il ne produit pas plus d'effet que la conscience universelle moderne de M. Goeden de Krotoszyn : La Pologne est le rempart contre la barbarie nordique... si les Polonais ont des vices, c'est la faute de leurs oppresseurs... le vieux Gagern déclare que le partage

de la Pologne est le cauchemar qui pèse sur notre époque... les Polonais aiment ardemment leur patrie et nous pouvons prendre exemple sur eux... les dangers dont la Russie fait planer sur nous la menace... si la république rouge venait à triompher à Paris et voulait libérer la Pologne par la force des armes, comment ferions-nous alors, Messieurs?... Soyons impartiaux, etc. etc.

Cela nous fait de la peine pour M. Blum, mais si l'on dépouille toutes ces belles phrases du clinquant de leur rhétorique, il ne reste rien d'autre que le bavardage le plus banal qui, même s'il s'agit de bavardage, ne manque pas de style, dans le genre sublime, ce que nous concédons volontiers. Quand M. Blum pense que l'Assemblée nationale devrait pour être logique procéder au Schleswig, en Bohême, dans le Tyrol italien, les provinces russes de la Baltique et en Alsace suivant le même principe qu'en Posnanie, c'est là un argument qui n'est justifié que face aux mensonges irréfléchis sur les nationalités et à l'illogisme commode de la majorité. Et quand il pense que l'Allemagne ne peut décemment négocier qu'avec une Pologne qui existerait déjà, nous ne le contestons pas; nous remarquerons pourtant que cet argument, le seul pertinent de son discours, a déjà été développé cent fois et bien mieux par les Polonais eux-mêmes, tandis que chez M. Blum, ce n'est qu'une flèche de rhétorique émoussée, lancée en vain avec « modération et une douceur pleine d'égards » sur la poitrine endurcie de la majorité.

M. Blum a raison, quand il dit que les shrapnells ne sont pas des arguments, mais il a tort, et il le sait, quand il se place impartialement à un point de vue « modéré » et supérieur. Il est possible que M. Blum ne voie pas clair dans la question polonaise : c'est sa propre faute. Mais il est grave pour lui 1° qu'il s'imagine obtenir de la majorité qu'elle demande au pouvoir central, ne serait-ce qu'un rapport; 2° qu'il se figure pouvoir obtenir un résultat, même le plus minime, grâce à ce rapport des ministres du pouvoir central, de ces ministres qui, le 6 août<sup>1</sup> se sont inclinés si honteusement devant les appétits de domination de la Prusse. Si l'on veut siéger « résolument à gauche » la première exigence c'est de dé-

1. Conformément à l'ordre du 16 juillet 1848, de Peucker, ministre impérial de la Guerre, les troupes de tous les États allemands devaient prêter serment au Vicaire d'Empire, l'archiduc Jean, le 6 août, au cours d'une revue solennelle. Frédéric-Guillaume IV qui élevait lui-même des prétentions au commandement général des forces armées de la Confédération allemande, interdit la revue des troupes en Prusse.

pouiller toute douceur pleine d'égards et de renoncer à obtenir quoi que ce soit, même de très minime, de la majorité.

En somme, dans la question de Pologne presque toute la gauche se répand comme toujours en déclamations ou même en envolées délirantes, sans examiner, ne serait-ce que de très loin, les faits réels et le contenu pratique de la question. Et pourtant ici la matière était si riche de substance, les faits si frappants. Cela nécessiterait, il est vrai, une étude de la question et naturellement on peut se l'épargner, une fois qu'on est passé par le purgatoire des élections, et qu'on n'est plus responsable devant personne.

Nous reviendrons sur les rares exceptions à cette règle qui se sont révélées au cours du débat. Demain nous dirons un petit mot à M. Wilhelm Jordan qui n'est pas une exception, mais qui cette fois a des raisons pour littéralement courir avec le peloton.

(N° 82, 22 août 1848, pp. 1-2)

Cologne, le 25 août

Enfin, Dieu soit loué, nous abandonnons, la plaine sablonneuse et plate du bavardage banal pour fouler les sublimes régions alpêtres du grand débat ! Enfin, nous gravissons cette cime qui fend les nuages et où nichent les aigles, où l'homme regarde le divin dans les yeux, d'où il contemple avec mépris le petit vermisseau qui en bas, tout en bas, se bat avec les rares arguments du vulgaire bon sens. Enfin, après les escarmouches d'un Blum avec un Stenzel, un Goeden, un Senff d'Inowroclaw, s'engage la grande bataille dans laquelle des héros dignes de l'Arioste couvrent la plaine des éclats de lance de leur esprit !

Les rangs des combattants s'écartent respectueusement et, brandissant son épée, voici que bondit M. Wilhelm Jordan de Berlin.

Qui est M. Wilhelm Jordan de Berlin ?

M. Wilhelm Jordan de Berlin était, à l'époque de l'épanouissement de la littérature allemande, littérateur à Königsberg. On tenait des réunions, à moitié autorisées, au Böttchershöfchen<sup>1</sup>, M. Jordan y alla, déclama un poème : *Le Batelier et son Dieu*, et fut expulsé.

1. Nom d'une rue de Königsberg.

M. Wilhelm Jordan de Berlin alla à Berlin. On y tenait des réunions d'étudiants. M. Wilhelm Jordan y lut un poème : *Le Batelier et son Dieu*, et fut expulsé.

M. Wilhelm Jordan de Berlin alla à Leipzig. Là aussi il y avait quelques innocentes assemblées... M. Wilhelm Jordan déclama un poème : *Le Batelier et son Dieu*, et fut expulsé.

M. Wilhelm Jordan publia aussi plusieurs œuvres : un poème, *Cloche et canon*; un recueil de chants populaires lituaniens, parmi lesquels il s'en trouvait de sa propre fabrication, notamment des chants polonais qu'il avait composés lui-même; des traductions de George Sand, une revue incompréhensible *Le Monde compris*<sup>1</sup>, etc... au service de M. Otto Wigand, si honorablement connu, qui n'a pas fait encore autant de chemin que son modèle français, M. Pagnerre; également une traduction de *l'Histoire de Pologne* de Lelewel, avec une préface exaltant la Pologne, etc...

La révolution vint. *En un lugar de la Mancha cuyo nombre no quiero acordarme*<sup>2</sup>, en une bourgade de la Manche allemande, de la Marche de Brandebourg où poussent les Don Quichotte, mais dont je ne peux plus me rappeler le nom, M. Wilhelm Jordan de Berlin se présenta comme candidat à l'Assemblée nationale. Les paysans de la région étaient gentiment constitutionnalistes. M. Wilhelm Jordan tint plusieurs discours pressants, pleins de la gentillesse la plus constitutionnaliste. Les paysans ravis, élirent le grand homme député. A peine arrivé à Francfort, notre noble irresponsable siège avec la gauche « résolue » et vote avec les républicains. Les paysans qui, en leur qualité d'électeurs, ont engendré ce Don Quichotte parlementaire lui adressent un vote de méfiance, lui remémorent ses promesses, le rappellent. Mais M. Wilhelm Jordan se sent aussi peu lié qu'un roi par ses promesses, et en toute occasion il continue à faire retentir à l'Assemblée sa cloche et son canon.

Chaque fois que M. Wilhelm Jordan est monté en chaire à l'église Saint-Paul, il s'est contenté au fond de déclamer un poème : *Le Batelier et son Dieu*, ce qui ne signifie pourtant pas que par là il aurait mérité d'être expulsé.

Écoutons le dernier son de cloche et le plus récent coup de canon du grand Wilhelm Jordan à propos de la Pologne.

« Je crois au contraire que nous devons nous élever au point

1. Cette revue *Le Monde compris* (*Die begriffene Welt*) fut rédigée et éditée par Wilhelm Jordan, chez Wigand en 1845-46 (6 livraisons.)

2. Citation extraite du début de *Don Quichotte*, de Cervantès, que Marx traduit tout de suite après le texte espagnol.

de vue de l'histoire universelle, et de là examiner l'affaire de Posnanie, considérée comme un épisode du grand drame polonais. »

D'un seul coup le puissant M. Wilhelm Jordan nous soulève bien au-dessus des nuages, sur le Chimborazo<sup>1</sup>, couvert de neige, dressé vers le ciel, du « point de vue de l'histoire universelle », et il nous ouvre la plus incommensurable perspective.

Mais auparavant il s'attarde un instant encore dans le domaine terre à terre de la délibération « spécifique » et ce, avec beaucoup de bonheur. Quelques preuves :

« Plus tard, il (le district de Netz) revint à la Prusse par le traité de Varsovie (c'est-à-dire le premier partage) et il est depuis resté à la Prusse, si l'on veut faire abstraction de la brève existence du Duché de Varsovie dans l'intervalle. »

M. Jordan parle ici du district de Netz par *opposition* au reste de la Pologne. Lui le chevalier du point de vue de l'histoire universelle, le connaisseur de l'histoire polonaise, le traducteur de Lelewel, quelle source suit-il ici ? Aucune autre que le discours de M. Senff d'Inowroclaw. Il le suit tellement qu'il en oublie même comment l'autre partie de la Posnanie, partie de la grande Pologne, « revint » en 1794 « à la Prusse et, si l'on veut faire abstraction de la brève existence du Duché de Varsovie dans l'intervalle, est restée depuis à la Prusse ». Mais le frère de Netz, Senff, n'en avait pas soufflé mot, et c'est pourquoi le « point de vue de l'histoire universelle » ne sait rien d'autre sinon que le district de Posnanie « revint à la Prusse » en 1815 seulement.

« De plus les arrondissements occidentaux de Birnbaum, Meseritz, Bonist, Franstadt, ont été allemands depuis des *temps immémoriaux*, comme vous pouvez le déduire des noms de ces villes, et leurs habitants sont allemands dans leur écrasante majorité. »

Et l'arrondissement de Miendzychod, M. Jordan, était « polonais depuis des temps immémoriaux », ainsi qu'on peut le déduire de son nom et ses habitants sont polonais dans leur écrasante majorité, n'est-ce pas, M. Jordan ?

Mais l'arrondissement de Miendzychod n'est rien d'autre que l'arrondissement de Birnbaum. La ville s'appelle Miendzychod en polonais.

Quel appui Monsieur Léo, ce fervent du Saint-Empire, n'offrira-t-il pas au « point de vue de l'histoire universelle » du monde « compris » pour ces Chambres de réunion, fondées sur l'étymologie ! Pour ne rien dire du fait que Mailand, Lüttich, Genf,

1. Volcan éteint des Andes dans la république de l'Équateur, (6.310 m.)

Kopenhague<sup>1</sup> « ainsi qu'on peut le déduire de leur nom, sont allemands, depuis des temps immémoriaux » ; le « point de vue de l'histoire universelle » ne voit-il pas aussi « rien qu'à leurs noms » le caractère allemand immémorial de Haimons-Eichicht, Welsch-Leyden, Jenau, et Kaltenfelde ? Le point de vue de l'histoire universelle sera évidemment embarrassé de trouver ces noms allemands immémoriaux sur la carte, et grâce uniquement à M. Léo, qui les a lui-même fabriqués, il apprendra que l'on désigne par là Le Quesnoy, Lyon, Gênes, et Campo-Freddo.

Que dira le point de vue de l'histoire universelle si les Français réclament sous peu *Cologne, Coblenze, Mayence, et Francfort* en tant que pays français depuis des temps immémoriaux, et alors malheur au point de vue de l'histoire universelle !

Mais ne nous attardons pas plus longtemps à ces *petites misères de la vie humaine* \* qui sont arrivées déjà à de plus grands. Suivons M. Jordan de Berlin dans les régions supérieures de son vol. Il y est dit des Polonais qu'on les « aime d'autant plus qu'on est plus éloigné d'eux et qu'on les connaît moins, et d'autant moins qu'on se rapproche d'eux », et c'est pourquoi « cette sympathie » repose « moins sur un mérite réel du caractère polonais que sur un certain *idéalisme cosmopolite* ».

Mais comment le point de vue de l'histoire universelle expliquera-t-il qu'il existe un autre peuple que les peuples de la terre n'« aiment » ni quand on « s'éloigne de lui », ni quand on s'en « rapproche », et qu'avec une rare unanimité ils méprisent ce peuple, l'exploitent, le moquent, le foulent aux pieds ? Ce peuple, c'est le peuple allemand.

Le point de vue de l'histoire universelle dira que cette attitude repose sur un « *matérialisme cosmopolite* », et le voilà sauvé.

Mais indifférent à ces minces objections, l'aigle de l'histoire universelle déploie ses ailes de plus en plus hardiment, de plus en plus haut, jusqu'à ce que finalement dans le pur éther de l'Idée en soi et pour soi il exulte dans l'hymne héroïco-universalo-historico-hégélien que voici :

« On peut bien donner raison à l'histoire qui, dans sa marche tracée par la nécessité, écrase toujours inexorablement, de son pied d'airain une nationalité devenue trop faible pour se maintenir parmi les autres nations sur un plan d'égalité ; il serait quand même inhumain et barbare de se fermer à toute sympathie devant la longue Passion de ce peuple, et je suis fort éloigné d'une telle

1. Milan, Liège, Genève, Copenhague.

impassibilité. (Dieu vous revaudra ça, noble Jordan !) Mais être touché par une tragédie est une chose, et c'en est une autre de vouloir en quelque sorte rendre cette tragédie nulle et non avenue. Justement, c'est uniquement la nécessité de fer à laquelle succombe le héros qui fait de son destin une *vraie tragédie*; intervenir dans la marche de cette destinée, retenir par sympathie humaine la roue en mouvement de l'histoire et vouloir la faire revenir en arrière, cela signifierait se livrer soi-même au danger d'être broyé par elle. Vouloir restaurer la Pologne uniquement parce que son déclin nous endeuille à juste titre, voilà ce que j'appelle une sentimentalité de faible d'esprit ! »

Quelle plénitude de pensée ! Quelle profonde sagesse ! Quelle envolée de style ! Voilà comment parle le point de vue de l'histoire universelle après avoir revu et corrigé ses discours sténographiés.

Les Polonais ont le choix : s'ils veulent jouer une « vraie tragédie », alors il faut qu'ils se laissent broyer avec humilité sous le pied d'airain et la roue en mouvement de l'histoire, et dire à Nicolas<sup>1</sup> « Seigneur, que ta volonté soit faite ! » Ou bien, s'ils veulent se rebeller et essayer de voir si, à leur tour, ils ne peuvent pas mettre le « pied d'airain de l'histoire » sur la nuque de leurs oppresseurs, alors ils ne jouent pas de « vraie tragédie », et M. Wilhelm Jordan de Berlin ne peut plus s'intéresser à eux. C'est ainsi que parle le point de vue de l'histoire universelle qui a reçu sa formation esthétique du professeur Rosenkranz.

En quoi résidait l'inexorable nécessité, la nécessité de fer qui anéantit momentanément la Pologne ? Dans le déclin de la démocratie de la petite noblesse, fondée sur le servage, c'est-à-dire dans la montée d'une grande aristocratie *au sein même* de la noblesse. C'était un progrès dans la mesure où c'était la seule issue à un stade dépassé de la démocratie de la noblesse. Quelle en fut la conséquence ? Que le pied d'airain de l'histoire, c'est-à-dire les trois autocrates de l'Est, écrasèrent la Pologne. L'aristocratie fut contrainte de s'allier à l'étranger pour en finir avec la démocratie de la noblesse. L'aristocratie polonaise resta jusqu'à une époque récente, et même pour une part jusqu'à aujourd'hui, la loyale alliée des oppresseurs de la Pologne.

Et en quoi réside la nécessité inexorable, la nécessité de la libération de la Pologne ? Dans le fait qu'en Pologne la domination de l'aristocratie ininterrompue depuis 1815, du moins en Posnanie et en Galicie, et même partiellement dans la Pologne russe, est

1. Il s'agit de Nicolas 1<sup>er</sup>, tsar de Russie de 1825 à 1855.

aussi dépassée et minée que la démocratie de la petite noblesse en 1772; dans le fait que l'instauration de la démocratie agraire est devenue pour la Pologne une question vitale non seulement politique, mais sociale; dans le fait que la source de l'existence du peuple polonais, l'agriculture, va à la ruine si le paysan serf et corvéable ne devient pas un propriétaire foncier libre; dans le fait que la révolution agraire est impossible sans la conquête simultanée de l'existence nationale, de la possession de la côte balte et des embouchures des rivières polonaises.

Et voilà ce que M. Jordan de Berlin appelle arrêter la roue en mouvement de l'histoire et ne pas vouloir la faire revenir en arrière !

Certes, la vieille Pologne de la démocratie de la *noblesse* est morte et enterrée depuis longtemps et il n'y a que M. Jordan pour croire quelqu'un capable d'abolir la « vraie tragédie » de cette Pologne; mais ce « héros » de tragédie a engendré un fils robuste, et certes plus d'un fat littéraire de Berlin peut avoir peur de faire plus ample connaissance avec lui; ce fils qui se dispose à jouer *son* propre drame et à pousser la roue « en mouvement » de l'histoire, mais à qui la victoire est assurée, ce fils, c'est la Pologne de la démocratie *paysanne*.

Un peu d'emphase littéraire démodée, un peu de mépris affecté, qui, chez Hegel était hardiesse, mais devient, chez M. Jordan, niaiserie facile et plate, bref un peu de cloche et un peu de canon, de bruit et de fumée<sup>1</sup> mis en mauvais allemand, le tout assaisonné d'une confusion et d'une ignorance sans nom des rapports historiques communs, c'est à cela que se réduit tout le point de vue de l'histoire universelle !

Vive le point de vue de l'histoire universelle et son « monde compris » !

(N° 86, 26 août 1848, p. 1)

Cologne, 26 août

Le deuxième jour de bataille offre une image encore plus grandiose que le premier jour. Evidemment il nous manque un Wilhelm Jordan de Berlin, dont les lèvres captivent les cœurs de tous les auditeurs, mais prenons-en notre parti. Un Radowitz, un

1. Cf. GOETHE : *Faust*, 1<sup>re</sup> partie, « Le Jardin de Marthe ».

Wartensleben, un Kerst et un Rodomont<sup>1</sup>-Lichnowski ne sont pas non plus à dédaigner.

M. Radowitz monte d'abord à la tribune. Le chef de la droite parle avec brièveté, précision, en calculant ses mots. Pas plus de déclamations qu'il n'est nécessaire. De fausses prémisses, mais tirées de ces prémisses, des conclusions rapides, concises. Appel à la peur de la droite. Flegmatique certitude du succès, fondée sur la lâcheté de la majorité. Mépris radical de toute l'Assemblée, à droite comme à gauche. Voilà les traits fondamentaux du bref discours de M. Radowitz et nous comprenons très bien l'effet que devaient produire ces quelques paroles glacées et sobres dans une Assemblée habituée à entendre les exercices de rhétorique les plus pompeux et les plus creux. M. Wilhelm Jordan de Berlin serait heureux si, avec tout son monde d'images, son monde « compris » et incompris, il avait produit le dixième de l'effet obtenu par M. Radowitz avec son discours bref et, au fond, aussi totalement dépourvu de substance.

M. Radowitz n'est pas un « caractère », ce n'est pas un de ces braves gens qui pensent beaucoup, mais c'est une figure aux traits précis et accusés, et il suffit de lire un seul de ses discours pour le connaître complètement.

Nous n'avons jamais ambitionné l'honneur d'être l'organe de quelque gauche parlementaire. Etant donné les éléments disparates dont est né le parti démocratique en Allemagne, nous avons au contraire toujours estimé qu'il était de toute nécessité de ne surveiller personne plus étroitement que les démocrates eux-mêmes. Et vu le manque d'énergie, de décision, de talent et de connaissances que nous rencontrons, à de très rares exceptions près, chez les dirigeants de tous les partis, nous ne pouvons que nous réjouir de trouver en M. Radowitz au moins un *adversaire* à notre taille.

Après M. Radowitz, M. Schuselka. Malgré tous les avertissements précédents, quand même un touchant appel au cœur, un discours interminable, coupé de rares objections historiques, avec ça et là, un peu de l'intelligence pratique autrichienne. De l'ensemble se dégage une impression de lassitude.

M. Schuselka est allé à Vienne, où il a été élu à la Diète. Il y est à sa place. Si à Francfort il siégeait à gauche, là-bas il se retrouve au centre. Si à Francfort il pouvait jouer un certain rôle,

1. Engels accole au nom de Lichnowski celui d'un héros de *L'Orlando Furioso* de l'Arioste, pour souligner ainsi que c'est un vantard, aux mots creux.

à Vienne il fait fiasco dès le premier discours. C'est le sort de toutes ces célébrités littéraires, philosophiques et babillardes qui ont utilisé la révolution uniquement pour se procurer des situations; mettez-les un instant sur un terrain véritablement révolutionnaire et en un clin d'œil elles s'évanouissent.

Suit le *ci-devant* \* comte de Wartensleben. M. Wartensleben se présente comme un brave homme sans façons, débordant de bienveillance; il raconte des anecdotes sur la campagne qu'il a faite comme soldat de réserve à la frontière polonaise en 1830; il se donne des allures de Sancho Pança, en lançant aux Polonais des dictons : un tiens vaut mieux que cent tu l'auras, et il en profite pour glisser, très innocemment, cette perfide remarque : « D'où vient que l'on n'a même pas trouvé de fonctionnaires polonais qui veuillent se charger de la réorganisation dans la portion du territoire à céder ? Je crains qu'ils n'aient peur d'eux-mêmes, qu'ils ne se sentent pas encore en mesure d'organiser tranquillement la population. Et voilà pourquoi, à les entendre, c'est leur amour de la patrie polonaise, qui les empêche de semer même ce grain, germe d'une joyeuse résurrection » !

En d'autres termes, les Polonais luttent sans interruption depuis quatre-vingt ans, sacrifiant leur vie et leur fortune à une cause qu'ils estiment eux-mêmes irréalisable et insensée.

Finalement M. Wartensleben est de l'avis de M. Radowitz.

M. Janiszewski de Posen, membre du comité national de Posnanie, monte à la tribune.

Le discours de M. Janiszewski est le premier morceau de véritable éloquence parlementaire qui ait été prononcé du haut de la tribune de l'église Saint-Paul. Une fois enfin il nous est donné d'entendre un orateur qui ne vise pas seulement à obtenir les applaudissements de la salle, mais qui parle le langage de la passion réelle et vivante et qui, de ce fait, produit un tout autre effet que les orateurs qui l'ont précédé. L'appel de Blum à la conscience de l'Assemblée, l'emphase bon marché de Jordan, la froide logique de Radowitz, la prolixité bonhomme de Schuselka disparaissent les uns comme les autres, devant ce Polonais qui défend l'existence de sa nation et exige son bon droit. Janiszewski parle avec animation, avec violence, mais il ne déclame pas; il se contente d'exposer les faits avec la juste indignation qui accompagne nécessairement une peinture exacte de tels faits et qui est doublement juste après les déformations éhontées, apportées jusque là dans le débat. Son discours qui constitue en fait le centre du débat, réfute toutes les attaques antérieures contre les Polonais,

répare toutes les fautes des amis de la Pologne, ramène le débat sur son seul terrain pratique et vrai, et enlève de prime-abord aux futurs orateurs de la droite leurs arguments les plus sonores.

« Vous avez avalé les Polonais, mais par Dieu, vous ne les digérez pas ! » Ce résumé frappant du discours de Janiszewski restera, tout comme la fierté avec laquelle, en réponse à toutes les mendigoteries des amis de la Pologne, il déclare : « Je ne viens pas vous trouver en mendiant, je viens avec mon bon droit; ce ne sont pas à des sympathies que j'en appelle, c'est à la justice. »

Après M. Janiszewski, M. le directeur Kerst de Posnanie. Après le Polonais qui lutte pour l'existence, pour la liberté sociale et politique de son peuple, le maître d'école prussien, émigré en Posnanie, qui lutte pour son traitement. Après la belle passion indignée de l'opprimé, la basse impudence du bureaucrate qui se nourrit de l'oppression.

Le partage de la Pologne « qu'on appelle aujourd'hui une ignominie » fut en son temps « un événement tout à fait ordinaire ». « Le droit des peuples à se séparer par nationalités est un droit flambant neuf qui n'est reconnu nulle part... En politique seul décide la possession effective. » Voilà quelques-unes des sentences énergiques sur lesquelles M. Kerst base son argumentation. Suivent ensuite les contradictions les plus lourdes : « Avec la Posnanie, c'est, il est vrai, une zone à prédominance polonaise qui est échue à l'Allemagne » et peu après : « En ce qui concerne la partie polonaise de la Posnanie, elle n'a pas demandé à être rattachée à l'Allemagne et autant que je sache, vous n'êtes pas, Messieurs, disposés à l'accueillir contre son gré ! » A cela sont jointes des indications statistiques sur les rapports de population — indications conformes aux célèbres relevés des frères de Netz, suivant lesquels sont seuls considérés comme Polonais, ceux qui ne comprennent pas un mot d'allemand, et sont considérés comme Allemands tous ceux qui baragouinent un peu d'allemand. Finalement, par un calcul des plus ingénieux, il découvre, en revenant sur le vote de la Diète provinciale de Posnanie, que la minorité de 17 contre 26 qui vota pour le rattachement à l'Allemagne, était en réalité la majorité. « D'après la loi provinciale, une majorité des 2/3 serait toutefois nécessaire pour que le texte adopté ait force de loi. Certes, 17 n'est pas exactement les 2/3 de 26, mais la fraction qui manque est si petite que dans une question aussi grave, on ne peut vraiment pas en tenir compte » ! !

Donc, si la minorité représente 2/3 de la majorité, « d'après la loi provinciale », elle est la majorité ! Le prussianisme de vieille

souche couronnera M. Kerst pour cette découverte. En réalité, voici ce qu'il en était : pour déposer une proposition, il fallait recueillir 2/3 des voix. L'admission dans la Confédération germanique constituait une proposition de ce genre. L'admission n'était donc légalement proposée qu'à partir du moment où les 2/3 de l'Assemblée, les 2/3 des 43 votants votaient pour. Au lieu de cela, près des 2/3 votèrent contre. Mais qu'importe ? 17 ne constituent-ils pas presque les « 2/3 de 43 » ?

Que les Polonais ne soient pas une nation aussi « cultivée » que les citoyens de l'« Etat des intellectuels », c'est très compréhensible, si l'Etat des intellectuels leur donne pour maîtres de tels professeurs de calcul.

M. Clémens de Bonn remarque avec justesse que le gouvernement prussien a tenu moins à germaniser la Posnanie, qu'à la prussianiser, et il compare aux tentatives de prussianisation de la Posnanie les tentatives semblables qui ont eu lieu en Rhénanie.

M. Ostendorf de Soest. Le fils de la terre rouge<sup>1</sup> lit un répertoire de platitudes politiques et de radotages, il se répand en possibilités, probabilités et suppositions qui se perdent dans le détail, il passe de M. Jordan aux Français, de la République rouge aux Peaux-rouges d'Amérique du Nord, il les met dans le même sac que les Polonais, et il en fait autant pour les frères de Netz et les Yankees. Parallèles hardis, dignes de la terre rouge ! M. Kerst, M. Senff, M. Goeden en colons du Far-West avec leurs maisons faites de troncs d'arbres, leur carabine et leur pelle, quelle incomparable comédie !

M. Franz Schmidt de Löwenberg monte à la tribune. Il parle calmement, sans emphase, ce qui est d'autant plus méritoire que M. Schmidt appartient à une classe qui d'ordinaire aime la déclamation par-dessus tout, la classe des ecclésiastiques catholiques allemands. M. Schmidt dont le discours, après celui de Janiszewski, est en tout cas, par son mordant et sa compétence, le meilleur de tout le débat, M. Schmidt démontre à la commission comment derrière son apparent déploiement d'érudition, (dont nous avons examiné la teneur), se cache une ignorance sans bornes de la situation. M. Schmidt a vécu, des années durant, dans le Grand-Duché de Posnanie, et il démontre à la commission qu'elle a commis les bêtises les plus grossières même en ce qui concerne le petit district qu'il connaît le mieux. Il montre comment sur tous les points décisifs, la commission a laissé l'Assemblée sans éclaircisse-

1. La Westphalie.

ment, comment elle l'a carrément mise en demeure de prendre une décision en l'air, sans le moindre document, sans la moindre connaissance de l'affaire. Il demande surtout qu'on renseigne l'Assemblée sur l'état réel des choses. Il démontre comment les propositions de la commission sont en contradiction avec ses propres thèses; il cite le mémoire de Flottwell, et le somme, puisqu'il siège actuellement en qualité de député, d'intervenir si ce document n'est pas authentique. Il dénonce finalement au public comment les frères de Netz étaient venus trouver Gagern et voulaient, en lançant la fausse nouvelle d'une révolte qui aurait éclaté en Posnanie, le pousser à conclure rapidement le débat. Certes, Gagern nie le fait, mais M. Kerst s'en est vanté publiquement.

La majorité s'est vengée de M. Schmidt pour ce discours courageux : elle a veillé à ce qu'il soit falsifié dans le compte rendu sténographique. A un endroit M. Schmidt a corrigé lui-même trois fois une absurdité qui s'y était glissée, et pourtant elle est restée dans le texte imprimé. Protestations tambourinées contre Schlöffel, violences ouvertes<sup>1</sup> contre Brentano, falsification contre Schmidt, — ces Messieurs de la droite sont vraiment de fins critiques !

Et pour terminer la séance, M. Lichnowski. Mais nous nous réservons cet ami pour le prochain article; un orateur de ce calibre, on ne saurait l'expédier !

(N° 90, 31 août 1848, pp. 1-2)

Cologne, 31 août

Avec un maintien galant et courtois, et un sourire content de soi, le *bel homme* \* de l'Assemblée, le Bayard allemand sans peur et sans reproche, l'ex-prince (paragraphe 6 des droits fondamentaux<sup>2</sup>) von Lichnowski monte à la tribune. Avec le plus pur accent

1. Le 7 août 1848, le député Brentano s'exprima à une séance de l'Assemblée nationale de Francfort, en faveur de l'amnistie des insurgés du Bade et de leur chef Hecker. Les députés de droite l'empêchèrent d'abord de parler, et l'obligèrent ensuite par la violence à quitter la tribune.

2. L'article II, paragraphe 6, des « Droits fondamentaux du peuple allemand » adoptés le 2 août 1848 par l'Assemblée nationale de Francfort, prévoyait la suppression des privilèges et des titres qui n'étaient pas attachés à une charge ou à une fonction.

du lieutenant prussien et une nonchalance méprisante, il débite à l'Assemblée les rares aphorismes qu'il a à lui communiquer.

Le beau chevalier introduit dans ce débat un facteur indispensable. Qui ne s'est pas encore suffisamment convaincu en entendant MM. Goeden, Senff et Kerst, de ce que les Allemands de Pologne sont gens dignes d'estime, peut voir en regardant le chevalier Lichnowski quel phénomène inesthétique, malgré son physique agréable, constitue le Slave prussianisé. M. Lichnowski est ethniquement apparenté aux Allemands de Pologne, il complète le dossier par sa simple arrivée à la tribune. Le *Slachcic*<sup>1</sup> de Haute-Silésie qui s'est complètement intégré au personnage du hobereau campagnard prussien nous fournit un exemple vivant de ce que l'aimable gouvernement prussien pense faire de la noblesse de Posnanie. M. Lichnowski, malgré toutes ses protestations, n'est pas un Allemand, c'est un Polonais « réorganisé »; il ne parle d'ailleurs pas l'allemand, mais le prussien.

M. Lichnowski commence en protestant de sa sympathie la plus chevaleresque pour les Polonais, il fait des compliments à M. Janiszewski, il revendique pour les Polonais « la grande poésie du martyr », puis il fait volte-face : pourquoi ces sympathies ont-elles diminué ? parce que, au cours des insurrections et des révolutions « les Polonais étaient en première ligne sur les barricades » ! Voilà, certes, un crime qui ne se produira plus dès que les Polonais seront « réorganisés »; nous pouvons d'ailleurs donner à M. Lichnowski l'assurance tranquillisante que, même parmi l'« émigration polonaise », même parmi la noblesse polonaise en exil qui, d'après lui, est tombée bien bas, il y a des gens qui se sont gardés entièrement purs de tout contact avec les barricades.

Maintenant, une scène amusante.

*Lichnowski* : Ces messieurs de la gauche qui foulent aux pieds les parchemins jaunis ont évoqué de façon frappante le droit historique. Il n'y a aucun droit qui permette pour l'affaire polonaise d'utiliser une date plutôt qu'une autre. Pour le droit historique, il n'y a pas aucune date (*sic*) (*Grand éclats de rire à gauche*).

*Le président* : Messieurs, laissez donc l'orateur terminer sa phrase, ne l'interrompez pas.

*Lichnowski* : Le droit historique n'a pas aucune date (*sic*) (*Rires à gauche*).

*Le président* : Je prie de ne pas interrompre l'orateur. Du calme je vous prie. (*Agitation.*)

1. Gentilhomme, en polonais.

*Lichnowski* : Il n'y a pas pour le droit historique de date (*Bravos et hilarité à gauche*) qui, comparée à une date antérieure, puisse revendiquer un droit plus grand !

N'avions-nous pas raison de dire que le noble chevalier ne parle pas l'allemand, mais le prussien ?

Le droit historique qui n'a pas aucune date (*sic*) trouve un terrible adversaire en la personne de notre noble paladin : « Remontons le cours de l'histoire, nous trouvons (en Posnanie) de nombreux arrondissements qui étaient silésiens et allemands; remontons plus loin encore, nous arrivons à l'époque où Leipzig et Dresde ont été édifiées par des Slaves, puis à Tacite, et Dieu sait où ces messieurs nous conduiraient si nous nous étendions sur ce thème. »

Le monde doit être mal en point. Les domaines de la noblesse prussienne doivent être irrémédiablement hypothéqués, les créanciers juifs doivent être devenus terriblement pressants, les échéances des lettres de change doivent se précipiter, la vente par autorité de justice, le renvoi de l'armée pour dettes faites à la légère, toutes ces terreurs de la pâle détresse financière doivent menacer la noblesse foncière prussienne d'une ruine inéluctable pour qu'on en soit au point qu'un Lichnowski combatte le droit historique, alors qu'en le défendant il a gagné ses éperons de chevalier à la Table ronde de Don Carlos<sup>1</sup>.

Certes, Dieu sait où Messieurs les huissiers conduiraient cette noblesse étique si nous voulions nous lancer sur le thème du droit de saisie ! Et pourtant, les dettes ne sont-elles pas la plus grande qualité des paladins prussiens, la seule qui les excuse ?

Passant à son sujet, le *bel-homme*\* est d'avis qu'il ne faut pas présenter aux Allemands de Pologne « le tableau confus d'une Pologne future (!) encore dans l'ombre la plus lointaine », et croit que les Polonais ne se contenteraient pas de la Posnanie : « Si j'avais l'honneur d'être Polonais, alors je penserais, tous les matins et tous les soirs, à rétablir l'ancien royaume de Pologne. » Mais comme M. Lichnowski n'a pas cet « honneur », comme il n'est qu'un Wasserpolack réorganisé de Haute-Silésie, il pense, « tous les matins et tous les soirs », à des choses tout autres et moins patriotiques.

1. Don Carlos, prétendant au trône d'Espagne, s'appuyait sur une loi de 1813 interdisant aux femmes la succession au trône pour faire valoir ses droits contre ceux d'Isabelle, fille de Ferdinand. Lichnowski, de 1838 à 1840 prit part à la guerre civile déclenchée par Don Carlos et il y reçut le grade de général de brigade.

« Pour être honnête, je suis obligé de dire que quelque 100.000 Polonais devront devenir Allemands, ce qui, à franchement parler ne serait pas un malheur, même pour eux, étant donné la situation actuelle ».

Au contraire, ce serait tellement beau, si le gouvernement prussien installait une nouvelle pépinière pour y faire pousser encore plus de ce bois dont on fait les Lichnowski.

Avec la même aimable nonchalance, destinée au fond à faire effet sur les dames des tribunes, mais encore assez bonne pour l'Assemblée, le chevalier, frisant ses moustaches, continue à bavarder encore un moment et il conclut :

« Je n'ai plus rien à dire, décidez maintenant; admettez parmi nous 500.000 Allemands ou débarrassez-vous en... mais alors rayez aussi le chant de notre vieux chantre populaire :

*Si loin que résonne la langue allemande  
Et chante des hymnes au Dieu du ciel.<sup>1</sup> »*

Supprimez ce chant !

Il est certes fâcheux que dans son chant le vieil Arndt n'ait pas pensé aux Juifs polonais et à leur allemand. Heureusement notre paladin de Haute-Silésie est là. Qui ne connaît les anciennes obligations, devenues vénérables au cours des siècles de la noblesse à l'égard des Juifs ? Ce qui a échappé au vieux plébéien, le chevalier Lichnowski, lui, s'en souvient.

*Si loin qu'un Juif polonais baragouine de l'allemand,  
Prête à usure, falsifie monnaie et poids...*

aussi loin s'étend la patrie de M. Lichnowski.

(N° 91, 1<sup>er</sup> septembre 1848, p. 1)

Cologne, 2 septembre

Au troisième jour du débat apparaît une lassitude générale. Les arguments se répètent sans s'améliorer, et si le premier orateur honorable, le citoyen Arnold Ruge n'apportait pas son riche tré-

1. Ces vers sont extraits de *La Patrie allemande* d'Arndt (1813).

sor de raisons nouvelles, le compte-rendu sténographique serait tout à fait soporifique.

Mais le citoyen Ruge [connaît] aussi ses mérites mieux que quiconque. Il promet : « *Toute la passion* que j'ai, et *toutes les connaissances* que je possède, je veux les employer. » Il fait une proposition mais ce n'est pas une proposition ordinaire; ce n'est pas une proposition en général, c'est la seule juste, c'est la *vraie* proposition, la proposition absolue : « *Il n'y a rien d'autre à proposer, rien d'autre d'admissible.* On peut faire quelque chose d'autre, Messieurs, car il est donné à l'homme de s'écarter de la voie juste. C'est parce qu'il s'écarter de la voie juste que l'homme a un libre-arbitre... mais la voie juste ne cesse pas pour autant d'être juste. Et dans notre cas, ce que je propose est la *seule chose juste* qui puisse être réalisée. » (Le citoyen Ruge sacrifie donc cette fois son « libre-arbitre » à « la voie juste »).

Regardons de plus près la passion, les connaissances et la seule chose juste du citoyen Ruge.

« La suppression de la Pologne est une ignominieuse injustice parce qu'ainsi fut étouffé le précieux développement d'une nation qui s'est acquis de grands mérites envers la famille des peuples d'Europe, et grâce à laquelle une phase de la vie du moyen âge, la chevalerie, avait connu un grand éclat. Le despotisme a empêché la république des nobles d'accomplir sa propre suppression intérieure (!), suppression qui aurait été possible grâce à la constitution ébauchée pendant la période révolutionnaire. »

Au moyen âge la nationalité de la France du Sud n'était pas plus proche de celle de la France du Nord que la nationalité polonaise ne l'est actuellement de la nationalité russe.

La nationalité de la France du Sud, *vulgo*<sup>1</sup> la nation provençale, avait au moyen âge non seulement un « précieux développement », mais elle était même à la tête du développement européen. Elle fut la première de toutes les nations modernes à avoir une langue littéraire. Son art poétique servait à tous les peuples romans, et même aux Allemands et aux Anglais, de modèle alors inégalé. Dans le perfectionnement de la civilisation courtoise féodale, elle rivalisait avec les Castillans, les Français du Nord et les Normands d'Angleterre; dans l'industrie et le commerce, elle ne le cédait en rien aux Italiens. Ce n'est pas seulement « une phase de la vie du moyen âge... qui avait connu grâce à elle » un grand éclat, elle offrait même, au cœur du moyen âge, un reflet

1. Vulgairement.

de l'ancienne civilisation hellène. La nation de la France du Sud n'avait donc pas « acquis » de grands, mais d'infinis « mérites envers la famille des peuples d'Europe ». Pourtant, comme la Pologne, elle fut partagée entre la France du Nord et l'Angleterre et plus tard entièrement assujettie par les Français du Nord. Depuis la guerre des Albigeois<sup>1</sup> jusqu'à Louis XI, les Français du Nord, qui, dans le domaine de la culture, étaient aussi en retard sur leurs voisins du Sud que les Russes sur les Polonais, menèrent des guerres d'asservissement ininterrompues contre les Français du Sud, et finirent par soumettre tout le pays. La « république des nobles du Midi de la France » (cette dénomination est tout à fait juste pour l'apogée) « a été empêchée par le despotisme de Louis XI d'accomplir sa propre suppression intérieure », qui, grâce au développement de la bourgeoisie des villes, aurait été au moins aussi possible que l'abolition de la république polonaise des nobles, grâce à la constitution de 1791.

Des siècles durant, les Français du Sud luttèrent contre leurs oppresseurs. Mais le développement historique était inexorable. Après une lutte de trois cents ans, leur belle langue était ramenée au rang de patois, et ils étaient eux-mêmes devenus Français. Le despotisme de la France du Nord sur la France du Sud dura trois cents ans et c'est alors seulement que les Français du Nord réparèrent les torts causés par l'oppression en anéantissant les derniers restes de son autonomie. La Constituante mit en pièces les provinces indépendantes; le poing de fer de la Convention fit pour la première fois des habitants de la France du Sud des *Français*, et pour les dédommager de la perte de leur nationalité, elle leur donna la démocratie. Mais ce que le citoyen Ruge dit de la Pologne s'applique mot pour mot à la France du Sud pendant les trois cents ans d'oppression : « Le despotisme de la Russie n'a pas libéré les Polonais; la destruction de la noblesse polonaise et le bannissement de tant de familles nobles de Pologne, tout cela n'a fondé en Russie aucune démocratie, aucun humanisme. »

Et pourtant, on n'a jamais traité l'oppression de la France du Sud par les Français du Nord « d'ignominieuse injustice ». Comment cela se fait-il, citoyen Ruge ? Ou bien l'oppression de la

1. Guerre menée de 1209 à 1229 par les seigneurs féodaux du nord de la France, alliés au Pape, contre les « hérétiques » du sud de la France, près d'Albi. Le mouvement des Albigeois représentait une forme d'opposition des bourgeois et de la petite noblesse contre l'Eglise et la féodalité. La guerre se termina par le rattachement du Languedoc aux territoires de la Couronne de France.

France du Sud est une ignominieuse injustice ou bien l'oppression de la Pologne n'est pas une ignominieuse injustice. Que le citoyen Ruge choisisse.

Mais où réside la différence entre les Polonais et les Français du Sud ? Pourquoi la France du Sud fut-elle prise en remorque par les Français du Nord, comme un poids mort jusqu'à son total anéantissement, tandis que la Pologne a toute perspective de se trouver très bientôt à la tête de tous les peuples slaves ?

La France du Sud constituait, par suite de rapports sociaux que nous ne pouvons expliquer plus amplement ici, la partie réactionnaire de la France. Son opposition contre la France du Nord se transforma bientôt en opposition contre les classes progressives de toute la France. Elle fut le soutien principal du féodalisme et elle est restée jusqu'à maintenant la force de la contre-révolution en France.

La Pologne en revanche fut, en raison de rapports sociaux que nous avons expliqués ci-dessus (N° 81), la partie révolutionnaire de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. Son opposition à ses oppresseurs était en même temps à l'intérieur une opposition à la haute aristocratie polonaise. Même la noblesse qui se trouvait encore en partie sur un terrain féodal, se rallia avec un dévouement sans exemple à la révolution démocratique agraire. La Pologne était déjà devenue le foyer de la démocratie de l'Europe orientale alors que l'Allemagne tâtonnait encore dans l'idéologie constitutionnelle la plus banale, et l'idéologie philosophique la plus délirante.

C'est là, et non dans le développement éclatant de la chevalerie, enterrée depuis longtemps, que réside la garantie, le caractère inéluctable de la restauration de la Pologne.

Mais M. Ruge a encore un deuxième argument en faveur de la nécessité d'une Pologne indépendante dans la « famille des peuples européens » :

« La violence exercée contre la Pologne a disséminé les Polonais dans toute l'Europe; ils ont été dispersés partout, en proie à la colère provoquée par l'injustice subie... l'esprit polonais s'est humanisé et purifié en France, en Allemagne (! ?) : l'émigration polonaise s'est faite la *propagandiste de la liberté* (N° 1)... Les Slaves sont devenus capables d'entrer dans la grande famille européenne des peuples (cette « famille » revient inévitablement !) parce que... leur émigration exerce un véritable *apostolat de la liberté* (N° 2)... Toute l'armée russe (! !) a été contaminée par

les idées modernes grâce à ces *apôtres de la liberté*, les Polonais (N° 3)... je respecte les honorables convictions des Polonais; ils les ont manifestées partout en Europe pour faire à toute force de la *propagande* pour la *liberté* (N° 4)... Tant que retentira la voix de l'histoire, ils seront honorés pour avoir été des *pionniers* (N° 5), *là où ils l'ont été* (! ! !)... Les Polonais sont l'*élément de liberté* (N° 6) qui a été projeté dans la civilisation slave, ils ont *conduit vers la liberté* (N° 7) le congrès slave de Prague, ils ont agi en France, en Russie et en Allemagne. Les Polonais sont donc un élément actif même dans l'état actuel de la culture; leur action est positive et parce qu'elle est positive parce qu'ils sont nécessaires, ils ne sont nullement morts. »

Le citoyen Ruge doit démontrer que les Polonais 1° sont nécessaires, 2° qu'ils ne sont pas morts. Il le fait en disant : « Parce qu'ils sont nécessaires, ils ne sont nullement morts ».

Extrayons du long passage ci-dessus qui dit sept fois la même chose, les quelques mots : Pologne — élément — liberté — propagande — culture -- apostolat, et voyons ce qu'il reste de tout ce pathos.

Le citoyen Ruge doit démontrer que la restauration de la Pologne est nécessaire. Il le fait de la façon suivante : Les Polonais ne sont pas morts, ils sont au contraire très vivants, ils agissent efficacement, ils sont les apôtres de la liberté dans toute l'Europe. Comment en sont-ils venus là ? La violence, l'ignominieuse injustice dont ils furent victimes les a dispersés dans toute l'Europe, avec leur colère provoquée par l'injustice subie, leur juste colère révolutionnaire. Cette colère, ils l'ont « purifiée » en exil, et cette colère purifiée les a rendus aptes à l'apostolat de la liberté et les a mis « au premier rang sur les barricades ». Que s'ensuit-il ? Enlevez l'ignominieuse injustice, la violence exercée, restaurez la Pologne, la « colère » tombera, elle ne pourra plus être purifiée, les Polonais rentreront chez eux et cesseront d'être les « apôtres de la liberté ». Si c'est seulement la « colère provoquée par l'injustice subie », qui en fait des révolutionnaires, la réparation de l'injustice en fera des réactionnaires. Si c'est uniquement la résistance à l'oppression qui maintient les Polonais en vie, supprimez l'oppression, et ils sont morts.

Le citoyen Ruge démontre donc exactement le contraire de ce qu'il veut démontrer; ses raisons aboutissent à la conclusion que la Pologne, dans l'intérêt de la liberté et de la famille des peuples européens, ne doit *pas être restaurée*.

Parlant des Polonais, le citoyen Ruge ne mentionne que l'émigration, ne voit que l'émigration sur les barricades : ce qui jette par ailleurs une étrange lumière sur ses « connaissances ». Nous sommes bien loin de vouloir nous en prendre à l'émigration polonaise qui a prouvé son énergie et son courage sur le champ de bataille et au cours de dix-huit années de conspiration pour la Pologne. Mais nous ne pouvons le nier : quiconque connaît l'émigration polonaise sait qu'elle est bien moins un apôtre de la liberté et bien moins atteinte du mal des barricades que le citoyen Ruge ne le répète de bonne foi après l'ex-prince Lichnowski. L'émigration polonaise a tenu stoïquement, elle a beaucoup souffert et beaucoup travaillé pour la restauration de la Pologne. Mais les Polonais en Pologne même, en ont-ils fait moins par hasard, n'ont-ils pas, bravé des dangers plus grands, n'ont-ils pas risqué les cachots de Moabit et de Spielberg<sup>1</sup>, le knout et les mines de Sibérie, les massacres de Galicie et les shrapnells prussiens ? Mais tout cela n'existe pas pour M. Ruge. Il n'a pas remarqué non plus que les Polonais non-émigrés ont beaucoup mieux assimilé la culture générale européenne, qu'ils ont beaucoup mieux reconnu les besoins de la Pologne où ils vivaient continuellement, que l'émigration presque tout entière, à l'exception de Lelewell et Mieroslawski. Le citoyen Ruge attribue à leur séjour à l'étranger toute l'intelligence qui existe chez les Polonais ou, pour parler comme lui, « qui s'est répandue parmi les Polonais et qui est descendue sur eux ». Nous l'avons démontré dans le N° 81 : il n'était pas nécessaire pour les Polonais de se documenter sur les besoins de leur pays auprès des visionnaires politiques français qui depuis février ont échoué sur les écueils de leurs propres discours, ni auprès des profonds idéologues allemands qui n'ont pas encore trouvé l'occasion d'un échec ; la Pologne elle-même était l'école la meilleure pour apprendre ce dont la Pologne a besoin. Le mérite des Polonais consiste à avoir reconnu les premiers, et à avoir répandu dans le monde l'idée que la démocratie agraire est la seule forme possible de libération pour toutes les nations slaves, et non comme se l'imagina le citoyen Ruge, d'avoir importé en Pologne et en Russie des généralités telles que « la grande idée de la liberté politique, mûrie en France, et même (!) la philosophie, apparue en Allemagne (et dans laquelle M. Ruge a disparu) ».

Dieu nous garde de nos amis, nous nous garderons nous-mêmes de nos ennemis, voilà ce que les Polonais peuvent s'écrier après ce

1. Moabit est un quartier au nord de Berlin où s'élève une prison. Spielberg est une forteresse près de Brünn (Brno).

discours du citoyen Ruge. Mais ce fut de tout temps le plus grand malheur des Polonais d'être défendus par leurs amis non Polonais avec les plus mauvaises raisons du monde.

Il est tout à fait caractéristique de la gauche de Francfort, qu'elle ait été, à peu d'exceptions près, tout à fait ravie du discours du citoyen Ruge sur la Pologne, discours où il est dit : « Nous ne voulons pas, Messieurs, nous chicaner sur le point de savoir si nous avons en vue une monarchie démocratique, une monarchie démocratisée (!) ou la démocratie pure ; dans l'ensemble nous voulons la même chose, la liberté, la liberté du peuple, la souveraineté du peuple ! »

Et on veut que nous nous enthousiasmions pour une gauche qui est transportée de joie quand on dit qu'elle veut « dans l'ensemble la même chose » que la droite, que M. Radowitz, M. Lichnowski, M. Vincke ; une gauche qui, de ravissement, ne se connaît plus elle-même, qui oublie tout dès qu'elle entend des formules creuses telles que « liberté du peuple » et « souveraineté du peuple » ?

Mais laissons la gauche et revenons au citoyen Ruge.

« Il ne s'est pas encore produit sur le globe de plus grande révolution que la révolution de 1848. »

« Elle est la plus humaine dans ses principes » — parce que ces principes sont nés de la mise en sourdine des intérêts opposés.

« La plus humaine dans ses décrets et ses proclamations » — parce que celles-ci sont un condensé des visions philanthropiques et des phrases sentimentales sur la fraternité, sorties de toutes les têtes sans cervelle de l'Europe.

« La plus humaine dans son existence », à savoir dans les massacres et les actes de barbarie en Posnanie, dans les incendies criminels de Radetzsky et le cannibalisme des cruels vainqueurs de juin à Paris, dans les carnages de Cracovie et de Prague, dans le règne généralisé de la soldatesque, bref, dans toutes les infamies qui aujourd'hui, le 1<sup>er</sup> septembre 1848, constituent l'« existence » de cette révolution, et ont coûté en quatre mois plus de sang que 1793 et 1794 ensemble.

L'« humain » citoyen Ruge !

(N° 93, 3 septembre 1848, pp. 1-2)

Cologne, 6 septembre

Nous avons suivi l'« humain » citoyen Ruge sur la voie de ses recherches historiques destinées à montrer que l'existence de la Pologne était nécessaire. Jusque-là, le citoyen Ruge a parlé du passé mauvais, de l'époque du despotisme, il a relaté les *événements de la période de déraison*; maintenant il en vient au présent, à la glorieuse année 1848, à la révolution, maintenant il foule un sol familier, maintenant il relate la « *raison* des événements<sup>1</sup> ».

« Comment l'affranchissement de la Pologne peut-il se faire ? Il peut se faire par des traités auxquels participeront les deux grandes nations civilisées d'Europe qui doivent nécessairement former avec l'Allemagne, l'Allemagne libérée, une nouvelle Triple-Alliance, parce qu'elles pensent la même chose et qu'elles veulent dans l'ensemble la même chose. »

Nous avons ici, en une seule phrase hardie, toute la raison des événements de politique étrangère. Alliance entre l'Allemagne, la France et l'Angleterre, qui, toutes trois, « pensent la même chose et veulent dans l'ensemble la même chose », un nouveau pacte du Rutli<sup>2</sup> entre les trois Suisses de l'époque moderne, Cavaignac, Leiningen et John Russel ! Il est vrai que la France et l'Allemagne sont, entre temps et avec l'aide de Dieu, revenues si loin en arrière que leurs gouvernements, quant aux principes politiques généraux, « pensent la même chose » que l'Angleterre officielle, ce roc contre-révolutionnaire qui se dresse inébranlé au milieu des mers.

Mais ces pays ne se bornent pas à « penser » la même chose, ils « veulent aussi dans l'ensemble la même chose ». L'Allemagne veut le Schleswig, et l'Angleterre ne veut pas le lui laisser; l'Allemagne veut des droits protectionnistes, et l'Angleterre veut la liberté du commerce; l'Allemagne veut l'unité et l'Angleterre lui souhaite l'émiettement; l'Allemagne veut être indépendante et l'Angleterre s'efforce de la mettre sous le joug de son industrie, mais qu'importe ? « Dans l'ensemble » elles veulent pourtant « la même chose » ! Et la France, la France promulgue des lois douanières contre

1. Dans un manifeste électoral du « parti radical pour des réformes en Allemagne » d'avril 1948, que Ruge avait rédigé, on lit que l'Assemblée nationale a essentiellement pour tâche de « relater la raison des événements. »

2. Alliance scellée sur le Rutli (montagne située près du lac des Quatre-Cantons) par les Suisses jurant de lutter pour se libérer de la tyrannie autrichienne, à l'époque de Guillaume Tell.

l'Allemagne, son ministre Bastide se moque du maître d'école Raumer qui représente l'Allemagne à Paris, on voit donc qu'elle veut manifestement « dans l'ensemble, la même chose » que l'Allemagne ! C'est un fait : l'Angleterre et la France démontrent de la façon la plus frappante qu'elles veulent la même chose que l'Allemagne en la menaçant de guerre, l'Angleterre à cause du Schleswig, la France à cause de la Lombardie !

Le citoyen Ruge a la naïveté idéologique de croire que des nations qui ont en commun certaines conceptions politiques concluraient de ce fait une alliance. Le citoyen Ruge n'a en tout et pour tout que deux couleurs sur sa palette politique : le noir et le blanc, l'esclavage et la liberté ! Le monde se partage pour lui en deux grandes moitiés : en nations civilisées et en nations barbares, en hommes libres et en valets. La ligne frontière de la liberté qui, il y a six mois, passait au-delà du Rhin, se confond maintenant avec la frontière russe et ce progrès, on l'appelle la révolution de 1848. C'est sous cette forme confuse que le mouvement actuel se reflète dans la tête du citoyen Ruge. C'est la traduction en poméranien<sup>1</sup> du cri de guerre des barricades de février et de mars.

Si nous le retraduisons du poméranien en allemand, il ressort que les trois nations civilisées, les trois peuples libres, sont ceux chez qui, sous différentes formes et à des degrés divers d'évolution, la bourgeoisie règne, tandis que les « esclaves et les valets » sont les peuples qui se trouvent sous la domination de l'absolutisme patriarcalo-féodal. Par liberté le *farouche*\* républicain et démocrate Arnold Ruge, entend le libéralisme banal et « superficiel », la domination de la bourgeoisie, avec toutefois des formes pseudo démocratiques : voilà le fond de l'affaire !

Parce que la bourgeoisie règne en France, en Angleterre, en Allemagne, elles sont des alliées naturelles : ainsi raisonne le citoyen Ruge. Et si les intérêts matériels des trois pays s'opposent diamétralement, si la liberté du commerce avec l'Allemagne et la France est une condition vitale et inéluctable pour la bourgeoisie anglaise, si des droits protecteurs contre l'Angleterre sont une condition vitale inéluctable pour la bourgeoisie française et la bourgeoisie allemande, si l'on retrouve des rapports analogues à maints égards entre l'Allemagne et la France, si l'on constate que cette Triple-Alliance conduirait dans la pratique à l'assujettissement industriel de la France et de l'Allemagne, — « égoïsme borné, sor-

1. Engels emploie ici une expression de Heine, qui, lors d'une rencontre avec Ruge en 1843, salua en lui un homme « qui sait traduire Hegel en poméranien ».

dides âmes de mercantis » marmonne le penseur poméranien Ruge dans sa barbe blonde.

M. Jordan a parlé dans son discours de l'ironie tragique de l'histoire universelle. Le citoyen Ruge en fournit un exemple frappant. Lui, et toute la gauche idéologique, et ses voisins, voient leurs rêveries favorites les plus chères, leurs *efforts* \* de pensée les plus élevés échouer devant la classe dont ils sont les représentants. Son projet philanthropo-cosmopolite échoue devant les sorides âmes de mercantis, et il lui faut justement, sans le savoir ni le vouloir lui-même, représenter idéologiquement, de façon plus ou moins contournée, ces âmes mercantiles. L'idéologue propose et le mercanti dispose. Tragique ironie de l'histoire universelle !

Le citoyen Ruge expose alors comment la France « a dit que les traités de 1815 étaient déchirés, mais qu'elle était prête à reconnaître la situation territoriale présente ». C'est très juste; car ce que personne n'a cherché jusqu'alors dans le manifeste de Lamartine, le citoyen Ruge l'y trouve : la base d'un nouveau droit international. Voici comment il développe ce point :

« De ces relations avec la France doit procéder le nouveau droit (N° 1) *historique* (!). Le droit historique est le *droit des peuples* (!) (N° 2). C'est dans le cas dont nous parlons (?) le nouveau *droit international* (!) (N° 3). C'est la seule conception juste du *droit historique* (!) (N° 4). Toute autre conception du *droit historique* (!) (N° 5) est absurde. Il n'y a pas d'autre *droit international* (!) (N° 6). Le *droit historique* (N° 7) est le droit (enfin !) que *l'histoire introduit* et que *le temps sanctionne*, quand il (qui ?) supprime et déchire les traités existants et les remplace par de nouveaux. »

En un mot : le droit historique est la mise en forme de la raison des événements !

Voilà ce qui est écrit littéralement dans l'histoire des apôtres de l'unité allemande, dans les comptes rendus sténographiques de Francfort page 1.186, première colonne. Et l'on se plaint de ce que la *Nouvelle Gazette rhénane* critique M. Ruge avec des points d'exclamation ! Mais naturellement, dans tout ce tourbillon étourdissant de droit historique et de droit international, la gauche prudhommeuse devait perdre l'ouïe et la vue, et elle ne pouvait manquer de se confondre en admiration lorsque le philosophe de Poméranie lui cria aux oreilles avec une certitude apodictique : « Le droit historique est le droit que l'histoire introduit et que le temps sanctionne », etc.

L'« histoire » a certes toujours « introduit » exactement le contraire de ce que le « temps avait sanctionné » et la sanction du « temps » a toujours consisté justement à renverser ce que l'« histoire avait introduit. »

Maintenant le citoyen Ruge dépose la « seule proposition juste et admissible » : « Charger le pouvoir central de préparer en commun avec l'Angleterre et la France un congrès pour la restauration d'une Pologne libre et indépendante auquel toutes les puissances intéressées seront invitées à envoyer des représentants. »

Que voilà des conceptions gentilles, des conceptions de brave homme ! Lord John Russel et Eugène Cavaignac vont restaurer la Pologne; la bourgeoisie anglaise et la bourgeoisie française vont menacer la Russie d'une guerre pour obtenir la liberté de la Pologne qui pour l'instant leur est complètement indifférente ! A notre époque de confusion et de complication générales où toute nouvelle rassurante qui fait monter les cours d'un huitième pour cent est aussitôt rendue vaine par six brusques perturbations où l'industrie lutte contre une lente faillite, où le commerce stagne, où le prolétariat inoccupé doit être soutenu à l'aide de sommes exorbitantes pour éviter qu'il ne soit poussé à un suprême combat général désespéré : c'est alors que les bourgeois des trois nations civilisées vont encore susciter une nouvelle difficulté ? Et quelle difficulté ! Une guerre contre la Russie qui depuis février est l'alliée la plus intime de l'Angleterre ! Une guerre contre la Russie, une guerre qui serait, comme chacun sait, la chute de la bourgeoisie allemande et française ! Et pour obtenir quels avantages ? Absolument aucun. Vraiment, c'est là plus que de la naïveté poméranienne !

Mais le citoyen Ruge jure que la « solution pacifique » de la question polonaise est possible. De mieux en mieux ! Et pourquoi ? Pour la raison suivante : « Ce que les traités de Vienne *veulent* doit être maintenant réalisé et réellement appliqué... Les traités de Vienne, eh bien ils voulaient le droit de *toutes* les nations en opposition à la *grande* nation des Français... ils voulaient la restauration de la nation allemande. »

On comprend maintenant pourquoi M. Ruge « veut dans l'ensemble la même chose » que la droite. La droite aussi veut l'application des traités de Vienne.

Les traités de Vienne résument la grande victoire de l'Europe réactionnaire sur la France révolutionnaire. Ils sont la forme classique sous laquelle la réaction européenne a régné pendant 15 ans, pendant la période de la Restauration. Ils rétablissaient la légiti-

mité, la royauté de droit divin, la noblesse féodale, la domination de la prêtraille, la législation et l'administration patriarcales : mais comme la victoire avait été obtenue avec l'aide de la *bourgeoisie* anglaise, allemande, italienne, espagnole et notamment de la *bourgeoisie* française, il fallut faire aussi des concessions à la bourgeoisie. Tandis que princes, noblesse, prêtraille et bureaucrates se partageaient les morceaux les plus gras, la bourgeoisie fut nourrie de traites sur l'avenir qui ne furent jamais honorées et que personne n'avait l'intention d'honorer. Et au lieu de considérer le contenu réel et pratique des traités de Vienne, M. Ruge croit que ces promesses vides en constituent le véritable contenu, et que la façon dont la réaction l'a mis en pratique n'en serait qu'une interprétation abusive !

En effet, il faut être d'un naturel remarquablement bon pour croire encore au paiement de ces traites 33 ans plus tard, après les révolutions de 1830 et de 1848, pour s'imaginer que les belles phrases sentimentales qui enveloppent les fausses promesses de Vienne ont encore un sens quelconque en 1848 !

Le citoyen Ruge, le Don Quichotte des traités de Vienne !

Finalement le citoyen Ruge révèle à l'Assemblée un profond secret : les révolutions de 1848 ont été uniquement provoquées par la violation en 1846, à Cracovie, des traités de 1815. A titre d'avertissement pour tous les despotes !

Bref, depuis notre dernière rencontre sur le terrain littéraire, le citoyen Ruge n'a changé sur aucun point. Il a toujours les mêmes phrases qu'il a étudiées et répétées depuis que dans les *Annales de Halle*<sup>1</sup> et les *Annales allemandes*, il se faisait le portier de la philosophie allemande; toujours la même confusion, le même tohu-bohu de conception, la même absence de pensée; le même talent pour présenter avec grandiloquence les pensées les plus écervelées et les plus absurdes; la même absence de « connaissances » et notamment, les mêmes prétentions à l'approbation du philistin allemand, qui n'a de sa vie encore rien entendu de pareil.

C'est par cette remarque que nous terminons notre *résumé* \* du débat sur la Pologne. S'étendre sur M. Löw de Posnanie, et les autres grands esprits qui suivent encore, ce serait trop demander.

1. Les *Annales de Halle pour la science et l'art allemands* publiées par Ruge et Echtermeyer étaient l'organe principal des jeunes hégéliens de 1838 à 1841. Pour échapper aux inconvénients d'une censure sévère, Ruge s'établit à Dresde et les *Annales de Halle* devinrent les *Annales allemandes*. Marx collabora avec lui à l'édition des *Annales franco-allemandes* (1844).

L'ensemble du débat laisse une impression de mélancolie. De si longs discours et si peu de substance, si peu de connaissance du sujet, si peu de talent ! Le débat le plus mauvais de l'ancienne ou de la nouvelle Chambre française ou de la Chambre basse anglaise contient plus d'esprit, plus de compétence, plus de substance réelle, que cet entretien de trois jours sur un des sujets les plus intéressants de la politique moderne. On pouvait tout en tirer, et l'Assemblée nationale n'a su en tirer que l'occasion de simples parlottes.

En vérité, une Assemblée comme celle-ci n'a encore jamais siégé nulle part !

Les résolutions sont connues. On a conquis les 3/4 de la Posnanie; cette conquête n'a eu lieu ni par la violence, ni par le « labeur allemand », ni par la charrue, mais par des parlottes, une statistique falsifiée et de timides résolutions.

« Vous avez avalé la Pologne, mais par Dieu vous ne la digérez pas ! »

(N° 96, 7 septembre 1848, p. 1)

## LE DROIT DE CITOYENNETÉ DANS L'EMPIRE ALLEMAND ET LA POLICE PRUSSIENNE

Cologne, 11 août

On sait comment le 6 août l'armée prussienne a rendu hommage à l'unité allemande<sup>1</sup>. La *police prussienne* ne doit pas rester en retrait de l'armée prussienne. Jamais il n'y a eu pour elle autant d'*étrangers allemands*<sup>2</sup> ou d'*Allemands étrangers* en Prusse que depuis qu'à Francfort siègent une Assemblée nationale allemande indivisible, un vicaire d'Empire et un ministère d'Empire allemands.

M. Geiger, directeur de la police, dont nous avons salué avec inquiétude l'accession au trône, semble avoir reçu l'ordre spécial de débarrasser Cologne, des *étrangers* allemands et de ne tolérer dans les murs de l'ancienne ville d'Empire que des sujets prussiens. S'il procède avec logique, qui, en dehors de la police, de l'armée, de la bureaucratie et des natifs d'origine aura encore droit à une patrie ? M. Geiger lui-même aura sa place parmi ces « *derniers des Mohicans* ».

Nous rendrons compte plus tard des conflits entre le *rédacteur en chef* \* de la *Nouvelle Gazette rhénane*, Karl Marx et « la qualité de sujet prussien ». Il s'agit aujourd'hui d'un collaborateur et correcteur de la *Nouvelle Gazette rhénane* : M. Karl Schapper.

1. Voir note I, p. 415.

2. Chaque Allemand avait la nationalité de l'Etat dont il était citoyen. Il n'y avait pas de nationalité allemande. En Prusse, par exemple, un Bavarois était un étranger.

M. Schapper avait reçu une invitation à se rendre ce matin chez son commissaire de police. Le commissaire de police lui fit savoir que suivant le décret de M. Geiger, il avait, en tant qu'étranger, à évacuer Cologne et l'Etat prussien dès le lendemain. Le commissaire de police lui annonça en même temps que, par courtoisie, l'échéance était reportée à huit jours.

M. Schapper est non seulement *allemand*, mais en outre *citoyen de Nassau* et pourvu d'un passeport de Nassau *in optima forma*<sup>1</sup>. M. Schapper habite Cologne avec sa femme et ses trois enfants. Son crime, c'est d'être membre de la Société démocratique et de l'Union ouvrière, et d'être correcteur à la *Nouvelle Gazette rhénane*, soit trois crimes en un.

« *Tout Allemand jouit des droits civiques allemands* », dit le premier paragraphe des droits fondamentaux allemands<sup>2</sup> déjà voté. M. Geiger semble comprendre que tout Allemand a le droit d'être expulsé des 37 Etats allemands. A côté de la législation de l'Assemblée nationale, il y a la législation de Geiger !

Nous donnons alors un conseil à M. Hansemann, le ministre d'action : Il peut livrer des députés à la police autant que bon lui semble, mais il ne faut pas jouer avec la presse. Elle peut ouvrir le livre du passé des citoyens allemands et quel que soit le nombre de Geiger qui la menacent de leur violon<sup>3</sup> :

« *Si Monsieur le Comte aime la danse,  
Qu'il le dise,  
Je le ferai danser.* »<sup>4</sup>

(N° 73, 12 août 1848)

1. En bonne et due forme.

2. « Les droits fondamentaux du peuple allemand » furent élaborés par l'Assemblée nationale de Francfort comme une partie de la Constitution. L'article I, paragraphe I, sur les droits civiques allemands fut adopté à la séance du 21 juillet 1848 dans la rédaction suivante : « Tout Allemand jouit des droits civiques allemands. Il peut les exercer dans tout pays allemand ».

3. Jeu de mot. *Geiger* signifie violoniste en allemand. Le violon est ici à la fois l'instrument de musique et le violon, la prison du commissaire de police M. Violon (Geiger).

4. Extrait des *Noces de Figaro* de Mozart (Acte I, Cavatine).

Friedrich ENGELS

## LA LUTTE LIBÉRATRICE DES ITALIENS ET LES CAUSES DE SON ÉCHEC ACTUEL

Aussi rapidement qu'ils avaient été chassés de Lombardie en mars, les Autrichiens y sont revenus triomphalement et ont déjà fait leur entrée à Milan.

Le peuple italien a fait tous les sacrifices. Il était prêt, corps et biens, à mener à sa fin l'œuvre entreprise et à obtenir, par la lutte, son indépendance nationale.

Mais ceux qui étaient à la barre n'ont répondu nulle part à ce courage, à cet enthousiasme, à cette abnégation. Ils ont tout fait, ouvertement ou en secret, non pour utiliser les moyens mis à leur disposition et se libérer de la tyrannie brutale de l'Autriche, mais pour paralyser l'énergie populaire et ramener aussi vite que possible l'ancien état de choses, sans rien y changer.

Le pape<sup>1</sup>, influencé et gagné chaque jour un peu plus par la politique autrichienne jésuitique, a semé sur le chemin du ministère Mamiani tous les obstacles que son alliance avec les « noirs » et les « noirs jaunes »<sup>2</sup> mettaient à sa disposition. Le ministère lui-même a tenu devant les deux Chambres des discours très patriotiques, mais il n'a pas eu l'énergie nécessaire pour transformer en actes sa bonne volonté.

En Toscane, le gouvernement s'est certes manifesté par de belles paroles, mais a encore moins agi. Toutefois, parmi les princes indigènes, le principal adversaire de la libération italienne fut et reste Charles-Albert. Les Italiens auraient dû répéter et observer à toute heure cette maxime : « Que le ciel nous protège de nos amis, nous nous protégerons nous-mêmes de nos ennemis ! »

1. Pie IX.

2. Les « noirs » : les moines de l'Ordre des jésuites; les « noirs-jaunes » : les Autrichiens, d'après les couleurs de leur drapeau.

Ils ont moins besoin de craindre le Bourbon Ferdinand : il est démasqué depuis longtemps. En revanche Charles-Albert « la spada d'Italia » (l'épée d'Italie) fait partout chanter ses louanges et vanter son héroïsme : ce serait la pointe de son épée qui offrirait à l'Italie la garantie la plus sûre de sa liberté et de son indépendance.

Ses émissaires ont rayonné dans toute l'Italie et l'ont peint comme le seul homme qui puisse sauver l'Italie du Nord et qui la sauvera. Pour qu'il le puisse, il faudrait évidemment constituer un royaume d'Italie du Nord. C'est seulement ainsi qu'il aura en mains la force nécessaire non seulement pour résister à l'Autriche, mais pour la chasser d'Italie. L'ambition qui l'a décidé autrefois à s'allier aux Carbonari<sup>1</sup> mais qu'il a trahis par la suite, cette ambition s'était éveillée plus fortement que jamais et l'a fait rêver d'une omnipotence et d'une magnificence devant laquelle l'éclat des autres princes d'Italie devrait bientôt pâlir. Il crut confisquer au profit de sa lamentable personne tout le mouvement populaire de l'année 1848 ! Empli de haine et de méfiance à l'égard de tous les hommes vraiment libéraux, il s'entoura de gens plus ou moins dévoués à l'absolutisme et enclins à favoriser l'ambition royale. Il plaça à la tête de l'armée des généraux dont il n'avait à craindre ni la supériorité intellectuelle ni les vues politiques, mais qui n'avaient ni la confiance des soldats ni le talent nécessaire à une conduite heureuse de la guerre. Il se nomma pompeusement le « libérateur » de l'Italie, tandis qu'il imposait son joug aux opprimés comme condition de leur libération. Les circonstances lui furent favorables comme elles le sont rarement. L'avidité avec laquelle il désirait obtenir beaucoup, et même tout là où c'était possible, lui fit finalement perdre ce qu'il avait déjà gagné. Tant que le rattachement de la Lombardie au Piémont ne fut pas complètement décidé, tant qu'existait encore la possibilité d'un régime républicain, il resta impassible dans ses retranchements, face aux Autrichiens, malgré leur relative faiblesse à cette époque. Il laissa Radetzky, d'Aspre, Welden, etc... conquérir dans les provinces vénitiennes une ville et une forteresse après l'autre; il ne bougea pas. Venise ne lui parut digne d'être aidée que lorsqu'elle chercha refuge sous son sceptre. Il en

---

1. Association secrète italienne fondée au début du XIX<sup>e</sup> siècle pour libérer l'Italie et l'unifier. Elle réclamait des réformes libérales. Les Carbonari combattirent résolument la réaction en Italie dès 1815. Ils comptaient de nombreux membres à Naples, qui jouèrent un rôle important dans la révolution de 1820.

fut de même pour Parme et Modène. Entre temps, Radetzky s'était renforcé et avait pris toutes les mesures pour attaquer et remporter une victoire décisive, étant donné l'incapacité et l'aveuglement de Charles-Albert et de ses généraux. On connaît le dénouement. Désormais les Italiens ne peuvent plus remettre et ne remettront plus leur libération entre les mains d'un prince ou d'un roi; pour qu'ils se libèrent, il leur faut au contraire écarter aussi vite que possible cette « spada d'Italia » pour son incapacité. S'ils l'avaient fait plus tôt, s'ils avaient mis à la retraite le roi, son système et tous ses adeptes, et créé entre eux une union démocratique, il n'y aurait probablement maintenant plus un Autrichien en Italie. Au lieu de cela, non seulement ils ont subi pour rien tous les maux d'une guerre menée avec fureur et barbarie par leurs ennemis et fait en vain les sacrifices les plus lourds, mais ils sont en outre livrés sans protection à la soif de vengeance des hommes de la réaction autrichienne et de sa soldatesque. Quiconque parcourt les manifestes adressés par Radetzky aux habitants de la Lombardie, par Welden aux légations romaines comprendra qu'Attila et ses hordes de Huns devraient encore apparaître aux Italiens comme des anges de douceur. La réaction et la restauration sont complètes. Le duc de Modène, appelé « *il carnefice* » (le bourreau), qui a avancé aux Autrichiens 1.200.000 guldens pour mener la guerre, revient, lui aussi. Les peuples ont si souvent creusé leur propre tombe avec leur grandeur d'âme qu'ils finissent par comprendre et qu'il leur faut apprendre un peu de leurs ennemis.

Les habitants de Modène laissèrent partir sans l'inquiéter le duc qui, sous son précédent gouvernement, les avait fait incarcérer, pendre, fusiller par milliers pour leurs menées révolutionnaires. Pour la peine, il leur revient, pour exercer avec un plaisir redoublé son office sanglant de prince.

La réaction et la restauration sont complètes. Mais elles ne sont que provisoires. L'esprit révolutionnaire a pénétré trop profondément le peuple pour qu'on puisse le mâter à la longue. Milan, Brescia et autres cités ont montré en mars ce que peut cet esprit. L'excès de souffrances conduira à un nouveau soulèvement. En s'inspirant des expériences amères de ces derniers mois, l'Italie évitera de nouvelles illusions et saura assurer son indépendance sous la bannière de l'unité et de la démocratie.

(N° 73, 12 août 1848)

Friedrich ENGELS

## LA KÖLNISCHE ZEITUNG ET L'ITALIE

Cologne, 26 août

Nous avons été condamnés hier à entendre un homme de plume débiter des fadaises politiques du haut de son point de vue de l'histoire universelle. Le destin nous poursuit inexorablement. C'est un sort pareil qui nous atteint aujourd'hui. La révolution de mars a eu pour effet essentiel de permettre aux hommes de plume de faire de la politique leur chasse gardée.

M. Levin Schücking de Münster, la quatrième ou la cinquième roue du char des petits annonces de M. Dumont, a commis dans la *Kölnische Zeitung* un article sur « notre politique en Italie ».

Et que dit « mon ami Levin aux yeux de spectre<sup>1</sup> » ?

« Il n'y a jamais eu de moment plus favorable que le moment présent pour permettre à l'Allemagne d'asseoir sa politique à l'égard de l'Italie sur une base saine qui promette de durer des siècles. Nous avons glorieusement (!) (par la trahison de Charles-Albert) lavé l'affront dont nos drapeaux ont été souillés par un peuple facilement outrecuidant dans la fortune; à la tête d'une armée inégalable, digne d'admiration non seulement dans la victoire et la lutte, mais aussi dans l'endurance et la persévérance, la Barba bianca, le *Barbeblanche*, a planté le glorieux (! ?) aigle bicéphale de l'Allemagne sur les créneaux de la ville *en révolte*, où il y a plus de six cents ans le *Barberousse* impérial a fait flotter la même bannière, symbole de la souveraineté de l'Allemagne sur l'Italie. Cette souveraineté nous appartient aujourd'hui encore. »

1. Allusion au poème de FREILIGRATH; « La Rose ».

C'est ainsi que parle M. Levin Schücking, de la *Kölnische Zeitung*.

Naguère, quand les Croates et les Pandours de Radetzky furent chassés de Milan par un peuple désarmé après un combat de cinq jours; naguère quand l'« armée digne d'admiration », dispersée à Goito, se retira à Vérone — naguère la lyre politique de « mon ami Levin aux yeux de spectre » se tut ! Mais depuis, l'armée autrichienne, ayant reçu des renforts, a remporté grâce à la trahison aussi lâche que maladroite de Charles-Albert — trahison que nous avions prédite un nombre incalculable de fois, — une victoire imméritée; depuis, les publicistes voisins se montrent de nouveau; depuis, ils claironnent que « l'affront a été lavé »; depuis, ils se risquent à des parallèles entre Frédéric Barbarossa et Radetzky Barbabianca; depuis, l'héroïque Milan qui a fait la révolution la plus glorieuse de toute l'année 48, n'est plus qu'une « ville en révolte »; depuis, la « souveraineté sur l'Italie » nous appartient à nous Allemands, à qui, d'ordinaire, jamais rien n'appartient !

« Nos drapeaux » ! Ces chiffons noirs et jaunes de la réaction metternichoise que l'on foule aux pieds à Vienne, voilà les drapeaux de M. Schücking de la *Kölnische Zeitung* !

« Le glorieux aigle bicéphale de l'Allemagne » ! Le monstre héraldique dont à Jemmapes, à Fleurus, à Millesimo, à Rivoli, à Neuwied, à Marengo, à Hohenlinden, à Ulm, à Austerlitz, à Wagram<sup>1</sup>, la révolution en armes arracha les plumes, voilà le « glorieux » cerbère de M. Schücking de la *Kölnische Zeitung* !

Lorsque les Autrichiens furent battus, c'étaient des Autrichiens, des séparatistes<sup>2</sup>, et même presque des traîtres à la patrie; depuis que Charles-Albert est tombé dans le piège, depuis qu'ils ont

1. Sont énumérées ici les défaites que les Français infligèrent à l'Autriche de 1792 à 1809 : à Jemmapes le 6 novembre 1792, à Fleurus le 26 juin 1794, à Millesimo le 13 et le 14 avril 1796, à Rivoli le 14 et le 15 janvier 1797, à Neuwied le 18 avril 1797, à Marengo le 14 juin 1800, à Hohenlinden le 3 décembre 1800, à Ulm le 17 octobre 1805, à Austerlitz le 2 décembre 1805, à Wagram le 5 et le 6 juillet 1809.

2. En 1843, pour résister à des changements bourgeois progressistes en Suisse et pour défendre les privilèges de l'Eglise et des Jésuites, sept cantons suisses catholiques, arriérés sur le plan économique, se groupèrent en une fédération (*Sonderbund*). La décision de la Diète suisse de juillet 1847 concernant la dissolution de la fédération séparatiste fournit l'occasion d'entreprendre, en novembre, des actions militaires contre les autres cantons. Le 23 novembre 1847, l'armée de la fédération séparatiste fut battue par les troupes du gouvernement fédéral (voir l'article d'ENGELS : « La guerre civile suisse »).

avancé sur le Tessin, ce sont des « Allemands », c'est « nous » qui avons tout fait. Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que la *Kölnische Zeitung* ait gagné à la pointe de l'épée les victoires de Volta et de Custozza, ni à ce qu'elle ait conquis Milan<sup>1</sup>, mais alors, qu'elle assume aussi la responsabilité des brutalités et des infamies, bien connues d'elle, accomplies par cette armée barbare « digne d'admiration pour son endurance et sa persévérance », exactement comme en son temps elle a assumé également la responsabilité des boucheries de Galicie.

« Cette souveraineté, c'est à nous qu'elle appartient, aujourd'hui encore. Après tout, l'Italie et l'Allemagne sont des nations autour desquelles la nature et l'histoire ont noué un lien, qui ont des affinités providentielles, qui sont parentes comme la science et l'art, comme la pensée et le sentiment. »

Tout comme M. Brüggemann et M. Schücking !

Et c'est justement pour cette raison que les Allemands et les Italiens se sont continuellement battus depuis 2.000 ans, c'est justement pour cette raison que les Italiens ont toujours secoué l'oppression allemande, c'est justement pour cette raison que le sang allemand a si souvent rougi les rues de Milan, pour prouver que l'Allemagne et l'Italie ont des « affinités providentielles » !

C'est même parce que l'Italie et l'Allemagne « sont parentes » que Radetzky et Welden ont fait incendier à coups de canon et piller toutes les villes de Vénétie !

Mon ami Levin aux yeux de spectre réclame donc que nous renoncions à la Lombardie jusqu'à l'Adige, car le peuple ne veut pas de nous, même si quelques pauvres « *cittadini* » (c'est le terme qu'emploie le savant M. Schücking pour *contadini*, paysans) accueillent les Autrichiens par des ovations. Mais si nous nous conduisons en « peuple libre », « alors il nous tendra volontiers la main pour se laisser conduire *par nous* sur le chemin qu'il ne peut suivre seul, le chemin de la liberté » !

En effet ! L'Italie qui a conquis pour elle la liberté de la presse, des jurys, une constitution avant que l'Allemagne ne sorte de sa léthargie, l'Italie qui a mené à bonne fin, à Palerme, la première révolution de cette année; l'Italie qui a vaincu sans armes les Autrichiens « inégalables »; l'Italie ne peut pas suivre le chemin de la liberté sans être conduite par l'Allemagne, c'est-à-dire par un

1. L'armée autrichienne commandée par Radetzki infligea aux troupes sardes et lombardes des défaites, le 25 juillet, à Custozza; le 27 juillet à Volta; le 6 août, elle prit Milan.

Radetzky ! Ah ! certes, s'il faut une Assemblée de Francfort, un pouvoir central qui ne dit rien, 39 ligues séparatistes et la *Kölnische Zeitung* pour marcher sur le chemin de la liberté...

En voilà assez. Pour que les Italiens « se laissent conduire » par les Allemands « vers la liberté », M. Schücking garde le Tyrol italien et vénitien pour les donner en fiefs à un archiduc autrichien, et envoie à Rome 42.000 hommes des troupes impériales d'Allemagne du Sud pour ramener le calme dans la propre maison du Vicaire du Christ ».

Mais hélas !

*La terre appartient aux Français et aux Russes,  
Et la mer aux Anglais,  
Mais, nous autres Allemands, nous régnerons,  
Sans rivaux dans l'empire aérien du rêve.*

*Là nous exerçons notre hégémonie,  
Là nous ne sommes pas morcelés;  
Les autres peuples, eux, ont grandi  
Au ras du sol : sur terre...<sup>1</sup>*

Et là haut dans le royaume aérien du rêve, la « souveraineté sur l'Italie » nous appartient aussi. Personne ne le sait mieux que M. Schücking. Après avoir, pour le bien de l'Empire allemand, développé cette brave politique de souveraineté, il conclut en soupirant :

« Une politique qui est grande et magnanime, une politique digne d'une puissance comme celle de l'Empire allemand, a malheureusement de tout temps passé chez nous pour fantaisiste, et *il en sera sans doute encore longtemps ainsi !* »

Nous recommandons M. Schücking pour le poste de portier et de garde-frontière de l'honneur allemand au sommet du Stilfser Joch<sup>2</sup>. De la haut, le feuilletonniste cuirassé de la *Kölnische Zeitung* embrassera d'un coup d'œil l'Italie, et veillera à ne point perdre le moindre titre à « la souveraineté de l'Allemagne sur l'Italie » : c'est alors seulement que l'Allemagne pourra dormir tranquille.

(N° 37, 27 août 1848, p. 1)

1. « Mais le peuple allemand s'est développé dans l'espace infini de l'idée. » C'est ainsi que se terminent les strophes 6 et 7 (Chap. VII) de « *L'Allemagne, un conte d'hiver* » de Heine, à qui est empruntée cette citation.

2. Sommet italien qui avant 1918 était situé à la frontière entre le Tyrol et l'Italie.

Friedrich ENGELS

## LA ZEITUNGS-HALLE<sup>1</sup> ET LA PROVINCE RHÉNANE

Cologne, 26 août

La *Zeitungshalle* de Berlin contient l'article suivant :

Nous avons eu récemment l'occasion de dire que le temps est venu où l'esprit se détache de plus en plus des anciens membres composant l'Etat après avoir si longtemps maintenu leur cohésion. S'agissant de l'Autriche, personne certes ne pourrait en douter. Mais en Prusse aussi on voit apparaître de jour en jour des signes de plus en plus sensibles qui confirment notre remarque et nous n'avons pas le droit de les ignorer. Il existe maintenant un seul intérêt qui puisse encore lier les provinces de l'Etat à l'Etat prussien, c'est l'intérêt porté au développement des institutions libérales de l'Etat, l'intérêt porté à fonder en commun et à animer par des échanges mutuels une organisation nouvelle et libérale des rapports sociaux. La Silésie<sup>2</sup> qui dans un vigoureux effort continue d'avancer sur la voie du progrès politique et social, se sentira en Prusse difficilement à l'aise, si la Prusse en tant qu'Etat ne satisfait pas pleinement cet intérêt. Pour la

1. Quotidien du soir paraissant à Berlin depuis 1846; en 1848-49, il représentait la démocratie petite-bourgeoise.

2. La Silésie, après avoir obtenu son indépendance en 1168, reconnu pour suzerain, en 1327, le roi de Bohême, Jean l'Aveugle et passa ainsi sous la domination de la Maison d'Autriche. En 1742, par le traité de Breslau, Frédéric II de Prusse en avait enlevé la majeure partie à Marie-Thérèse d'Autriche. Dès lors, et jusqu'en 1919, la Silésie fut partagée en deux parties : la Silésie proprement dite, province prussienne, et la Silésie autrichienne.

province de Saxe<sup>1</sup>, depuis qu'elle a été incorporée à l'Etat prussien on sait trop combien elle lui en a toujours voulu du fond de son cœur. Et quant à la province rhénane, tout le monde se souviendra certainement des menaces que ses députés brandirent ici avant le 18 mars et qui ont accéléré le renversement de la situation. L'esprit séparatiste croît dans cette province. Un tract actuellement largement répandu, sans indication de lieu d'impression ni d'imprimeur, en apporte un nouveau témoignage.

Tous nos lecteurs ont eu sans doute connaissance du tract dont parle la *Zeitungs-Halle*.

L'idée que Berlin n'est un Paris ni pour l'Allemagne, ni en particulier pour la Rhénanie, cette idée trouve enfin au moins un représentant parmi les Berlinoises et nous ne pouvons manquer de nous en réjouir. Berlin commence à discerner qu'il ne peut pas nous gouverner, qu'il ne peut pas obtenir l'autorité qui revient à une ville dirigeante. Berlin a suffisamment démontré son incompetence au cours de la demi-révolution de mars, de l'assaut de l'arsenal, de la dernière émeute<sup>2</sup>. A l'indécision avec laquelle agit le peuple de Berlin, s'ajoute encore l'absence totale dans tous les partis d'hommes de valeur. Dans l'ensemble du mouvement qui s'est développé depuis février, personne à Berlin ne s'est révélé capable de diriger son parti. L'esprit, dans ce centre de « l'esprit », est docile à l'extrême, mais il est aussi faible que la chair. Les Berlinoises ont dû venir chercher sur les bords du Rhin ou en Silésie jusqu'à leur Hansemann, leur Camphausen, leur Milde.

1. AUGUSTE II (1694-1733) et AUGUSTE III (1733-1763), à la fois princes électeurs de Saxe et rois de Pologne, — ce qui eut pour conséquence le retour de la dynastie au catholicisme —, eurent pour successeur Frédéric-Auguste 1<sup>er</sup>. Sa sympathie pour Napoléon lui valut la dignité royale (1806) et la souveraineté personnelle sur le Grand-Duché de Varsovie (1807-1813), mais lui coûta au Congrès de Vienne la perte des deux-vingtièmes de ses Etats héréditaires.

2. Des manifestations et des réunions populaires eurent lieu à Berlin le 21 août 1848 pour protester contre les attentats organisés à Charlottenburg, près de Berlin, par la réaction contre des membres des clubs démocratiques. Les manifestants, qui réclamaient la démission du ministère Auerswald-Hansemann et le châtement des coupables, lapidèrent le bâtiment où se trouvaient Auerswald et d'autres ministres. Le « ministère d'action » répliqua par de nouvelles représailles. Une loi interdit les réunions de personnes armées et les cortèges, ainsi que toute réunion en plein air à moins qu'elle n'ait été autorisée par la police, et donna pouvoir à l'Etat d'employer la force armée contre les attroupements ».

Bien loin d'être un Paris allemand, Berlin n'est même pas une Vienne prussienne. Ce n'est pas une capitale, c'est une « résidence ».

En tout cas, il faut reconnaître que, même à Berlin, on en arrive à cette idée depuis longtemps largement répandue ici sur les bords du Rhin : *c'est uniquement de la ruine* des soi-disant grandes puissances allemandes que peut sortir l'unité allemande. Nous n'avons jamais dissimulé notre point de vue sur la question. Nous n'avons aucun enthousiasme pour la gloire passée de l'Allemagne, ni pour sa gloire présente, ni pour les guerres de libération, ni pour les « glorieuses victoires des armes allemandes » en Lombardie et au Schleswig. Mais si jamais il doit sortir quelque chose de l'Allemagne, il faut qu'elle soit centralisée, elle doit devenir un empire unique et non seulement en paroles, mais en fait. Et pour cela auparavant, il est assurément nécessaire qu'il n'y ait « plus d'Autriche, plus de Prusse<sup>1</sup> ».

D'ailleurs « l'esprit » qui a « si longtemps maintenu notre cohésion » avec la vieille Prusse, était un esprit très palpable et très lourd; c'était l'esprit de 15.000 baïonnettes et de tant et tant de canons. Ce n'est pas pour rien qu'on a établi ici une colonie militaire de Cassoubes<sup>2</sup> et de Wasserpoloques<sup>3</sup>. Ce n'est pas pour rien qu'on a incorporé notre jeunesse dans la garde de Berlin. Ce n'était pas pour nous rapprocher des autres provinces, c'était pour exciter une province contre l'autre, pour exploiter la haine nationale des Allemands et des Slaves, la haine locale de la moindre petite province allemande envers toutes les provinces qui l'entourent et ce, dans l'intérêt du despotisme patriarcal-féodal. *Divide et impera!*<sup>4</sup>

En fait, il est temps d'en finir, une bonne fois, avec le rôle imaginaire que les « provinces », c'est-à-dire la noblesse foncière de l'Uckermark et de l'arrière-Poméranie, ont assigné aux Berlinoises par leurs adresses suant la peur, et que les Berlinoises ont assumé avec empressement. Berlin n'est pas, et ne deviendra jamais le siège de la révolution, la capitale de la démocratie.

1. Tiré du poème de Ernst Moritz ARNDT : « Der Freudenklang ».

2. Cassoubes ou Kachouks, population d'environ 100.000 âmes, d'origine polonaise ou wende du nord-est de la Poméranie, établie en Pologne à l'ouest de la Vistule jusqu'à Kamin et au lac de Zarnow, et en Prusse sur les bords du lac Léba.

3. Littéralement, Polonais de l'eau; population mêlée germano-polonaise, ayant un dialecte propre, établie en Haute-Silésie. Sa principale occupation était le flottage du bois sur l'Oder.

4. Locution latine : diviser pour régner.

Seule l'imagination de la noblesse de la Marche, frissonnant à l'idée de la banqueroute, de la prison pour dettes et des pendants à la lanterne, a pu lui assigner ce rôle; seules la vanité, la coquetterie du Berlinois pouvaient y voir une représentation des provinces. Nous reconnaissons la révolution de mars, mais pour ce qu'elle fut réellement, et rien de plus. Son défaut le plus grand est de ne pas avoir fait des *Berlinois* des révolutionnaires.

La *Zeitungs-Halle* croit possible de cimenter par des institutions libérales le corps délabré de l'Etat prussien. Au contraire. Plus les institutions seront libérales et plus les éléments hétérogènes se sépareront librement, plus il sera évident que la scission est nécessaire, plus l'incapacité des hommes politiques berlinois de tous les partis apparaîtra clairement.

Nous le répétons: rester au sein de l'*Allemagne* avec les provinces de la vieille Prusse, à cela la province rhénane n'a rien à objecter; mais vouloir la contraindre à rester au sein de la Prusse, peu importe qu'il s'agisse d'une Prusse absolutiste, constitutionnelle ou démocratique, cela signifierait rendre impossible l'unité de l'*Allemagne*, cela signifierait même — nous exprimons l'état d'esprit général du peuple — faire perdre à l'*Allemagne* un grand et beau territoire en voulant le conserver à la Prusse.

(N° 87, 27 août 1848, pp. 1-2)

## MÉDIATION ET INTERVENTION DE RADEZKY ET DE CAVAINAC

Dans trois semaines environ (21 septembre) l'armistice conclu du fait de la trahison de Charles-Albert prendra fin. La France et l'Angleterre ont offert leur médiation. On peut lire dans *Le Spectateur républicain*, la feuille de Cavaignac, que jusqu'à présent l'Autriche n'a pas encore déclaré si elle l'acceptait ou le refusait. Le dictateur de la France s'irrite enfin de l'impolitesse de l'Autriche et menace d'intervenir militairement si le cabinet de Vienne ne répond pas avant le délai fixé ou refuse la médiation. L'Autriche se laissera-t-elle dicter la paix par un Cavaignac, surtout maintenant qu'elle a remporté la victoire sur la démocratie viennoise et sur les « rebelles » italiens ? L'Autriche sait très bien que la bourgeoisie française veut avoir « la paix à tout prix », que la liberté ou l'esclavage de l'Italie sont par ailleurs indifférents à la bourgeoisie et qu'elle fera toutes les concessions pourvu qu'on ne la ridiculise pas ouvertement aux yeux du monde et qu'on ne l'oblige pas à prendre l'épée contre son gré. On dit que Radetzky fera une courte visite à Vienne pour dire son mot au sujet de la médiation. Son voyage à Vienne est superflu. Sa politique a maintenant la cote et son opinion ne perdra rien de son poids même s'il reste à Milan. Si l'Autriche acceptait les bases de la paix proposée par l'Angleterre et la France, ce ne serait pas par crainte de l'intervention de Cavaignac, mais pour des motifs beaucoup plus pressants et plus impérieux.

Les Italiens, tout comme les Allemands, se sont laissés duper par les événements de mars. Ceux-là crurent que c'était en tout cas la fin de la domination étrangère, ceux-ci pensèrent que l'ancien régime était définitivement enterré. Au lieu de cela la domination étrangère est plus rude que jamais tandis qu'en Allemagne

l'ancien régime s'est remis des quelques coups qui lui ont été portés en mars et sévit avec plus de fureur et de soif de vengeance qu'auparavant.

Actuellement l'erreur des Italiens est d'attendre leur salut de l'actuel gouvernement français. Seule la chute de ce gouvernement pourrait les sauver. Les Italiens se trompent encore en estimant possible la libération de leur pays, tandis qu'en France, en Allemagne, etc... la démocratie perd chaque jour plus de terrain. La réaction sous les coups de laquelle l'Italie succombe maintenant n'est pas seulement italienne; c'est une réalité européenne. L'Italie ne peut pas se libérer toute seule des griffes de cette réaction, et certainement pas en faisant appel à la bourgeoisie française qui constitue justement la pierre angulaire de la réaction dans toute l'Europe.

Il faut d'abord que la réaction en France soit elle-même vaincue avant qu'elle puisse être anéantie en Italie et en Allemagne. Il faut donc d'abord que soit proclamée la république démocratique et sociale, il faut d'abord que le prolétariat français ait réduit à merci sa propre bourgeoisie avant de penser à une victoire durable de la démocratie en Italie, en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, etc...

(N° 91, 1<sup>er</sup> septembre 1848)

Friedrich ENGELS

## LES CONDAMNATIONS A MORT D'ANVERS

Cologne, 2 septembre

La Belgique, Etat constitutionnel exemplaire, a fourni une preuve nouvelle et éclatante de l'excellence de ses institutions. *Dix-sept condamnations à mort* à propos de la ridicule affaire de Risquons-Tout! <sup>1</sup> Dix-sept condamnations à mort pour venger l'outrage infligé à la prude nation belge par quelques écervelés, quelques insensés, fous d'espoir <sup>2</sup> qui ont tenté de soulever un tout petit coin de son manteau constitutionnel! Dix-sept condamnations à mort — quelle sauvagerie!

On connaît l'histoire de Risquons-Tout. Des ouvriers belges s'étaient rassemblés à Paris pour tenter une invasion républicaine de leur patrie. Des démocrates belges vinrent de Bruxelles et soutinrent l'entreprise. Ledru-Rollin la favorisa autant qu'il put. Lamartine, le traître « au noble cœur » qui n'avait pas moins de belles paroles et de gestes pitoyables pour les démocrates étrangers que pour les démocrates français, Lamartine qui se vante d'avoir conspiré avec l'anarchie, comme le paratonnerre avec la nuée d'orage, Lamartine soutint d'abord la légion belge pour la trahir d'autant plus sûrement par la suite. La légion partit. Delescluze, commissaire du gouvernement dans le département du Nord, *vendit* la première colonne à des cheminots belges; le train qui les conduisait fut entraîné traîtreusement en territoire belge, au milieu des baïonnettes belges. La deuxième colonne, dirigée par *trois espions*

1. Le 29 mars 1848 un heurt eut lieu près du village de Risquons-Tout, situé à la frontière franco-belge, entre un détachement de troupes belges et la légion républicaine belge qui revenait de France. Le gouvernement du roi de Belgique Léopold profita de l'occasion pour régler leur compte aux démocrates. On mit en scène le « procès de Risquons-Tout » qui se déroula à Anvers du 9 au 30 août 1848.

2. Cf. GOETHE : *Prométhée*.

belges, (un membre du gouvernement provisoire de Paris nous l'a dit lui-même, et le procès le confirme) fut conduite par ses chefs, des traîtres, dans une forêt en territoire belge où des canons prêts à tirer les attendaient dans une embuscade sûre; ils furent abattus ou pour la plupart faits prisonniers.

Ce minuscule épisode des révolutions de 1848, comique par le nombre des trahisures et par les dimensions qu'on lui a données en Belgique, a servi au Parquet de Bruxelles de toile de fond, sur quoi broder la conjuration la plus formidable qui ait jamais eu lieu. Le libérateur d'Anvers, le vieux général Mellinet, Tedesco, Ballin, bref, les démocrates les plus résolus et les plus actifs de Bruxelles, de Liège et de Gand y furent mêlés par les autorités. M. Bavay y aurait même impliqué Jottrand de Bruxelles, si M. Jottrand ne savait des choses et ne possédait des papiers dont la publication compromettrait de la façon la plus déshonorante tout le gouvernement belge, le sage Léopold inclus.

Et pourquoi ces arrestations de démocrates, pourquoi le procès le plus monstrueux qui soit, contre des gens qui étaient aussi étrangers à toute l'affaire que les jurés devant lesquels ils étaient traduits ? Pour faire peur à la bourgeoisie belge et, sous couvert de cette peur, pour faire rentrer les impôts excessifs et les emprunts forcés qui constituent le ciment du glorieux édifice de l'Etat belge et dont l'encaissement se présentait très mal !

Bref, on traduisit les accusés devant les jurés d'Anvers, devant l'élite de ces Flamands buveurs de faro<sup>1</sup> à qui l'élan du dévouement politique français est aussi étranger que la tranquille assurance de l'imposant matérialisme anglais, devant ces marchands de morue séchée qui végèteront toute leur vie dans l'utilitarisme tout ce qu'il y a de plus petit bourgeois, dans le mercantilisme le plus borné et le plus effroyable. Le grand Bavay connaissait son monde et fit appel à sa peur.

En effet, avait-on jamais vu un républicain à Anvers ? Maintenant trente-deux de ces monstres se dressaient devant les Anversois effrayés; et les jurés tremblants, de concert avec le sage tribunal, livrèrent dix-sept des accusés à la clémence des articles 86 et suivants du Code Pénal, c'est-à-dire à la mort.

Pendant la Terreur de 1793 des simulacres de procès ont eu lieu aussi, des condamnations ont été prononcées qui avaient pour motif des faits différents de ceux que l'on alléguait officiellement, mais le fanatique Fouquier-Tinville lui-même n'a jamais monté de

1. Le faro est une bière belge.

procès caractérisé par un mensonge aussi grossièrement cynique, par une haine aussi aveugle et partisane. La guerre civile règne-t-elle par hasard en Belgique ? La moitié de l'Europe se tient-elle à ses frontières, conspirant avec les rebelles, comme ce fut le cas en France en 1793 ? La patrie est-elle en danger ? La Couronne s'est-elle fêlée ? Au contraire, personne ne songe à asservir la Belgique, et le sage Léopold continue d'aller tous les jours sans escorte de Laeken à Bruxelles et de Bruxelles à Laeken !

Qu'avait donc fait le vieux Mellinet, âgé de quatre-vingt ans, pour que le jury et les juges le condamnent à mort ? Le vieux soldat de la République française avait en 1831 sauvé ce qui restait de l'honneur belge... il avait libéré Anvers, et pour la peine Anvers le condamne à mort ! Toute sa faute a consisté à laver des soupçons de la presse officielle belge Becker, un vieil ami, et à ne pas l'exclure de son souvenir et de son amitié alors qu'il conspirait à Paris. Il n'avait absolument rien à voir avec la conspiration. Et c'est pour cela qu'il est, sans autre raison, condamné à mort.

Et Ballin ! C'était un ami de Mellinet, il lui avait souvent rendu visite, il avait été vu avec Tedesco dans un *estaminet* \*. Voilà une raison suffisante pour le condamner à mort.

Et Tedesco en plus ! Quoi, n'avait-il pas été membre de l'Union ouvrière allemande, n'était-il pas en liaison avec des gens à qui la police belge avait subrepticement glissé dans la manche des poignards de théâtre ? Ne l'avait-on pas vu avec Ballin dans un *estaminet* \* ? La chose était prouvée, Tedesco avait provoqué la bataille des nations de Risquons-Tout — à l'échafaud !

Et de même pour les autres.

Nous sommes fiers de pouvoir donner le nom d'ami à plus d'un de ces « conspirateurs » ; ils ont été condamnés à mort pour le seul motif qu'ils étaient des démocrates. Et si la presse belge stipendiée les couvre d'ordure, nous voulons au moins sauver leur honneur devant la démocratie allemande; si leur patrie les renie, nous voulons les reconnaître.

Lorsque le président prononça leur condamnation à mort, ils lancèrent avec fougue : Vive la République ! Ils se sont conduits pendant tout le procès, comme à l'annonce du verdict, avec une fermeté véritablement révolutionnaire.

Qu'on écoute en revanche la voix de la misérable presse belge !

« Le verdict, dit le *Journal d'Anvers*, ne fait pas plus sensation dans la ville que l'ensemble du procès qui n'a suscité presque aucun intérêt. C'est seulement dans les classes labo-

rieuses (lisez : le Lumpenprolétariat) qu'on peut découvrir un sentiment hostile à ces paladins de la république le reste de la population s'en occupe à peine; pour elle le ridicule de la tentative révolutionnaire n'est même pas effacé par une condamnation à mort à l'exécution de laquelle personne d'ailleurs ne croit. »

Naturellement si l'on donnait aux Anversois l'intéressant spectacle de voir guillotiner dix-sept républicains, le vieux Mellinet, leur sauveur en tête, ils s'occuperaient alors du procès !

Comme si la férocité du gouvernement belge, des jurés et des tribunaux belges ne consistait pas justement à jouer avec des condamnations à mort !

« Le gouvernement, dit *Le Libéral liégeois*, a voulu se montrer fort, il n'a réussi qu'à être féroce. » Et ce fut, certes, de tout temps le sort de la nation flamande.

(N° 93, 3 septembre 1848, p. 2)

## LE CONFLIT ENTRE MARX<sup>1</sup> ET LA QUALITÉ DE SUJET PRUSSIEN

Cologne, 4 septembre

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, Karl Marx, rédacteur en chef de la *Nouvelle Gazette rhénane*, est entré en conflit avec la « qualité de sujet prussien ». Cette affaire est une nouvelle preuve de la façon dont on cherche à escamoter les promesses de mars. Le document suivant, adressé par Marx à M. Kühlwetter, ministre de l'Intérieur, nous indique de quoi il retourne :

« Monsieur le Ministre,

« Je me permets de déposer un recours contre l'application d'un décret du gouvernement royal qui me concerne personnellement.

En 1843, j'ai quitté mon pays natal, la Prusse rhénane, pour m'installer provisoirement à Paris. En 1844, j'ai appris que sur la base de mes écrits l'Administration royale de Coblençe avait lancé contre moi un mandat d'arrêt adressé aux autorités compétentes de la police des frontières. Cette nouvelle fut aussi publiée dans des journaux soumis à la censure de Berlin. Je me considérai à partir de ce moment comme réfugié politique. Plus tard — en janvier 1845 — je fus expulsé de France à l'instigation du gouver-

1. Le refus des autorités de Cologne de donner à Marx la nationalité prussienne provoqua une vive indignation dans les milieux démocratiques de la ville. La Société démocratique de Cologne envoya une délégation réclamer la suspension des mesures policières prises à l'encontre de Marx. Lorsqu'en réponse à la protestation de Marx auprès de Kühlwetter, ministre prussien de l'Intérieur, celui-ci confirma le décret au gouvernement provincial de Cologne le 12 septembre 1848, le gouvernement prussien utilisa plus tard cette circonstance pour retirer à Marx, en mai 1849, « le droit d'hospitalité qu'il avait si honteusement violé ». L'expulsion de Marx et les représailles contre les autres rédacteurs de la *Nouvelle Gazette rhénane* contraignirent la rédaction à suspendre la parution du journal.

nement prussien d'alors et je m'établis en Belgique. Là aussi des demandes d'expulsion furent déposées par le gouvernement prussien auprès du ministre de Belgique; je me vis finalement obligé de demander à ne plus être citoyen des États prussiens. Il me fallut employer ce dernier moyen pour échapper à de semblables poursuites. La meilleure preuve que c'est uniquement à mon corps défendant que j'ai demandé l'autorisation d'émigrer, c'est que je n'ai pris la nationalité d'aucun autre État, bien que des membres du gouvernement provisoire de France me l'aient proposé après la révolution de février.

Après la révolution de mars, je suis rentré dans mon pays; et, en avril, à Cologne j'ai fait une demande pour obtenir le droit de citoyenneté, ce qui me fut accordé sans difficulté par le Conseil municipal d'ici. Selon la loi du 31 décembre 1842 l'affaire fut portée, pour confirmation, devant le gouvernement royal. J'obtins alors du directeur de la police d'ici, M. Geiger, une lettre dont voici le contenu :

Monsieur,

Je porte à votre connaissance que le gouvernement royal, considérant votre situation antérieure et en vertu des dispositions de la loi du 31 décembre 1842 (par. 5) permettant d'accorder à un étranger la qualité de sujet prussien, n'en a pas fait usage en votre faveur. Vous êtes donc considéré, après comme avant, comme étranger (paragraphe 15 et 16 de la loi).

Cologne, le 3 août 1848.

Le directeur de la police,  
Signé : GEIGER.

Au Docteur Marx  
N° 2678

Je tiens la décision du gouvernement royal pour illégale et ce, pour les raisons suivantes :

D'après le décret fédéral du 30 mars de cette année<sup>1</sup> les réfugiés politiques sont électeurs et éligibles à l'Assemblée nationale

1. Le 30 mars 1848, la Diète fédérale prit un décret où il était établi qu'il devait y avoir à l'Assemblée nationale un représentant pour 70.000 électeurs. Le 2 avril 1848, le Comité des Dix-sept transmit à la Diète fédérale la proposition d'élire un député pour 50.000 électeurs et d'autoriser les réfugiés politiques, s'ils étaient rentrés en Allemagne et avaient recouvré leur droit de citoyenneté, à être électeurs et éligibles. Le 7 avril 1848, la Diète fédérale approuva cette proposition.

allemande s'ils sont rentrés en Allemagne et ont déclaré vouloir recouvrer leurs droits de citoyenneté.

La décision du Parlement préparatoire qui n'est certes pas une disposition légale directe, mais qui fait cependant autorité quant aux perspectives et promesses faites au peuple allemand immédiatement après la révolution, donne le droit de vote actif et passif, même aux réfugiés politiques qui ont adopté une *nationalité étrangère* mais veulent recouvrer leurs droits de citoyenneté allemande.

Mais en tout cas le décret fédéral et l'ordonnance du ministère Camphausen en Prusse qui s'y réfère sont légalement valables.

Comme ma demande d'autorisation de m'établir à Cologne dit assez clairement ma volonté de recouvrer mon droit de citoyenneté allemande, il est établi que je suis électeur et éligible à l'Assemblée nationale allemande, que j'ai au moins le droit de citoyenneté allemande.

Mais si j'ai le droit suprême que peut avoir un Allemand, on pourra d'autant moins me refuser de prétendre au droit inférieur de citoyenneté prussienne.

Le gouvernement royal de Cologne se réfère à la loi du 31 décembre 1842. Mais cette loi, elle aussi, à la lumière du décret fédéral cité plus haut, parle en ma faveur.

Selon le paragraphe 15, 1 et 3 on perd la qualité de Prussien sur sa propre demande ou à la suite d'un séjour de dix ans à l'étranger. Après la révolution, de nombreux réfugiés politiques qui étaient restés plus de dix ans à l'étranger et qui, par conséquent, selon le paragraphe 15 de la loi citée, avaient perdu tout comme moi la nationalité prussienne, sont rentrés dans leur pays. Quelques-uns d'entre eux, par exemple M. Venedey, siègent à l'Assemblée nationale allemande. Les « autorités de la police provinciale » prussienne (paragraphe 5 de la loi) pourraient aussi, si bon leur semblait, refuser à ces législateurs allemands le droit de citoyenneté prussienne !

Je considère finalement tout à fait déplacé que le gouvernement royal d'ici, et particulièrement M. le directeur de la police Geiger, se servent dans la notification qui m'a été faite, du terme de « sujet », puisque le ministère actuel, tout comme celui qui l'a précédé, ont banni cette dénomination de tous les documents officiels et ne parlent que de ressortissants. Il est aussi déplacé, même abstraction faite de mon droit de citoyenneté prussienne, de me désigner du terme d'étranger, moi, un citoyen de l'Empire allemand.

Si, en outre, le gouvernement prussien, « considérant ma situation antérieure » refuse de confirmer mon droit de citoyenneté allemande, cela ne peut se rapporter à ma situation matérielle, puisque suivant les termes de la loi du 31 décembre 1842, seul le conseil municipal de Cologne a le droit d'en décider, et qu'il a tranché en ma faveur. Cela ne peut se rapporter qu'à mon activité de rédacteur en chef de la *Nouvelle Gazette rhénane* et cela signifie alors qu'il s'agit de mes opinions démocratiques et de mon attitude d'opposition à l'égard du gouvernement en place. Mais même si le gouvernement local d'ici ou le ministère de l'Intérieur à Berlin avaient le pouvoir — que je leur dénie — de me refuser le droit de citoyenneté prussienne, dans ce cas particulier situé dans le cadre du décret fédéral du 30 mars — ce n'est que dans l'ancien Etat policier, et non dans la Prusse de la révolution avec son ministère responsable, que l'on pourrait utiliser des motifs tendancieux de cette sorte.

Il me faut finalement remarquer que M. Muller, directeur de la police, à qui je déclarai que dans l'incertitude où j'étais je ne pouvais pas faire venir ma famille de Trèves à Cologne, m'assura que ma renaturalisation ne ferait aucune difficulté.

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande, M. le ministre, de donner vous-même des instructions au gouvernement royal local pour qu'il confirme le droit de m'établir ici, droit qui m'a été accordé par le conseil municipal d'ici, et pour me rendre ainsi la qualité de Prussien.

Veuillez accepter, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma parfaite considération. »

Cologne, le 22 août 1848.

Karl MARX.

## INDEX DES NOMS CITÉS

ABBECC Bruno Erhard (1803-1848) : conseiller secret du gouvernement à Breslau; commissaire aux chemins de fer de Silésie. Libéral. En 1848, il fut vice-président du Parlement préparatoire et du comité des Cinquante; puis député à l'Assemblée nationale de Berlin où il siégeait au centre. — Pp. 293, 294.

ABRAMOWICZ Ignatz (1793-1867) : officier polonais qui fut chef de la police en 1844 à Varsovie. — P. 363.

ALINARI L. : démocrate italien, membre du conseil d'administration du journal l'*Alba*. — P. 207.

ANNEKE Fritz (1818-1866) : ancien lieutenant d'artillerie prussien, membre de la Ligue des communistes de Cologne; en 1848, il fut l'un des fondateurs et le secrétaire de l'Union ouvrière de Cologne, partisan de la tendance représentée par Gottschalk; rédacteur en chef de la *Neue Kölnische Zeitung*; du 14 au 17 juin, il participa au congrès démocrate de Francfort; arrêté le 3 juillet, il fut acquitté le 23 décembre. Jusqu'au 14 avril 1849, il fut délégué de l'Union ouvrière de Cologne au Comité régional des Associations démocratiques rhénanes. Membre de la commission militaire de l'armée révolutionnaire du Bade et du Palatinat, après l'échec de la révolution, il émigra en Suisse, puis en Amérique. — Pp. 216, 217, 219, 228, 342.

Mme ANNEKE Mathilde Franziska, née Giesler (1817-1884) : femme de lettres; pendant la détention de son mari, elle rédigea la *Neue Kölnische Zeitung*. Elle prit part en 1849 au soulèvement du Bade et du Palatinat et par la suite émigra avec son mari en Suisse et en Amérique. — Pp. 218, 228.

ARNDT Ernst Moritz (1769-1860) : fils d'un serf affranchi; professeur d'histoire à l'université de Peifswald. Il combattit dans des pamphlets et des poèmes la tyrannie napoléonienne; de 1818 à 1820, professeur à Bonn, puis relevé de ses fonctions; en 1848, membre de l'Assemblée nationale de Francfort (centre droit) où il exerça peu d'influence; il était partisan d'une monarchie constitutionnelle héréditaire. — Pp. 429, 453.

ARNIM Heinrich-Alexander, baron von (1798-1861) : homme d'Etat prussien. Du 21 mars au 20 juin 1848, il fut ministre des Affaires étrangères dans le ministère Arnim-Boitzenburg et le ministère Camphausen. — Pp. 71, 73, 96, 135.

ARNIM-BOITZENBURG Adolf von (1803-1868) : homme d'Etat prussien, représentant des hobereaux réactionnaires. Ministre de l'Intérieur de 1842 à 1845, et président du Conseil en Prusse du 19 au 29 mars 1848. — Pp. 47, 255.

ARTZ Aegidius Rudolph Nikolaus (1812-1884) : juriste; dans sa jeunesse il prit part au mouvement de la « *Burschenschaft* »; depuis 1834, il vécut en émigration et fut professeur à Bruxelles; en 1848-49, il fut membre de l'Assemblée nationale de Berlin (centre gauche) et de la première Chambre des députés prussienne. — P. 254.

ASCHOFF von : général prussien, commandant la ville de Berlin. En avril et mai 1848, il commanda la milice civique de Berlin. — Pp. 62, 63.

ASPRE Constantin, baron d' (1789-1850) : général autrichien qui prit part en 1848-49 à l'écrasement de la révolution en Italie. — P. 445.

AUERSWALD Rudolf von (1795-1866) : président du Conseil prussien et ministre des Affaires étrangères (25 juin-10 septembre 1848). — Pp. 35, 49, 54, 123, 140, 210, 212, 214, 215, 224 à 226, 230, 234, 235, 238, 258, 266, 278, 290, 321, 323, 452.

BALLIN Félix : démocrate radical belge, négociant à Schaerbeek; membre de l'« Association démocratique »; en 1848, il fut condamné à mort et subit le même sort que Tedesco. — P. 458.

BALZER Wilhelm Eduard (1814-1887) : prédicateur à Nordhausen, démocrate; en 1848, il fut membre du Parlement préparatoire et de la gauche de l'Assemblée nationale de Berlin. Fin octobre, il prit part au congrès démocratique de Berlin. — P. 294.

BARBÈS Armand (1809-1870) : homme politique français; il fut un des chefs de la société secrète « Les Saisons ». Après l'échec du soulèvement de 1839, il fut condamné à la détention perpétuelle mais fut libéré par la révolution de 1848. Il était président du « Club de la Révolution ». Membre de l'Assemblée nationale constituante, il soutint la politique de Ledru-Rollin; condamné à la détention perpétuelle pour sa participation à la manifestation du 15 mai, il fut amnistié en 1854, émigra ensuite à Bruxelles, puis en Espagne, et à La Haye. — Pp. 166, 183, 193.

BASSERMANN Friedrich Daniel (1811-1855) : libraire à Mannheim. Libéral, il fut membre de la Diète du Bade et, en 1848, du Parlement préparatoire et de l'Assemblée nationale de Francfort où il siégea au centre droit. Du 9 août au 17 décembre, il fut sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur dans le ministère d'Empire, et fut envoyé en novembre à Berlin comme commissaire d'Empire. Il était partisan de la Petite Allemagne. — Pp. 32, 287, 410.

BASTIDE Jules (1800-1879) : homme politique français, directeur du *National*, républicain, membre de l'Assemblée nationale constituante. Ministre des Affaires étrangères du 11 mai au 20 décembre 1848. — Pp. 171, 437.

BAUDIN (1784-1854) : fils du conventionnel Baudin des Ardennes, il entra dans la marine en 1800. Après Waterloo, il s'était employé à servir les projets de fuite en Amérique formés par Napoléon. Mis en non-activité, il obtint sa retraite sous la Restauration. Il rentra dans la marine après 1830. Il fut ministre de la Marine en 1841, préfet maritime à Toulon de 1841 à 1847, puis commandant d'escadre. — P. 39.

BAUER J.C.A. : conseiller à l'Assemblée provinciale de Krotoschin; en 1848, membre de l'Assemblée nationale de Berlin (centre gauche), un des chefs des Allemands de Posnanie, membre de la première Chambre des députés prussienne. — P. 240.

BAUERBAND Johann Joseph (1800-1878) : juriste, professeur à Bonn, clérical; en 1848, membre de droite de l'Assemblée nationale de Berlin. — Pp. 254, 357.

BAUMSTARK Eduard (1807-1889) : professeur d'économie politique à Greifswald; libéral modéré. En 1848 député à l'Assemblée nationale de Prusse où il siégea à droite. — Pp. 242, 269, 293 à 295, 297, 298, 302, 357, 358, 388.

BAVAY Charles-Victor (1807-1875) : procureur général à la Cour d'appel de Bruxelles. — Pp. 230, 458.

BECKER Félix : officier français qui joua un rôle dans la révolution belge de 1830 et dans le soulèvement polonais de 1830-31. Il était aide de camp du général Mellinet. En février et mars 1848, il participa à l'organisation de la Légion belge à Paris. — P. 459.

BECKER Nikolaus (1809-1845) : auteur du poème « Le Rhin allemand ». — P. 192.

BEDEAU Marie-Alphonse (1804-1863) : général et homme politique français, gouverneur général de l'Algérie, député et vice-président de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative en 1848. — P. 172.

BEHNSCH : démocrate; il représentait la Silésie à l'Assemblée nationale de Berlin où il siégeait à gauche. — Pp. 225, 234, 235, 268, 278, 279.

BERENDS Julius : imprimeur à Berlin; en 1848-49, il dirigea l'Association des artisans de Berlin et fut un des chefs de la gauche à l'Assemblée nationale de Berlin. Il fut membre de la première Chambre des députés prussienne et émigra en 1853 au Texas. — Pp. 94, 98 à 101, 103, 106, 107, 109, 128, 213, 280.

BERG Philipp Karl Peter von (1815-1866) : chapelain en Rhénanie; libéral; membre de l'Assemblée nationale de Berlin et de la première Chambre des députés prussienne où il était un des chefs du centre gauche. — Pp. 233, 239, 268 à 291.

**BESLER** (1806-1884) : président de la Chambre des Etats du Schleswig, président du gouvernement provisoire du Schleswig-Holstein du 24 mars au 22 octobre 1848; vice-président de l'Assemblée nationale de Francfort où il appartenait au centre droit. — P. 323.

**BESSER von** : conseiller provincial à Thorn; libéral; membre de l'Assemblée nationale de Berlin où il siégeait au centre gauche. — Pp. 276, 277.

**BEURMANN Karl-Moritz** (1802-1870) : premier président en Pologne (1842 au 25 mars 1848). Après la révolution de mars, président de la Commission gouvernementale pour la réorganisation de la province de Pologne. — P. 414.

**BIEDERMANN Karl** (1812-1901) : professeur d'histoire à Leipzig; en 1848 membre du Parlement préparatoire; membre et vice-président de l'Assemblée nationale de Francfort, où il était l'un des chefs du centre gauche et partisan de la petite Allemagne. — P. 287.

**BIXIO Jacques-Alexandre** (1806-1865) : publiciste français, rédacteur au *National*, vice-président de l'Assemblée constituante, et membre de l'Assemblée nationale législative; du 20 au 29 décembre 1848, ministre de l'Agriculture et du Commerce. — P. 172.

**BLANC Louis** (1811-1882) : homme politique et théoricien socialiste français; il publia en 1840 une brochure intitulée : *L'Organisation du travail* qui eut un très grand retentissement dans le monde ouvrier. En 1841, parut son *Histoire de dix ans* (1830-1840), en 1847 son *Histoire de la Révolution*. Rejetant le principe de la lutte de classe, il pensait réaliser pacifiquement la transformation de la société capitaliste en société socialiste grâce à l'organisation d'Ateliers nationaux soutenus par l'Etat. Membre du Gouvernement provisoire en 1848, président de la Commission du Luxembourg chargée d'améliorer la condition ouvrière, il dut s'exiler après la manifestation du 15 mai et les journées de juin 1848. Il ne rentra en France qu'en 1870. Opposé à la Commune, il se tint jusqu'à sa mort à l'écart du mouvement socialiste. — Pp. 89, 155, 352, 353.

**BLANK Joseph Bonavita** (1740-1827) : prêtre catholique. Zoologiste et minéralogiste, professeur à l'Université de Würzburg. — P. 389.

**BLANQUI Auguste** (1805-1881) : révolutionnaire français influencé par Babeuf. Affilié aux Carbonari, il combattit la monarchie de Juillet. Après l'insurrection de 1839 il fut condamné à mort. Sa peine fut commuée en détention à perpétuité. Il fut libéré par la révolution de février. Il fonda alors un club et tenta d'organiser la classe ouvrière. Il fut à nouveau condamné à dix ans de prison pour sa participation à la journée du 15 mai 1848. — Pp. 183, 193.

**BLESSON Johann** (1790-1861) : officier prussien. En 1848, il commanda la milice civile de Berlin. — P. 163.

**BLOEM Anton** (1814-1885) : avocat à Dusseldorf. En 1848, membre de l'Assemblée nationale de Berlin où, après avoir appartenu

à la gauche, il siégea dès le début de septembre au centre droit. — Pp. 77, 247.

**BLUM Robert** : un des chefs du mouvement libéral en Saxe, membre du Parlement préparatoire et de l'Assemblée nationale de Francfort. Délégué auprès des insurgés de Vienne par les partis de gauche, il fut arrêté après la prise de la ville par Windischgrätz, condamné à mort par un conseil de guerre et exécuté, bien que l'Assemblée nationale eût décrété l'inviolabilité de ses membres. — Pp. 35, 65, 414 à 416, 423.

**BODELSCHWINGH Ernst**, baron von (1794-1854) : homme d'Etat prussien, ministre des Finances (1842-1845) et de l'Intérieur (1845-mars 1848). Il représentait les hobereaux réactionnaires. — Pp. 52, 103, 278, 302, 337, 369, 371.

**BORCHARDT Friedrich** : avocat à Cologne; il fut vice-président de l'Association démocratique de Cologne jusqu'en août 1848; il siégeait à la gauche de l'Assemblée nationale de Berlin, et à la première Chambre des députés prussienne. — Pp. 357, 358.

**BORNEMANN Friedrich-Wilhelm-Ludwig** (1798-1864) : directeur au ministère de la Justice de Prusse; du 29 mars au 25 juin 1848 ministre de la Justice dans le cabinet Camphausen; un des chefs du centre droit à l'Assemblée nationale de Berlin et à la première Chambre des députés prussienne. — P. 140.

**BORRIES von** : membre de la Diète unifiée; en 1848-1849, membre de droite de l'Assemblée nationale de Berlin et de la Chambre des députés. — Pp. 266, 276.

**BOYEN Léopold-Hermann-Ludwig von** (1771-1848) : général prussien et ministre de la Guerre (1818-1819 et 1841-1847). — Pp. 52, 277, 278.

**BRÉA Jean-Baptiste-Fidèle** (1790-1848) : général français, commandant en chef des troupes et de la garde nationale dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris en juin 1848. Il fut fusillé le 25 juin par les insurgés. — P. 172.

**BREDT** : membre de l'Assemblée nationale; il appartint d'abord à la droite puis au centre droit; membre de la première Chambre des députés prussienne. — P. 359.

**BREHMER** : professeur; membre de l'Assemblée de Berlin où il siégeait à droite. — Pp. 101, 102.

**BRENTANO Lorenz Peter** (1813-1891) : avocat badois, démocrate; en 1848, il appartint à la gauche de l'Assemblée nationale de Francfort et en 1849 fut le chef du gouvernement provisoire du Bade. Il émigra plus tard en Amérique du Nord. — P. 426.

**BRIGHT John** (1811-1899) : homme politique et économiste anglais partisan du libre-échange; promoteur de l'Anti-Corn Law, fit partie des ministères libéraux de Gladstone. — P. 188.

BRILL : typographe à Breslau; démocrate; en 1848 membre de la gauche de l'Assemblée nationale de Berlin. Il collabora à la *Réforme* de Berlin. Il prit part, fin octobre 1848, au deuxième congrès démocratique à Berlin. — Pp. 233, 234, 357.

BRODOWSKI Alexander (1794-1865) : propriétaire foncier de Posnanie; membre de l'Assemblée nationale de Berlin où il votait avec la gauche. — Pp. 336, 400.

BRÜGEMANN Karl-Heinrich (1810-1887) : rédacteur en chef de la *Kölnische Zeitung* de 1816 à 1855. — Pp. 186, 189, 190, 191, 192, 194, 449.

Charles de BRUNSWICK (1735-1806) : commandant en chef en 1792 des armées de la coalition contre la France révolutionnaire. — P. 42.

BUCHER Lothar (1817-1892) : en 1848, il siégeait au centre gauche de l'Assemblée nationale de Berlin et de la première Chambre des députés prussienne; il fut plus tard un ami de Lassalle et un étroit collaborateur de Bismarck. — Pp. 338, 340.

BUGEAUD DE LA PICONNERIE Thomas-Robert (1784-1849) : officier de l'Empire, il se rallie aux Bourbons puis à Napoléon en 1815. Il se retire sur ses terres sous la Restauration, puis reprend de l'activité en 1830 comme maréchal de camp. En 1834, il réprime cruellement l'insurrection. En 1836, il est envoyé en Algérie où il mène une guerre de razzias. Il reste gouverneur de l'Algérie jusqu'en 1840. Il entreprend ensuite la conquête de la Kabylie, puis, en désaccord avec la Chambre, démissionne en 1847. En 1848, il est nommé commandant en chef de l'armée des Alpes, et la Charente-Inférieure l'élit député à l'Assemblée législative. — P. 191.

BUQUOY Georg Franz August de Longueval, baron de Vaux, comte de (1781-1851) : noble de Bohême, d'origine française; en 1848 membre du comité de Saint-Wenceslas; il fut arrêté après l'insurrection de juin à Prague. — P. 262.

BUSSMANN : hobereau, propriétaire foncier en Posnanie, membre de l'Assemblée nationale de Berlin où il appartenait à la droite. — Pp. 241, 242.

CABET Etienne (1788-1856) : socialiste utopique français qui attaqua violemment le régime de Louis-Philippe, en particulier dans son journal *Le Populaire*. En 1842, il publia son *Voyage en Icarie* qui eut une grande influence sur le développement des idées socialistes. Il ne joua qu'un rôle effacé lors des événements de 1848 et essaya de réaliser ses théories en fondant au Texas, puis en Illinois, des cités modèles. — P. 352.

CAMPHAUSEN (1803-1890) : banquier, président de la Chambre de Commerce de Cologne. Chef des libéraux rhénans avant la révolution, il devint, après la révolution de mars, président du Conseil prussien (29 mars-25 juin 1848), puis représentant de la Prusse auprès du pouvoir central établi à Francfort (30 juillet 1848-22 avril 1849). —

Pp. 47 à 57, 60, 61, 76, 78 à 80, 82, 86 à 88, 94, 96, 97, 103, 104, 114, 123, 124, 133, 135, 136, 140, 141, 145, 210, 214, 238, 246, 248, 252, 253, 268, 281, 288, 452.

CAMPOBASSO : chef de la police de Naples avant la révolution de 1848. P. 38.

Don CARLOS Maria Isidoro de Bourbon (1788-1855) : prétendant au trône d'Espagne. A la mort de son frère Ferdinand VII, en 1833, don Carlos opposa ses propres droits à la couronne à ceux de la fille de Ferdinand, Isabelle. La guerre entre Carlistes et Christinos dura sept ans et se termina par la défaite des Carlistes. Don Carlos passa en France et abdiqua un peu plus tard en faveur de son fils, le comte de Montemolin. — Pp. 205, 365.

CARNOT Lazare Hippolyte (1801-1888) : second fils du conventionnel Lazare Carnot. Revenu en France en 1823 à la mort de son père, il devint saint-simonien et prit part à la révolution de 1830. Il fut élu député de Paris en 1839. En 1848, il fut membre de l'Assemblée nationale constituante et ministre de l'Instruction publique du 24 février au 5 juillet. Il refusa de prêter serment sous l'Empire. — P. 208.

CAUSSIDIÈRE Marc (1808-1861) : socialiste français. Il prit part à l'insurrection lyonnaise de 1834 et fut nommé préfet de police de Paris de février à mai 1848. Député à l'Assemblée constituante, il émigra en Angleterre après l'écrasement de l'insurrection de juin. — P. 352.

CAVAIGNAC Eugène-Louis (1802-1857) : officier français, il partit comme capitaine en Afrique et se distingua par ses brutalités dans la conquête de l'Algérie. Succéda en 1847 à Lamoricière comme gouverneur de la province d'Oran. En mars 1848, le gouvernement provisoire le nomma général de division et gouverneur général de l'Algérie.

Elu député, il rentra à Paris le 17 mai et accepta le portefeuille de la Guerre. Lors des journées de juin, l'Assemblée affolée lui conféra des pouvoirs dictatoriaux dont il usa avec brutalité. Il remit ses pouvoirs à l'Assemblée nationale, qui le nomma chef du pouvoir exécutif. La bourgeoisie le considérait comme un sauveur. Aux élections pour la présidence de la République il fut battu par Louis-Napoléon Bonaparte. — Pp. 160, 165, 169 à 172, 175 à 177, 180, 182, 189 à 193, 198 à 200, 202, 210, 212, 436, 439, 455.

CHAM (Amédée de Noé, dit) (il prit ce pseudonyme étant fils de Noé) : peintre et caricaturiste français, il publia de nombreux dessins dans *Le Charivari* et *Le Monde illustré*. — P. 77.

CHAMBORD comte de (1820-1883) : petit-fils de Charles X, prétendant légitimiste au trône de France sous le nom d'Henri V. — P. 193.

CHARLES X (1757-1836) : roi de France de 1824 à 1830. — P. 191.

CHARLES-ALBERT (1798-1849) : roi de Sardaigne et Piémont de 1831 à 1849. — Pp. 444, 446, 447, 455.

CHARLES LOUIS de BOURBON (1799-1883) : fils de Ferdinand VII. Exclu du trône d'Espagne au profit de sa sœur Isabelle, il tenta de maintenir ses droits par les armes. Le 5 octobre 1847, il céda le duché de Lucques à la Toscane. Conformément aux dispositions du Congrès de Vienne, il devint duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla. En avril 1848, il quitta Parme après avoir installé une régence. Le 14 mars 1849, il abdiqua en faveur de son fils. — P. 38.

CHAZAL Pierre-Emmanuel-Félix, baron : né à Tarbes en 1808, mort à Pau en 1892. Général belge, fils du peintre et graveur français Antoine Chazal. Elevé en Belgique il prit parti pour l'indépendance de son pays d'adoption. Il occupa à plusieurs reprises le ministère de la Guerre. — P. 333.

CHRISTIAN AUGUST (1798-1869) : duc du Schleswig-Holstein. — P. 319.

CIESZKOWSKI August, comte (1814-1894) : Polonais de Posnanie, philosophe, libéral, membre de gauche de l'Assemblée nationale de Berlin; il collaborait à la *Réforme* de Berlin; en 1849, membre de la Chambre des Députés prussienne. — Pp. 242, 269.

CINCINNATUS : Romain célèbre par la simplicité de ses mœurs. Les licteurs qui lui portèrent la nouvelle qu'il était nommé consul, le trouvèrent occupé à labourer lui-même son champ. Il rétablit l'ordre à Rome et fut nommé dictateur à deux reprises. — Pp. 284, 285.

CLEMENS Friedrich Jacob (1815-1862) : professeur de philosophie à Bonn; cléricale; membre de l'Assemblée nationale de Francfort. Il siégea au centre gauche, puis après l'insurrection de septembre au centre droit. — P. 425.

CLOUTH Wilhelm : propriétaire de l'imprimerie dans laquelle la *Nouvelle Gazette rhénane* fut imprimée jusqu'au 27 août 1848. — P. 255.

COBDEN Richard (1804-1865) : économiste anglais. Filateur à Manchester, il dirigea le mouvement pour l'abolition des droits sur les céréales. Il obtint gain de cause en 1846. — Pp. 188, 238, 351.

COCKERILL John (1790-1840) : industriel anglais. — P. 392.

COLOMB Friedrich August von (1775-1854) : général commandant le corps d'armée prussien en Posnanie (1816-1848). — Pp. 118, 133, 258.

CONCREVE William (1772-1828) : général d'artillerie anglais, inventeur de fusées incendiaires qui portent son nom. — P. 169.

CORDAY Charlotte (1768-1793) : aristocrate normande qui assassina Marat le 13 juillet 1793. — P. 192.

CRIPPS : riche avare de Londres. — P. 326.

CROMWELL Oliver (1599-1658) : homme politique anglais, chef de la bourgeoisie et de la noblesse commerçante pendant la révolution bourgeoise anglaise du XVII<sup>e</sup> siècle. — Pp. 104, 287.

DAHLMANN Friedrich Christoph (1785-1860) : professeur d'histoire à Bonn; libéral, en 1848-49, membre du Parlement préparatoire et de l'Assemblée nationale de Francfort où il fut l'un des chefs du centre droit et des partisans de la petite Allemagne. — Pp. 287, 297, 410.

DAMESME Edouard-Adolphe (1807-1848) : général français, commandant de la garde mobile pendant l'insurrection de juin. — Pp. 171, 172, 199.

DANE : juriste de Lippstadt (Westphalie); membre de l'Assemblée nationale de Berlin où il siégeait à droite. — P. 382

DEL CARRETO Francesco, Saverio, marquis (1788-1861) : il s'est fait connaître par la répression féroce de la révolte de juin 1827 en Basilicate, en Calabre et dans une partie de la province de Palerme (révolte du Cilento). Ministre de la Police à Naples à partir de 1831, il se rendit odieux par ses cruautés et surtout par l'exécution, en 1844, des conspirateurs de Cosenza, qui causa une vive émotion dans toute l'Italie, mais aussi en France et en Angleterre. Chassé par la révolution de 1848, il revint avec la réaction, mais fut tenu à l'écart. Il dut fuir de nouveau à la chute des Bourbons (1860). — P. 38.

DELESCLUZE Louis (1809-1871) : journaliste français; en 1848, républicain démocrate; jusqu'en mai, il fut commissaire général du gouvernement dans le département du Nord; membre du « Club de la Révolution »; exilé après la manifestation du 13 juin 1849, il émigra à Londres; en 1871, il fut membre de la Commune de Paris. — P. 457.

DIERSCHKE : magistrat silésien, démocrate, membre de l'Assemblée nationale de Berlin en 1848-49 et de la première Chambre des députés prussienne (gauche). — Pp. 106, 222, 223, 379, 380, 382, 383.

DORNÈS Auguste (1799-1848) : publiciste français, républicain modéré; rédacteur au *National*, membre de l'Assemblée nationale constituante. — P. 172.

DRONKE Ernst (1822-1891) : publiciste et écrivain allemand, d'abord « socialiste vrai », puis membre de la Ligue des communistes. Rédacteur à la *Nouvelle Gazette rhénane* en 1848-1849. Emigra par la suite en Suisse, puis en Angleterre et se retira de la vie politique. — Pp. 29, 246.

DUCHATTEL Charles, comte TANNEGUY (1803-1867) : orléaniste, ministre français du Commerce (1834-1837) et ministre de l'Intérieur (1839-23 février 1848). — Pp. 54, 55, 79, 140, 141, 244.

DUCOUX François (1808-1873) : médecin et homme politique français; député à l'Assemblée constituante en 1848, puis préfet de police de Paris après les journées de juin.

DUESBERG Franz von (1793-1872) : ministre des Finances de Prusse de 1846 au 19 mars 1848. — P. 52.

DUFAURE Jules (1798-1881) : avocat français; de 1839 à 1840 ministre des Travaux publics; en 1848 républicain, membre de l'Assemblée cons-

tituante et de l'Assemblée législative; du 13 octobre au 10 décembre, ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Cavaignac; du 2 juin au 31 octobre, ministre de l'Intérieur sous Louis-Napoléon Bonaparte. — P. 208.

DUMONT Joseph (1811-1861) : propriétaire de la *Kölnische Zeitung*. — Pp. 186, 189 à 192, 194, 447.

DUNCKER C.R. : conseiller municipal de Berlin; en 1848 il fut l'un des chefs du centre gauche à l'Assemblée nationale de Berlin. — Pp. 54, 77, 292, 293.

DUVERNOY Heinrich Gustav (1802-1890) : ministre de l'Intérieur du Wurtemberg du 9 mars 1848 au 19 octobre 1849. — Pp. 300, 301.

DUVIVIER Franciade-Fleurus (1794-1848) : général français, membre de l'Assemblée nationale constituante, commandant en chef de la garde mobile; il participa à la répression de l'insurrection de juin 1848. — Pp. 171, 172, 178, 200, 201.

EISENMANN Johann Gottfried (1795-1867) : médecin et publiciste; il prit part au mouvement de la « *Burschenschaft* »; membre du Parlement préparatoire et de l'Assemblée nationale de Francfort où il siégea d'abord au centre gauche, puis à gauche. — P. 287.

ELSNER Karl Friedrich Moritz (1809-1894) : professeur et journaliste à Breslau, démocrate; membre de l'Assemblée nationale de Berlin (extrême-gauche); en 1849, membre de la première Chambre des députés prussienne, condamné à deux ans de forteresse au moment de l'insurrection de mai à Breslau, il fut ensuite rédacteur au journal démocrate *Neue Oderzeitung* auquel Marx collabora. — Pp. 106, 109, 128, 223, 224.

ESSELEN Christian (1823-1859) : journaliste radical qui dirigea en 1848 l'Union ouvrière de Francfort et collabora à l'*Allgemeine Arbeiter-Zeitung*. Il émigra en Suisse en 1849, et plus tard, en Amérique. — Pp. 33, 67.

ESSER Christian-Joseph : tonnelier, membre de l'Union ouvrière de Cologne; arrêté le 3 juillet 1848, il fut incarcéré jusqu'au 23 décembre; en 1849, il devint rédacteur du journal de l'Union ouvrière : *Freiheit, Brüderlichkeit, Arbeit*. — P. 219.

ESSER I Johann Heinrich Theodor : avocat à Cologne, clérical. Vice-président de l'Assemblée nationale de Berlin où il siégeait au centre droit. — Pp. 76, 109, 214, 226.

D'ESTER Karl-Ludwig (1811-1859) : médecin à Cologne, membre de la Ligue des communistes à Cologne; en 1848, membre de l'Assemblée nationale de Berlin (gauche). Il assista en octobre 1848 au second congrès démocratique et fut élu au comité central des démocrates d'Allemagne. Membre de la première Chambre des députés prussienne. Il participa à l'insurrection du Bade et du Palatinat et émigra ensuite en Suisse. — Pp. 111, 124, 215, 224 à 226, 265.

FAY Gerhard (1809-1889) : avocat à Cologne, libéral. — Pp. 112, 113.

FERDINAND de BOURBON - Ferdinand II (1810-1859) : roi des Deux-Siciles. Il combattit avec vigueur les tentatives révolutionnaires. Le 12 janvier 1848, la révolution éclatait à Palerme et triomphait après 15 jours de lutte. Il ne se maintint à Naples qu'en accordant dès le 29 janvier une Constitution que les divisions des libéraux lui permirent de ne pas appliquer. Il reconquit Messine après un violent bombardement (septembre 1848), puis Palerme (mai 1849). Le gouvernement napoléon reprit son caractère absolutiste. — Pp. 103, 445.

FERNBACH : étudiant, démocrate; il fut arrêté à Berlin le 1<sup>er</sup> juillet 1848 à cause d'un catéchisme républicain qu'on lui avait attribué. — P. 216.

FICKLER Joseph (1808-1865) : démocrate de l'Allemagne du Sud; en 1849, il fut membre du gouvernement provisoire du Bade; il émigra ensuite en Suisse, à Londres et en Amérique du Nord. — Pp. 289, 341.

FLOTTWELL (1796-1865) : De 1830 à 1840, a présidé aux destinées de la province de Posnanie. En mars 1841, il rédigea un mémoire sur l'administration de la province de Posnanie de décembre 1830 à 1841; membre de l'Assemblée nationale de Francfort (extrême-droite). — Pp. 413, 426.

FORSTMANN : commerçant rhénan; élu député en 1848 à l'Assemblée nationale prussienne, il y siégea à droite. — Pp. 239, 272, 274.

FOULD Achille (1800-1867) : financier français, orléaniste, il fut député de Paris à la Chambre des Députés, puis en 1848 à l'Assemblée constituante. Devenu bonapartiste, il devint le ministre des Finances de Louis-Napoléon Bonaparte et de Napoléon III (1849-1860 et 1861-1867). — P. 157.

FOX Charles James (1749-1806) : orateur et homme d'Etat anglais. Il était criblé de dettes quand il entra à la Chambre des Communes en 1769. En 1772, il abandonna le parti tory et devint le chef du parti whig. Il combattit la politique du ministère à l'égard des colonies d'Amérique. Il fut un grand admirateur de la Révolution française, dont il fit l'apologie au Parlement. — P. 130.

FRANÇOIS V (1819-1875) : duc de Molène de 1846 à 1859. — P. 446.

FRENCKEN : député d'Aix-la-Chapelle à l'Assemblée nationale de Berlin où il appartenait à la droite. — P. 254.

FRÉDÉRIC 1<sup>er</sup> *Barberousse* : empereur d'Allemagne au XII<sup>e</sup> siècle. — P. 447, 448.

FRÉDÉRIC II *le Grand* (1712-1786) : roi de Prusse de 1740 à 1786. — Pp. 393, 451.

FRÉDÉRIC VII (1808-1863) : roi de Danemark de 1848 à 1863. — Pp. 318, 322.

FRÉDÉRIC-CHRISTIAN-AUGUST (1829-1880) : prince et duc de Schleswig-Holstein. — P. 319.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME : électeur de Brandebourg de 1640 à 1688, — P. 296.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME II (1744-1797) : roi de Prusse de 1786 à 1797. — P. 404.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME III (1770-1840) : roi de Prusse de 1797 à 1840. — Pp. 86, 363, 390.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV (1795-1861) : roi de Prusse de 1840 à 1861. — Pp. 49, 86, 115, 363, 373, 415.

FUNK : sous-officier de l'armée prussienne; démocrate. En 1848, il était membre de l'Association démocratique de Cologne et fut arrêté pour « haute trahison ». — P. 216.

GACERN Heinrich (1799-1880) : homme politique de Hesse; libéral modéré; en 1848, il appartient au Parlement préparatoire et fut président de l'assemblée nationale de Francfort où il siégeait au centre droit. De décembre 1848 à mars 1849, il présida le ministère d'Empire. — Pp. 410, 426.

GANNERON Auguste-Victor-Hippolyte (1792-1847) : industriel, banquier et homme politique français. Riche négociant en suifs, président du tribunal de commerce, il déclara illégales les ordonnances de juillet 1830. Élu député par le 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris, il devint colonel de la garde nationale. — P. 157.

GEIGER Wilhelm Arnold : fonctionnaire de la police prussienne : en 1848, juge d'instruction, puis du 14 mai à 1867, directeur de la police à Cologne. — Pp. 218, 442, 443, 462, 463.

GERVINUS Georg Gottfried (1805-1871) : professeur à Heidelberg; historien de la littérature. Membre du Parlement préparatoire et de l'Assemblée nationale de Francfort (centre droit), il s'en retira en juillet 1848. Il fut l'un des chefs des partisans de la Petite Allemagne. Il présidait aux destinées de la *Deutsche Zeitung* qui parut de 1847 à 1850. C'était un quotidien bourgeois libéral des partisans de la monarchie constitutionnelle. Il soutenait l'unification de l'Allemagne sous l'égide de la Prusse. On l'appelait parfois le journal des professeurs, du même nom que le parti qui groupait les partisans de l'alliance prussienne et qui siégeait au centre droit. — P. 46, 91, 144, 145, 192.

GIERKE : syndic de Stettin; libéral; en 1848 membre de l'Assemblée nationale de Berlin (centre gauche). Du 25 juin au 21 septembre, il fut ministre de l'Agriculture dans le cabinet Auerswald-Hanseman. — Pp. 345 à 348, 380, 381, 383.

GIRARDIN Emile de (1806-1881) : publiciste français, rédacteur de *La Presse*. Orléaniste sous la monarchie de Juillet, rallié à la répu-

blique en 1848, puis acharné contre les républicains, il fut incarcéré durant quelque temps après les journées de juin à cause de ses attaques contre le gouvernement de Cavaignac. Il soutint la candidature de Louis Napoléon Bonaparte lors des élections à la présidence. — P. 191.

GLADBACH Anton, mort en 1873, instituteur à Odenthal (Rhénanie); démocrate, en 1848, membre de l'extrême-gauche à l'Assemblée nationale de Berlin; en août 1848, il devint président du club démocratique de Berlin; en octobre, il participa au congrès démocratique; en 1849, il devint membre de la première Chambre des députés prussienne. — Pp. 221, 222, 235 à 237, 239, 280, 359.

GNEISENAU August, comte Neidhardt von (1760-1831) : général prussien qui a joué un grand rôle dans l'organisation de l'armée prussienne après la défaite d'Iéna. — P. 277.

GOEDEN Adolf : médecin de la province de Posen, membre de l'Assemblée nationale de Francfort où il siégeait à droite. Partisan de la petite Allemagne. — Pp. 411, 412, 414, 416, 425, 427.

GOESCHEN : libéral modéré; en 1848, il fut président de la Ligue allemande de Leipzig. — P. 262.

GOTSCHALK Andreas (1815-1849) : médecin à Cologne, membre de la Ligue des communistes de Cologne; d'avril à juin 1848, président de l'Union ouvrière, chef de la fraction d'extrême-gauche (Engels le traite de « parfait démagogue ». Du 14 au 17 juin, il participa au premier congrès démocrate de Francfort et en juin il fut délégué de l'Union ouvrière de Cologne au Comité régional des Associations démocratiques rhénanes. A cette époque, son influence sur les travailleurs avait déjà beaucoup diminué; le 3 juillet, il fut arrêté pour un discours prononcé à l'Union ouvrière; après son acquittement le 23 décembre, il poursuivit une lutte fractionnelle en compagnie d'une poignée d'adeptes et il mena une campagne de calomnies contre Marx et la *Nouvelle Gazette rhénane*. — Pp. 216, 217, 219, 228.

GRABOW Wilhelm (1802-1874) : maire de Prenzlau, membre de la Diète unifiée, président de l'Assemblée nationale de Berlin du 27 juin au 27 octobre 1848; membre de la première Chambre des députés prussienne où il siégea à droite. — Pp. 222, 224, 234, 359.

GRAEFF Joseph : magistrat à Trèves, membre de l'Assemblée nationale de Berlin. — Pp. 294, 357.

GREBEL : juge de paix à St-Goar, membre de l'Assemblée nationale de Berlin et de la première Chambre des députés prussienne. — Pp. 266, 267, 269, 279.

GRIESHEIM Karl-Gustav von (1798-1854) : lieutenant-colonel prussien, conseiller au ministère de la Guerre. — Pp. 124 à 128, 235, 236.

GRIMM Jakob (1785-1863) : fondateur de la philologie allemande, professeur à l'Université de Berlin; libéral modéré; en 1848, il appartient à l'Assemblée nationale de Francfort où il siégeait au centre.

GROLMANN Karl Wilhelm Georg von (1777-1843) : général prussien. Il joua un rôle important dans la réorganisation de l'armée prussienne après Iéna. — P. 277.

GUILLAUME 1<sup>er</sup> (1797-1888) : roi de Prusse de 1861 à 1888 et empereur d'Allemagne de 1871 à 1888. En 1848, alors qu'il était prince de Prusse, il fut le chef de la camarilla réactionnaire de la cour; en 1849 il commanda en chef les troupes prussiennes chargées de réduire l'insurrection du Bade et du Palatinat. — P. 87.

GULZOT François (1787-1874) : historien et homme politique français : il dirigea la politique intérieure et étrangère de la France de 1840 à 1848, défendant les intérêts de la grande bourgeoisie financière française. — Pp. 55, 141, 182, 230.

HANSEMANN David (1790-1864) : homme d'affaires prussien établi à Aix-la-Chapelle et l'un des dirigeants de la bourgeoisie libérale de Rhénanie, membre de la Diète unifiée où il était un des chefs de l'opposition libérale. De mars à septembre 1848, il fut ministre des Finances dans les ministères Camphausen et Auerswald. — Pp. 49, 52 à 55, 72 à 74, 77 à 79, 88, 96, 106, 107, 110, 140, 141, 145, 210 à 215, 220, 223, 230, 234, 238, 244, 245, 247, 248, 256, 258, 265 à 268, 271, 275, 278, 280, 289, 302 à 304, 311, 312, 323, 326, 328 à 331, 333, 335, 344, 345, 368, 369, 371, 388, 405, 443, 452.

HARNEY George Julian (1817-1897) : militant influent du mouvement ouvrier anglais, un des dirigeants de l'aile gauche des chartistes; rédacteur du *Northern Star*; il fut très lié avec Marx et Engels jusqu'en 1850. — P. 161.

HARPPRECHT Heinrich von (1802-1859) : président du tribunal du Wurtemberg. — Pp. 300, 301.

HÉBERT Michel Pierre Alexis (1799-1887) : juriste et homme politique français. D'abord avocat, il entra dans la magistrature en 1833 en qualité de procureur du roi près le tribunal civil de Rouen et fut mis en 1834 à la tête du Parquet de la Cour de Metz. Cette même année, il fut élu député par l'arrondissement de Pont-Audemer qui le réélut constamment jusqu'à la révolution de 1848. Tout en prenant une part active aux travaux de la Chambre dont il devint vice-président en 1846, il continua à remplir ses fonctions de magistrat et devint successivement avocat général à la Cour de Cassation (1836), et procureur général à la Cour royale de Paris. Il se fit remarquer par sa véhémence dans plusieurs procès politiques, et prit notamment la parole devant la Chambre de Paris dans l'affaire Quénisset, où il soutint la fameuse théorie de la complicité morale, et dans les procès de Lecomte et Joseph Henry qui avaient attenté à la vie du roi. En 1847, il fut appelé à prendre le portefeuille de la Justice. Lorsque la révolution éclata, il se sauva à Lisieux, puis en Angleterre, d'où il revint peu après. Rendu à la vie privée, il se fit inscrire au barreau de Paris. — P. 230.

HECKER : magistrat prussien; procureur général à Cologne en 1848. — Pp. 218, 228, 229, 256.

HECKER Friedrich (1811-1881) : avocat à Mannheim; démocrate; en 1848 membre du Parlement préparatoire. Il fut l'un des dirigeants du soulèvement d'avril 1848 dans le pays de Bade. Il émigra ensuite en Suisse, puis aux États-Unis. — Pp. 289, 426.

HEINE Henri (1797-1856) : poète allemand né à Dusseldorf et mort à Paris.

HENRI LXXII (1797-1853) : prince de Reuss-Lobenstein-Ebersdorf. — P. 233.

HERGENHAHN August (1804-1874) : procureur à Wiesbaden. Libéral, membre du Parlement préparatoire et de l'Assemblée nationale de Francfort où il siégeait au centre droit. Il fut envoyé en novembre à Berlin comme commissaire d'Empire. Il était partisan de la petite Allemagne. — P. 34.

HEYNE : maire de Bromberg, membre, en 1848, de l'Assemblée nationale de Berlin (centre gauche); un des chefs des Allemands de Pologne. — P. 242.

HILDENHAGEN Ludwig : pasteur à Quetz; en 1848, membre de l'Assemblée nationale de Berlin (centre gauche) et de la première Chambre des députés prussienne. — P. 358.

HIRSCHFELD Alexander Adolf von (1787-1858) : général prussien; il participa en 1848 à l'écrasement brutal de l'insurrection de Posnanie. — P. 258.

HOFER : paysan de Poméranie, membre de l'Assemblée de Berlin où il siégeait à l'extrême-droite. — P. 105.

HOLBERG Ludwig von (1684-1754) : écrivain, historien et philosophe danois.

HÜFFER Johann Hermann (1784-1855) : maire de Münster; cléricale, membre de l'Assemblée nationale de Berlin où il appartenait à la droite, il renonça à son mandat le 12 octobre 1848. — P. 214, 215.

HÜSER Hans von (1782-1857) : général prussien, représentant de la camarilla militaire réactionnaire; gouverneur de Mayence de 1844 à 1849. — Pp. 35 à 37, 118, 166.

ITZENPLITZ : comte prussien et grand propriétaire foncier. — P. 73.

JACOBY Johann (1805-1877) : médecin à Königsberg, démocrate résolu, membre du Parlement préparatoire, du Comité des cinquante et de l'Assemblée nationale de Prusse; élu au Parlement prussien en 1862, il fut un adversaire déclaré de Bismarck et de ses guerres; il entra, en 1872, au parti social-démocrate. — Pp. 106, 282, 289, 336.

**JANISZEWSKI** Johann Chrysostomos (1818-1891) : professeur de théologie à Posen, membre de l'Assemblée nationale de Francfort et de la première Chambre des députés prussienne, il faisait partie de l'opposition polonaise. — Pp. 424, 427.

**JANSEN** Johann Joseph (1825-1849) : membre de l'organisation de Cologne de la Ligue des Communistes; en 1848, secrétaire de l'Union ouvrière; pour échapper à un mandat d'amener, il se réfugia à Strasbourg; il prit part au soulèvement du Bade et du Palatinat et tomba au mains des Prussiens; condamné à mort en août 1849, il fut fusillé à Rastatt le 20 octobre de la même année. — P. 219.

Archiduc **JEAN D'AUTRICHE** (1782-1859) : Vicaire d'Empire du 29 juin 1848 au 10 décembre 1849. — Pp. 278, 415.

**JENTZSCH** : maître boucher à Poltzin, membre de l'Assemblée nationale de Berlin, où il siégeait au centre. — P. 339.

**JEAN III** Sobieski (1624-1696) : roi de Pologne de 1674 à 1696. Il se montra grand capitaine et patriote polonais pendant la guerre contre Charles-Gustave de Suède (1653-1667) et dans sa lutte contre les Turcs et les Tartares. Il fut proclamé roi de Pologne et prit le nom de Jean III en 1673. En 1683, il arrêta aux portes de Vienne une invasion de 300.000 Turcs et Tartares. Il reprit les armes l'année suivante, mais, mal secondé, il dut signer le traité de Moscou, désavantageux pour la Pologne. Durant la fin de son règne la Pologne connut des troubles intérieurs. — P. 240.

**JONAS** Ludwig (1797-1859) : prédicateur à Berlin, adepte de Schleiermacher; membre de l'Assemblée nationale de Berlin (droite). — P. 109.

**JONES** Ernest (1819-1869) : dirigeant des chartistes; en 1848, il fut condamné à deux ans de prison. Il fut élu au Parlement peu avant sa mort. — Pp. 143, 161.

**JORDAN** Wilhelm (1819-1904) : écrivain; en 1848 membre du Club constitutionnel; appartient à la gauche à l'Assemblée nationale de Francfort; après le débat sur la Pologne il s'allia au centre. Partisan de la petite Allemagne. — Pp. 406, 416, 417, 418, 420, 421, 423, 425, 438.

**JOTTRAND** Lucien Léopold (1804-1877) : avocat et publiciste belge, démocrate radical; il prit part à la révolution de 1830; en 1847 il fut président de l'Association démocratique de Bruxelles et rédacteur du *Débat social*. — P. 458.

**JUNG** Georg-Gottlob (1814-1886) : assesseur à Cologne, jeune hégélien; rédacteur en 1842 à la *Rheinische Zeitung*; il fut, en 1848, un des chefs de la gauche. — Pp. 70, 78, 79, 109, 128, 227.

**KALKER** : secrétaire de l'Union ouvrière de Cologne. — P. 219.

**KAEMPF** : professeur à Neu-Ruppin. Membre du centre gauche de l'Assemblée nationale de Berlin. — P. 294.

**KAMPTZ** Karl Albert (1769-1849) : ministre prussien de la Justice (1832-1843). — P. 256.

**KANITZ** August von (1783-1852) : général-lieutenant prussien, ministre de la Guerre en mai et juin 1848. — Pp. 96, 123, 135.

**KAUNITZ** (1711-1794) : diplomate et homme d'Etat autrichien, chancelier impérial depuis 1753, il fut un artisan du « renversement des alliances » et agrandit l'Autriche de la Galicie et de la Bukovine. Partisan du « despotisme éclairé », il fut un adversaire acharné de la Révolution française.

**KERSAUSIE** Joachim (1798-1874) : révolutionnaire français, ancien officier; un des organisateurs de la « Société des Droits de l'homme »; en 1848, membre dirigeant du « Club des Amis du Peuple » fondé par Raspail; il participa à la manifestation du 15 mai et à l'insurrection de juin 1848, puis à la manifestation du 13 juin 1849; par la suite il émigra. — P. 118.

**KERST** Samuel Gottfried (1804-1875) : directeur d'école en Posnanie; en 1848, membre de l'Assemblée nationale de Francfort (centre droit). Il évolua ensuite vers la gauche. — Pp. 422, 424, 425, 427.

**KOHLPARZER** Franz Xavier : administrait une propriété comtale en Autriche. En 1848, il fut membre de l'Assemblée nationale de Francfort (centre droit). — P. 138.

**KORN** Adolph : commerçant berlinois, un des chefs de l'attaque contre l'arsenal le 15 juin 1848; il fut condamné à deux ans de forteresse. — P. 124.

**KOTZEBUE** August von (1761-1819) : auteur de tragédies en prose et en vers, de drames, de comédies et de farces. Ses œuvres, superficielles et de style médiocre, témoignent cependant d'un sens du théâtre. — P. 190.

**KRAUSE** : maire de Lüben en Silésie; en 1848, membre de l'Assemblée nationale de Berlin (centre). — P. 266.

**KÜHLWETTER** Friedrich von (1809-1882) : homme d'Etat prussien; ministre de l'Intérieur de juin à septembre 1848. — Pp. 214, 222, 223, 227, 236, 237, 245, 249 à 254, 278, 280, 311, 312, 338 à 340, 461.

**LADENBERG** Adalbert von (1798-1855) : directeur de la section évangélique du ministère prussien des Cultes (de 1840 au 6 juillet 1848). Ministre des Cultes dans les cabinets Auerswald, Pfuel et Brandenburg (du 6 juillet 1848 au 19 décembre 1850). — p. 230.

**LAMARQUE** Maximilien, comte de (1770-1832) : général français, élu député de Mont-de-Marsan en 1828, il se fit remarquer comme orateur de l'opposition, même sous la monarchie de Juillet. Il était très populaire. Les républicains de gauche organisèrent le jour de ses obsèques le 5 juin 1832 une manifestation pacifique. Par la faute du gouvernement, cette

manifestation eut une fin sanglante. Le massacre dura jusque dans l'après-midi du 6 juin, notamment aux alentours du cloître Saint-Merri où les derniers républicains s'étaient barricadés. — P. 196.

LAMARTINE Alphonse de (1796-1869) : historien, poète et homme politique français; membre de la Chambre des députés sous la monarchie de Juillet. En 1848, du 24 février au 10 mai, ministre des Affaires étrangères dans le Gouvernement provisoire. — Pp. 160, 181, 183, 457.

LAMENNAIS Robert de (1782-1854) : journaliste français, idéologue d'un socialisme chrétien; en 1848, rédacteur en chef du *Peuple Constituant*, membre de la Montagne à l'Assemblée nationale constituante. — P. 194.

LAMORICIÈRE Christophe de (1806-1865) : général français, ministre de la Guerre du 28 juin au 20 décembre 1848. — Pp. 157, 171, 172, 199 à 202.

LAROCHEJACQUELEIN marquis Henri de : homme politique français, un des premiers légitimistes qui se donnèrent pour républicains, membre de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative. Il fut bonapartiste après le coup d'Etat. — Pp. 175, 184, 194.

LEDRU-ROLLIN Alexandre-Auguste (1808-1874) : homme politique français, député en 1841, républicain démocrate. Un des fondateurs, en 1843, de *La Réforme*, de tendances socialisantes. En 1848, du 24 février au 10 mai, ministre de l'Intérieur du Gouvernement provisoire. Du 10 au 24 mai, membre de la Commission exécutive, il dirigea avec Lamartine la répression contre les manifestations du 15 mai. Les journées de juin le rejetèrent dans l'opposition. Il fut élu député à l'Assemblée législative. Après l'insurrection du 13 juin 1849, il s'exila en Angleterre. — Pp. 160, 180, 183, 230, 352, 457.

LEHMANN Orla (1810-1870) : ministre danois du 22 mars au 15 novembre 1848; directeur du journal *Fædrelandet*. — P. 136.

LEININGEN Karl Friedrich Wilhelm, prince von (1804-1856) : général bavarois, président du ministère d'Empire (à Francfort), du 9 août au 5 septembre 1848. — P. 436.

LELEWEL (1786-1861) : historien démocrate polonais; membre du gouvernement national de 1830, il émigra ensuite et participa aux travaux de l'« Association démocratique » à Bruxelles. Il publia une *Histoire de la Pologne*. Le député Jordan en préfaça l'édition allemande de 1847. — Pp. 418, 434.

LENSINC : chanoine de Rhénanie; membre de la Diète unifiée, de l'Assemblée nationale et de la première Chambre des députés prussienne; il appartenait à la droite. — P. 254.

LÉO Heinrich (1799-1878) : historien conservateur. — Pp. 418, 419.

LÉOPOLD 1<sup>er</sup>, prince de Saxe-Cobourg : après avoir servi dans l'armée russe, épousa en 1816 la princesse héritière d'Angleterre qui mourut l'année

suivante. Il continua de résider à la Cour d'Angleterre. En 1830, il refusa d'être roi de Grèce, mais en 1831, agréé par le congrès belge réuni à Bruxelles il accepta la couronne de Belgique. Léopold se conforma aux désirs de la majorité parlementaire catholique. — Pp. 388, 457 à 459.

LEROUX Pierre (1797-1871) : socialiste utopique français. Ouvrier typographe, il entra en 1831 dans le groupe des saint-simoniens. Il fut élu comme représentant de la Seine à la Constituante en 1848, puis à l'Assemblée législative en 1849. Après le coup d'état, il s'exila en Angleterre. — P. 187.

LICHNOWSKI Félix, prince von (1814-1848) : membre de la Diète unifiée, député conservateur à l'Assemblée nationale de Francfort; tué le 18 septembre 1848, lors du soulèvement de Francfort. — Pp. 368, 422, 426 à 429, 435.

LISIECKI von : magistrat en Posnanie. Polonais, membre de l'Assemblée nationale de Berlin et de la première Chambre des députés prussienne; il soutenait la politique de la gauche. — P. 357.

LOE Maximilian von : propriétaire foncier prussien en Rhénanie, clérical; siégea en 1848 à la droite de l'Assemblée nationale de Francfort. — P. 254.

LOUIS-PHILIPPE 1<sup>er</sup> (1773-1850) : duc d'Orléans, roi des Français de 1830 à 1848. — Pp. 38, 39, 57, 156, 180, 188, 191, 208, 230, 302, 304, 350, 363.

LOUIS XI (1423-1483) : roi de France de 1461 à 1483. — P. 431.

LOUIS XIV (1638-1715) : roi de France de 1643 à 1715. — P. 402.

LOUIS XVI (1754-1793) : roi de France de 1774 à 1792. — P. 191.

Löw Hermann (1807-1879) : instituteur de Posnanie, membre de l'Assemblée nationale de Francfort (centre droit). — P. 440.

LÖWENSTEIN Lippmann : en 1848 président de l'Union ouvrière de Francfort. — Pp. 33, 67.

LÖWINSOHN Friedrich-Wilhelm : commerçant berlinois, et URBAN : démocrate berlinois, vétérinaire, ont dirigé, avec KORN, l'attaque contre l' Arsenal, le 15 juin 1848. — P. 124.

LÜTTICHAU Christian Friedrich Tönne, comte von : fonctionnaire prussien. — P. 397.

MALTHUS Thomas (1766-1834) : prêtre et économiste anglais, auteur de la théorie réactionnaire que la surpopulation serait la cause de la misère des travailleurs. — P. 330.

MAMIANI DELLA ROVERE Terenzio, comte (1799-1885) : poète italien, publiciste, homme politique libéral. Ministre de l'Intérieur des Etats de l'Eglise de mai à octobre 1848. — P. 444.

**MARAT** Jean-Paul (1743-1793) : médecin, écrivain, journaliste et homme politique français; pendant la Révolution française, il fut un dirigeant des Jacobins. Son journal était *L'Ami du peuple*. — P. 284.

**MARIE** Alexandre Thomas (1795-1870) : avocat républicain français, ministre des Travaux publics dans le Gouvernement provisoire et membre de la Commission exécutive (24 février-24 juin 1848), organisateur des Ateliers nationaux, président de l'Assemblée constituante (29 juin-19 juillet 1848), ministre de la Justice dans le gouvernement Cavaignac. — P. 208.

**MARKER** Friedrich August (1804-1889) : président du tribunal correctionnel de Berlin, libéral; du 25 juin au 21 septembre 1848, ministre de la Justice dans le cabinet Auerswald-Hanseemann; membre de l'Assemblée nationale de Berlin où il siégeait au centre. — Pp. 275, 276, 371.

**MARRAST** Armand (1801-1852) : homme politique et journaliste français, rédacteur en chef du journal républicain *Le National*, membre du Gouvernement provisoire (24 février-10 mai), maire de Paris (9 mars-19 juillet), président de l'Assemblée constituante (19 juillet 1848-26 mai 1849). — Pp. 160, 180, 181, 191, 208, 209.

**MATHY** Karl (1807-1868) : libéral; dans la période qui précéda la Révolution de 1848, il dirigea l'opposition à la Diète provinciale du Bade; en 1848 il fut membre du Parlement préparatoire et de l'Assemblée nationale de Francfort (centre droit) d'où il donna sa démission le 20 mai 1849; il fut sous-secrétaire d'Etat aux Finances dans le ministère impérial du 9 août 1848 au 10 mai 1849. — Pp. 301, 341 à 343, 410.

**MAETZE** : instituteur à Bernstadt; en 1848, député à l'Assemblée nationale prussienne où il siégeait à la gauche. — Pp. 232, 237, 268.

**MAUCLER** Paul Friedrich Theodor, baron von (1783-1859) : ministre de la Justice du Wurtemberg (1818-1831) et président du Conseil de 1831 au 6 avril 1848. — Pp. 300, 301.

**MELLINET** François Aimé (1768-1852) : général français, républicain, l'un des chefs de la révolution belge de 1830; président d'honneur de l'Association démocratique; condamné à mort, puis à trente ans de prison dans l'affaire de Risquons-Tout. Il fut grâcié en septembre 1849 et remis en liberté. — Pp. 388, 458, 459.

**MEUSEBACH** baron von : membre de l'Assemblée nationale de Berlin (extrême-droite). — P. 76.

**METTERNICH**, prince von (1773-1859) : homme d'Etat et diplomate autrichien, ministre des Affaires étrangères de 1809 à 1821 et chancelier d'Etat de 1821 à 1848; un des fondateurs de la Sainte Alliance. — Pp. 102, 118.

**MEVISSSEN** Gustav von (1815-1899) : grand capitaliste de Cologne; libéral; en 1848, membre du centre droit de l'Assemblée nationale de Francfort; du 9 août au 5 septembre 1848, il fut sous-secrétaire d'Etat au

Commerce dans le ministère impérial Leiningen. Partisan de la petite Allemagne. — P. 410.

**MEYENDORF** Peter Kasimirovitch, baron de (1796-1863) : ambassadeur de Russie à Berlin de 1839 à 1850. — P. 368.

**MIEROSLAWSKI** Ludwig (1814-1878) : révolutionnaire polonais; participa aux soulèvements de 1830 et 1831 et de 1846; en 1848, il fut le chef militaire de l'insurrection de Poznan, puis de celle de Sicile. En 1849, il commanda l'armée révolutionnaire dans le Bade et le Palatinat. — Pp. 410, 434.

**DON MIGUEL** Marie Evariste (1802-1866) : troisième fils du roi du Portugal Jean VI et de la reine Charlotte. Parti pour le Brésil avec sa famille pendant les guerres napoléoniennes, il en revint à la Restauration, conspira contre son père et dut se réfugier à Vienne. A la mort de Jean VI, en 1826, il s'empara du trône qui revenait à Dona Maria, fille de Don Pedro, empereur du Brésil. Mais son administration fut tellement déplorable qu'une révolte éclata en 1832. Le 29 mai 1834, il dut signer la capitulation d'Evora. Il se rendit alors en Italie, puis se maria en Allemagne. — Pp. 205, 365.

**MILDE** Karl August (1805-1861) : industriel du textile (coton) à Breslau, membre de la Diète unifiée. Du 26 mai au 26 juin, il fut président de l'Assemblée nationale de Berlin où il appartenait à la droite. Du 25 juin au 21 septembre, il fut ministre du Commerce dans le cabinet Auerswald-Hanseemann. — Pp. 51, 245, 269, 289, 311, 312, 359, 368, 452.

**MINUTOLI** Julius, baron von (1805-1860) : fonctionnaire et diplomate prussien; en 1839 il devint préfet de police et conseiller provincial de Posen; de 1847 à juin 1848, il fut préfet de police de Berlin; il servit ensuite dans la diplomatie. — Pp. 62, 63.

**MIRABEAU**, Honoré Gabriel Victor Riqueti, comte de (1749-1791) : lieutenant de cavalerie à dix-sept ans à Saintes. Il y mena une vie tellement scandaleuse que son père le fit enfermer à l'île de Ré. Plus tard, en 1773, ses dettes le firent incarcérer d'abord à Manosque, puis au château d'If, puis au fort de Joux. Brouillé avec toute sa famille, il vécut d'expédients. Elu député d'Aix en 1789, il exerça une grande influence. Bientôt ses besoins d'argent, sa rivalité avec La Fayette et les progrès de la Révolution, trop grands à son gré, le déterminèrent à entrer en pourparlers secrets avec la reine et le roi, dont il reçut de l'argent. — Pp. 130, 287.

**MITTERMAYER** Karl (1787-1867) : professeur à Heidelberg; juriste, homme politique badois, libéral; en 1848, il fut président du Parlement préparatoire et membre de l'Assemblée nationale de Francfort (centre gauche); il était partisan de la petite Allemagne. — Pp. 289, 410.

**MOLL** Joseph (1812-1849) : horloger de Cologne; un des dirigeants de l'Union ouvrière de Londres; membre du Comité central de la Ligue des communistes. De juin à septembre 1848, il présida l'Union ouvrière

de Cologne et en 1849 participe à l'insurrection dans le Bade et le Palatinat. — Cf. Intr. pp. 13, 16, 18, 19.

MONECKE Edmund : étudiant en théologie à Berlin; démocrate radical; en 1848, membre du Club démocratique; il était très proche du mouvement ouvrier. — P. 216.

MORITZ Daniel-Samuel : magistrat à Torgau. En 1848-49, membre de l'Assemblée nationale de Berlin (centre gauche) et ensuite de la première Chambre des députés prussienne. — Pp. 79, 226, 339, 383, 384.

MÜLLER : pasteur à Tschiläsen, canton de Wohlauf; membre de l'Assemblée nationale de Berlin (centre) et de la première Chambre des députés prussienne. — Pp. 104, 107, 240.

MÜLLER Friedrich : directeur de la police et conseiller provincial de Cologne de 1846 au 9 juin 1848. — Pp. 112, 464.

NATZMER von : capitaine prussien qui se refusa le 15 juin 1848, lors de l'attaque contre l'arsenal, à tirer sur le peuple. Condamné à dix ans de forteresse, il fut par la suite gracié. — Pp. 124, 125, 127.

NAUNYN : maire de Berlin en 1848. — P. 62.

NECKER Jacques (1732-1804) : financier et homme politique français qui fut plusieurs fois ministre de 1770 à 1789, et s'efforça d'introduire des réformes à la veille de la Révolution. — P. 56.

NESSELRODE Karl Vassilievitch, comte de (1780-1862) : homme d'Etat et diplomate russe, ministre des Affaires étrangères du tsar de 1816 à 1856. — Pp. 360 à 365, 367.

NETHE : maire de Burg; en 1848, membre de l'Assemblée nationale de Berlin (centre). — P. 358.

O'CONNELL Daniel (1775-1847) : homme politique irlandais qui réclama l'émancipation des catholiques et protesta avec passion contre l'union avec l'Angleterre. Député à la Chambre des Communes en 1828, il lutta pour obtenir l'abrogation de l'acte d'union. Arrêté et condamné à un an de prison, il fut acquitté par la Chambre des Lords. — P. 143.

O'CONNOR (1794-1858) : neveu d'O'Connell; dirigeant chartiste, rédacteur au *Northern Star*. — Pp. 142, 143, 161.

OLBERG : commandant prussien, chef d'état-major en Posnanie en 1848. — Pp. 133.

OSTENDORF DE SOEST : pédagogue en Westphalie; en 1848, membre de l'Assemblée nationale de Francfort (centre droit); partisan de la petite Allemagne. — P. 425.

OTHON I<sup>er</sup> (1815-1867) : roi de Grèce de 1835 à 1862. Après de longues négociations, l'Angleterre, la France et la Russie donnèrent la cou-

ronne de la Grèce, reconnue indépendante en 1830, à Othon de Bavière. En 1843, une révolte militaire obligea le roi à donner à la Grèce sa première Constitution. Othon I<sup>er</sup> fut renversé en 1862. — P. 205.

PAGNERRE Laurent-Antoine (1805-1854) : éditeur et homme politique français. En 1848, républicain bourgeois; du 1<sup>er</sup> mars au 24 juin, secrétaire général du Gouvernement provisoire et de la Commission exécutive; membre de l'Assemblée nationale constituante. — P. 417.

PARRISIUS Eduard-Rudolph (1818-1905) : assesseur au tribunal de Hambourg. En 1848, membre de l'Assemblée nationale de Berlin (centre gauche) et de la première Chambre des députés prussienne. — Pp. 76, 80, 213, 271.

PATOW Erasmus Robert, baron von (1804-1890) : fonctionnaire prussien, libéral, en 1848 membre de l'Assemblée nationale de Berlin (droite); du 17 avril au 25 juin, ministre des Finances dans le cabinet Camphausen. — Pp. 140, 147 à 149, 211, 347, 380.

PAYER Jean-Baptiste (1818-1860) : juriste républicain, membre de l'Assemblée nationale constituante en 1848. — P. 193.

PEEL Robert (1788-1850) : homme d'Etat anglais; parvenu au pouvoir en 1841 avec le parti conservateur, il consentit à la suppression des droits de douane sur les blés que réclamait la ligue de Cobden. — P. 353.

PELLMANN Anton : magistrat à Cologne, clercal, député de Cologne à l'Assemblée nationale de Francfort. — Pp. 112, 113.

PELZ Eduard (1800-1876) : journaliste radical, démocrate petit-bourgeois; fut en 1848 un des dirigeants de l'Union ouvrière de Francfort et collabora à l'*Allgemeine Arbeiter-Zeitung*; émigra par la suite en Amérique. — Pp. 33, 67.

PERRON (1791-1865) : général français, commandant de la Garde nationale dans la Seine en 1849. — P. 202.

PFUHL : notaire à Zülpich, membre de la gauche à l'Assemblée nationale. — P. 226.

PFUEL Ernst-Heinrich-Rudolf von (1779-1866) : général prussien, gouverneur de Berlin (11-24 mars 1848); depuis le 4 mai 1848 plénipotentiaire en Posnanie; président du Conseil prussien et ministre de la Guerre (21 septembre-8 novembre 1848). — Pp. 71, 76, 83 à 85, 133, 145, 303, 368, 402.

PHILIPPS Adolf (1813-1877) : maire d'Elbing; en 1848, il fut vice-président de l'Assemblée nationale de Berlin; il appartenait au centre gauche; en 1849 il fut membre de la première Chambre des députés prussienne. — P. 266.

PIE IX (1792-1878) : pape de 1846 à 1878. — Pp. 441, 450.

**PIEGSA** : Polonais, professeur à Trzemeszno (Posnanie); en 1848, membre de l'Assemblée nationale de Berlin et de la première Chambre des députés prussienne; il votait avec la gauche. — P. 278.

**PILLERSDORF Franz**, baron von (1786-1862) : homme d'Etat autrichien. En 1848, ministre de l'Intérieur de mars à mai et président du Conseil de mai à juin. — P. 151.

**PINDER Friedrich Eduard** (mort en 1875) : juriste, maire de Breslau, libéral, membre du centre de l'Assemblée nationale de Berlin; en novembre, il fut de ceux qui refusèrent de voter les impôts; en février 1849, il devint membre de l'Assemblée nationale de Francfort. — P. 193.

**PINTO Isaaks** (1715-1787) : financier et économiste hollandais. — P. 327.

**PLÖNNIS** : assesseur au tribunal d'Altenkirchen; libéral, il fut, en 1848, membre et vice-président de l'Assemblée nationale de Berlin où il siégeait à droite.

**PLUGOULM Pierre Ambroise** : avocat français, il défendit les « Ser-  
gents de la Rochelle ». Nommé substitut, puis avocat général, il requit, à la Cour des Pairs, contre Fieschi qui avait commis un attentat contre Louis-Philippe en 1835. Elu député en 1846, il démissionna, et devint avocat général, puis conseiller à la Cour de Cassation. — P. 230.

**POHLE** : membre de l'Assemblée nationale (centre). — P. 243.

**POKRZYWNICKI von** : syndic épiscopal de Prusse occidentale; en 1848, membre de l'Assemblée nationale de Berlin, où il appartenait à l'extrême-gauche. — P. 242.

**POURTALÈS Albert**, comte von (1812-1861) : diplomate prussien. — P. 323.

**PROUDHON Pierre Joseph** (1809-1865) : publiciste, économiste et sociologue français, idéologue de la petite-bourgeoisie, un des fondateurs théoriques de l'anarchisme. En 1848, il fut membre de l'Assemblée nationale constituante. — Pp. 374 à 376.

**PRZYLUKI Léon** (1789-1865) : archevêque de Gnesen et de Posnanie. P. 247.

**PUTKAMER Eugen von** (1800-1874) : fonctionnaire prussien, préfet de police de Berlin de 1839 à 1847. — Pp. 62, 63.

**RADETSKY Joseph Venceslas**, comte (1766-1858) : maréchal autrichien, commandant en chef en Italie; chassé de Milan en 1848 par l'émeute des « Cinque Giornate » (18-22 mars), il battit les Toscans à Curtatone (29 mai) et les Piémontais à Custozza (15 juillet). Le 6 août, il rentra en vainqueur à Milan. Quand Charles Albert dénonça l'armistice (mars 1849), Radetzky écrasa l'armée piémontaise à Novare

(23 mars). Il fut nommé gouverneur général et commandant militaire du royaume lombard-vénitien. — Pp. 118, 137, 166, 171, 445, 446, 448, 449, 450, 455.

**RADOWITZ Joseph Maria von** (1797-1853) : général prussien; en 1848, il fut le chef de l'extrême-droite à l'Assemblée nationale de Francfort. — Pp. 368, 373, 422, 423, 435.

**RASPAIL François-Vincent** (1794-1878) : chimiste français. En 1848, républicain socialiste, dirigeant du « Club des Amis du Peuple », rédacteur en chef de *L'Ami du peuple*, un des chefs de la manifestation ouvrière du 15 mai où il fut arrêté; en décembre, il fut candidat socialiste à la Présidence : il obtint 0,5 % des voix; en mars 1849, il fut condamné à six ans de prison, puis au bannissement. Il émigra en Belgique. — Pp. 183, 195.

**RAUMER Friedrich von** (1781-1873) : professeur d'histoire à Berlin; libéral; en 1848, membre de l'Assemblée nationale de Berlin (centre droit), ambassadeur d'Empire à Paris, du 21 août au 20 décembre 1848. — P. 437.

**RAVEAUX Franz** (1810-1851) : négociant en cigares à Cologne. Libéral, il fut en 1848 membre du Parlement préparatoire et l'un des chefs du Centre à l'Assemblée nationale de Francfort; nommé le 21 août ambassadeur en Suisse, il fut en 1849 membre du Parlement croupion de Stuttgart et, du 6 au 18 juin, du gouvernement provisoire; membre de la Commission de la Guerre et de la Commission civile à l'armée révolutionnaire du Bade, il émigra, après la défaite, en Suisse, en France et en Belgique. — Pp. 31, 32, 34, 35, 40.

**REHFELD** : diacre à Sorau (Brandebourg); en 1848 membre de l'Assemblée nationale de Berlin où il appartint d'abord à la gauche, puis après la crise de septembre à la droite. — P. 72.

**REICHENBACH Eduard**, comte von (1812-1869) : démocrate silésien; membre de l'Assemblée nationale de Berlin où il siégeait à gauche; il collabora à la *Réforme*. Au deuxième congrès démocrate de Berlin, en octobre 1848, il fut élu membre du « Comité central des démocrates d'Allemagne ». — Pp. 106, 128, 226, 269, 340.

**REICHENSBERGER I August** (1808-1895) : magistrat, politicien catholique; membre de l'Assemblée nationale prussienne, puis de celle de Francfort où il siégea à la droite. Plus tard il dirigea le parti du centre. — P. 108.

**REICHENSBERGER II Peter-Franz** (1818-1892) : frère du précédent; magistrat à Coblenz, chef des cléricaux de droite à l'Assemblée nationale de Berlin et à la première Chambre des députés prussienne; il fut plus tard un des fondateurs du parti du centre. — Pp. 120, 214, 240, 254, 286 à 289, 357.

**REUTER** : conseiller à la Diète provinciale de Johannisburg; démocrate; en 1848, membre de l'Assemblée nationale de Berlin (extrême-gauche).

En octobre, il participa au deuxième Congrès démocrate à Berlin; en 1849, il fut membre de la première Chambre des députés prussienne. — Pp. 75, 79, 240, 249.

RICHTER Karl (1804-1869) : professeur de théologie à Pelpin (Prusse occidentale); en 1848, député à l'Assemblée nationale prussienne (gauche). — Pp. 247, 248.

RIEDEL Adolf-Friedrich-Johann (1809-1872) : historien; en 1848-49, membre de l'Assemblée nationale de Berlin et de la première Chambre des députés prussienne; il siégeait à droite. — P. 109.

RITZ : conseiller du gouvernement à Aix-la-Chapelle. En 1848, membre de l'Assemblée nationale de Berlin (droite). — Pp. 77, 78, 213, 234, 357.

ROBESPIERRE Maximilien (1758-1794) : homme politique de la Révolution française, dirigeant des Jacobins. En 1793 et 1794, il fut le chef du gouvernement révolutionnaire. — Pp. 191, 193.

ROCHOW Gustav-Adolf von (1792-1847) : ministre prussien de l'Intérieur (1834-1843). — P. 52.

ROBERTUS (1805-1875), économiste; en 1848 il dirigeait le centre gauche à l'Assemblée nationale de Berlin, et devint ministre prussien des Cultes dans le cabinet Auerswald (15 juin-septembre 1848). — Pp. 140, 141, 214, 239, 336.

ROGIER Charles (1800-1885) : homme d'état belge; chef du gouvernement et ministre de l'Intérieur de 1847 à 1852. — P. 230.

ROLIN Hippolyte (1804-1888) : avocat belge et homme politique libéral; ministre des Travaux publics du 18 juillet 1848 au 12 août 1850. — P. 388.

ROSENKRANZ (1805-1879) : hégélien, professeur à Königsberg. Philosophe et historien de la littérature. — P. 420.

ROTNSCHILD James de (1792-1868) : chef de la banque d'affaires de ce nom à Paris; eut une grande influence sur la politique de la monarchie de Juillet. — P. 157.

ROTTECK (1775-1840) : historien, un des dirigeants des libéraux de l'Allemagne du Sud. — Pp. 47, 104.

ROUCEMONT DE LOWEMBERG : banquier français. — P. 157.

RUGE Arnold (1802-1880) : philosophe jeune-hégélien, publiciste et homme politique. Il collabora avec Marx aux *Annales franco-allemandes*. Les deux hommes se séparèrent bientôt. Marx reprochait en particulier à Ruge ses raisonnements vagues et sa philosophie creuse. En 1848, il siégea à l'extrême-gauche de l'Assemblée de Francfort. Il émigra à Londres. Vers 1860, il se rallia à Bismarck. — Pp. 65, 429 à 433, 435, 437 à 440.

RUSSEL John, lord (1792-1878) : membre du Parlement en 1813, il s'attacha, à partir de 1820, à la question de la réforme parlementaire, et devint leader des whigs. En 1845, il se convertit au libre-échange. En 1846, il fut chargé de former un ministère qui dura jusqu'en 1852. — Pp. 253, 436, 439.

SCHAFFGOTSCH : comte silésien, grand propriétaire foncier. — P. 73.

SCHARNHORST Gerhard, Johann David von (1755-1813) : général prussien. Il joua un grand rôle dans la réorganisation de l'armée prussienne après Iéna. — Pp. 277, 279.

SCHLEIERMACHER (1768-1834) : théologien, prêtre et prédicateur, violent adversaire du rationalisme, très influencé par la philosophie romantique allemande. — P. 109.

SCHLEINITZ Alexander, baron von (1807-1885) : du 20 au 25 juin 1848, ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Camphausen. — Pp. 140, 258.

SCHLÖFFEL Friedrich-Wilhelm (1800-1870) : industriel de Silésie, démocrate. En 1848-49, il siégea à gauche à l'Assemblée nationale de Francfort; après l'insurrection de septembre à Francfort, il fut inculpé. Il prit part au soulèvement du Bade et émigra ensuite en Suisse et en Amérique. — Pp. 33, 65, 426.

SCHMERLINGK Anton von (1805-1893) : homme d'Etat autrichien, libéral; en 1848, membre de l'Assemblée nationale de Francfort (centre droit); ministre de l'Intérieur de juillet à septembre; chef du gouvernement et ministre des Affaires étrangères de septembre à décembre 1848, puis ministre autrichien de la Justice de 1849 à 1851. — Pp. 368, 410.

SCHMIDT Ernst Friedrich Franz : catholique allemand, prédicateur en Silésie; démocrate, membre de l'Assemblée nationale de Francfort où il siégeait à gauche. — Pp. 425, 426.

SCHNEIDER : bourgmestre de Schönebeck, libéral; en 1848, député à l'Assemblée nationale prussienne où il siégea d'abord à droite, puis au centre gauche. — Pp. 282 à 285.

SCHNEIDER II Karl : avocat à Cologne. En 1848, membre de l'Association démocratique et président du Comité central des Associations démocratiques de Cologne. Le 21 juillet, il devint membre du bureau des Associations démocratiques de Rhénanie-Westphalie, en août, président du premier Congrès démocrate de Rhénanie, en septembre, membre de la commission de sécurité de Cologne. En 1849, il fut membre de la première Chambre des députés prussienne; il défendit les communistes en 1852, au procès de Cologne. — Pp. 112, 113.

SCHOLTZ : en 1848, député à l'Assemblée nationale prussienne. — P. 227.

SCHRAMM Rudolf (1813-1882) : assesseur à Krefeld; en 1848, prési-

dent du Club démocratique de Berlin, membre de l'Assemblée nationale de Berlin (extrême-gauche); il participa en octobre au deuxième congrès des démocrates à Berlin; il fut membre en 1849 de la première Chambre des députés prussienne; de 1849 à 1859 il émigra en Angleterre. Il devint plus tard partisan de Bismarck. — Pp. 127, 268.

SCHRECKENSTEIN Ludwig, baron Roth von (1789-1858) : général prussien, ministre de la Guerre dans le cabinet Auerswald-Hansemann. — Pp. 36, 124, 140, 211, 221, 225, 237, 238, 277 à 280, 368.

SCHÜCKING Levin (1814-1883) : écrivain et rédacteur à la *Kölnische Zeitung* de 1845 à 1852. — Pp. 447 à 450.

SCHULTZ : magistrat à Wanzleben; démocrate, membre de l'Assemblée nationale de Berlin, où il appartenait à l'extrême-gauche. — Pp. 105, 233, 234.

SCHULTZE Franz-Hermann, de Delitzsch (1800-1883) : en 1848-49 membre de l'Assemblée nationale de Berlin (centre gauche), président de la Commission chargée d'examiner la situation des ouvriers et des artisans. Il fut membre de la première Chambre des députés prussienne. Marx et Engels polémiquèrent plus tard contre ses conceptions économiques. Il s'efforça de créer des sociétés populaires dont le but essentiel était de détourner la classe ouvrière de la lutte de classe. — Pp. 102 à 104, 106, 276, 358.

SCHUSELKA Franz (1811-1889) : publiciste autrichien libéral; en 1848 membre du Parlement préparatoire et du Comité des Cinquante. Membre (gauche modérée) de l'Assemblée nationale de Francfort (jusqu'au 27 juillet 1848), et à partir du 3 août 1848 de la Diète autrichienne. — Pp. 422, 423.

SEBALDT : conseiller d'Etat prussien en 1848; conseiller provincial et maire de Trèves. — P. 121.

SÉBASTIANI François Horace Bastien (1772-1851) : général français, ministre des Affaires étrangères de 1830 à 1832. — P. 182.

SÉNARD Antoine-Marie (1800-1885) : républicain français; du 5 au 29 juin 1848, président de l'Assemblée nationale constituante; ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de Cavaignac (25 juin-13 octobre). — P. 176.

SENFf Emil : magistrat à Inowroclaw (Posnanie), membre de l'Assemblée nationale de Francfort (jusqu'au 2 septembre 1848), plus tard progressiste. — Pp. 411 à 414, 416, 418, 425, 427.

SIEBERT : imprimeur, démocrate; en 1848, député à l'Assemblée nationale prussienne (gauche). — P. 270.

SIMONS Ludwig (1803-1870) : magistrat à Elberfeld; en 1848-49, membre de droite de l'Assemblée nationale de Berlin, et de la première Chambre des députés prussienne; il fut ministre de la Justice de Prusse, du 11 avril 1849 à 1860. — Pp. 254, 291, 356.

SMITH Adam (1723-1790) : philosophe et économiste écossais. Professeur de logique à Glasgow. Au cours de voyages en France, il se lia avec Turgot, Quesnay et les philosophes de l'Encyclopédie. En 1776, il fit paraître les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, où il établit que le travail est source de toute richesse. — P. 354.

SOBRIER Marie-Joseph (1825-1854) : journaliste français et républicain démocrate. Membre du « Club de la Révolution ». Du 9 mars au 15 mai 1848, il publia le journal : *La Commune de Paris*; un des chefs de la manifestation du 15 mai 1848, il fut condamné à sept ans de détention. — P. 193.

SOLMS-LICH und HOHENSOLMS Ludwig, prince von (1805-1880) : grand propriétaire foncier de Hesse et de Rhénanie. — P. 52.

SOMMER : magistrat à Arnsberg; membre de l'Assemblée nationale de Berlin (extrême-droite). — P. 240.

STEIN Heinrich Friedrich Karl, baron von (1757-1831) : homme d'Etat prussien, libéral, influencé par les idées de la Révolution française. Les hommes qui, avec Scharnhorst et Gneisenau, Clausewitz, Boyen et Grolmann, se groupèrent autour de lui, se proposaient de transformer les institutions prussiennes caduques, afin de promouvoir un soulèvement populaire et se libérer ainsi de l'occupation étrangère. Ses réformes (abolition de l'assujettissement héréditaire et du servage, autonomie administrative des villes, réorganisation de l'armée) visaient à limiter la puissance féodale des hobereaux. Victime d'intrigues qui le firent passer pour un agent du tsar, il dut s'enfuir à l'étranger en 1808. En 1812, il trouva en Russie un champ d'activité politique dans la lutte contre Napoléon et devint conseiller du tsar. — Pp. 148, 283.

STEIN Julius (1813-1883) : professeur à Breslau. En 1848-49, président du Club démocratique de Berlin, membre de l'Assemblée nationale de Berlin (gauche) et de la première Chambre des députés prussienne; il fut plus tard rédacteur en chef de la *Breslauer Zeitung*. — P. 128.

STEINAECKER, baron von (1781-1851) : général prussien commandant la forteresse de Posen en 1846 et 1848. — Pp. 118, 258, 400.

STENZEL Gustav Adolf Harald (1792-1854) : professeur à Breslau, historien, libéral; membre de l'Assemblée nationale de Francfort et de sa commission du droit et des questions internationales; il fit partie du centre gauche jusqu'au soulèvement de septembre, puis du centre droit : il était partisan de la petite Allemagne. — Pp. 392 à 396, 398, 400 à 413.

STRADAL : juriste allemand de Teplitz. — P. 264.

STUPP Heinrich-Joseph (1793-1870) : magistrat à Cologne; en 1848, membre de l'Assemblée nationale de Berlin (extrême-droite). De 1851 à 1863, maire de Cologne. — Pp. 129 à 132, 357, 388.

SYDOW Adolf (1800-1882) : prédicateur à Berlin, adepte de Schleiermacher. En 1848, membre de l'Assemblée nationale de Berlin, où il siégeait à droite. — Pp. 107, 108.

**TEDESCO** Victor André (1821-1897) : socialiste belge, avocat à Liège; membre de l'« Association démocratique » de Bruxelles; en 1848, il fut condamné à mort pour avoir participé à la préparation de l'affaire de Risquons-Tout; sa peine fut commuée en 30 ans de prison; il fut remis en liberté en 1854. — P. 458.

**TELL** Guillaume et **WINKELRIED** : héros nationaux suisses. Arnold de Winkelried combattit avec héroïsme à Sempach près de Lucerne et y fut tué (9 juillet 1326). Cette bataille opposait les Suisses aux troupes du duc Léopold d'Autriche. — P. 42.

**TEMME** Jodocus-Donatus-Hubertus (1798-1881) : démocrate de Munster. En 1848, ce fut un des dirigeants de l'extrême-gauche à l'Assemblée nationale de Berlin. Membre de l'Assemblée nationale de Francfort en janvier 1849, puis du parlement de Stuttgart, arrêté ensuite pour haute trahison, acquitté en 1850, il émigra en 1852 en Suisse. — Pp. 62, 78, 124, 230.

**THUN** Léo, comte von (1811-1888); homme d'Etat réactionnaire autrichien d'origine tchèque; en 1848, président du gouvernement de Bohême; ministre des Cultes de 1849 à 1860. Il fut l'un des conseillers les plus intimes de François-Joseph. — P. 150, 152.

**TILLY**, Johann Tserclaes, comte von (1559-1632) : général en chef de la Ligue catholique pendant la guerre de Trente ans; ses troupes mirent Magdebourg à sac. — P. 152.

**TRÉLAT** Ulysse (1795-1879) : homme politique français républicain; rédacteur au *National*; en 1848, membre de l'Assemblée nationale constituante, ministre des Travaux publics du 11 mai au 28 juin 1848. — P. 182.

**TRESCKOW** Sigismund Otto : hobereau prussien, propriétaire foncier. Son fils Hermann (1818-1900) officier prussien qui prit part en 1848-49, à la campagne contre le Danemark. — P. 397.

**TÜSHAUS** : président à la Cour d'Appel de Munster, clercal, membre d'extrême-droite de l'Assemblée nationale de Berlin. — Pp. 239, 240.

**VALDENAIRE** Victor (1791-1859) : propriétaire foncier des environs de Trèves; démocrate; membre de la gauche de l'Assemblée nationale de Berlin. — Pp. 120, 357.

**VENEDEY** Jakob (1805-1871) : historien et publiciste de Cologne. En 1848, membre du Parlement préparatoire et de l'Assemblée nationale de Francfort (centre gauche). — Pp. 50, 192, 463.

**VERHAEGEN** Pierre Theodore (1800-1862) : homme politique belge libéral. — P. 388.

**VERGNIAUD** Pierre (1753-1793) : avocat bordelais, homme politique de la Révolution française. En 1791 il dirigea les Girondins à l'Assemblée législative. A la Convention, il combattit les Montagnards. Subit la peine capitale après la chute des Girondins. — P. 109

**VILLANY**, baron : noble tchèque; en 1848, il fit partie de la Ligue Saint-Wenceslas et du Comité de préparation du Congrès slave. Il fut arrêté après l'insurrection de Prague de juin 1848. — P. 262.

**VINCKE** Georg, baron von (1811-1875) : homme politique prussien, libéral, membre de la Diète unifiée; il fut l'un des chefs de la droite et des partisans de la petite Allemagne, il démissionna en février 1849; il fut ensuite membre de la première Chambre des députés prussienne. — Pp. 49, 238, 435.

**VOGT** Karl (1817-1895) : professeur à Giessen. En 1848 il fut membre du Parlement préparatoire, puis de l'Assemblée nationale de Francfort (gauche). En 1849, il appartint au gouvernement provisoire du Bade. Ensuite il émigra en Suisse et devint professeur à l'université de Genève. Matérialiste vulgaire, il fut un adversaire acharné du mouvement ouvrier, et fut démasqué comme agent de Napoléon III. — P. 284.

**WACHSMUTH** Franz Rudolph : juge à Retz, dans le Brandebourg; en 1848, membre de l'Assemblée nationale de Berlin où il siégeait au centre gauche; il évolua ensuite vers la gauche. — P. 298.

**WALDECK** Benedikt (1802-1870) : magistrat à Berlin, démocrate, en 1848 membre de l'Assemblée nationale de Berlin dont il devint vice-président le 28 octobre; leader de gauche; en 1849, membre de la première Chambre des députés prussienne, ensuite un des dirigeants du parti progressiste. — Pp. 214, 285, 286.

**WALLMODEN** Karl, comte von (1792-1883) : général autrichien; en 1848-49, il prit part à l'écrasement du mouvement révolutionnaire en Bohême et en Hongrie. — P. 151.

**WANDER** : pasteur à Striegau; membre de la gauche de l'Assemblée nationale de Berlin. — P. 275.

**WANGENHEIM** Karl August von (1773-1850) : propriétaire foncier féodal, et conseiller à la cour d'appel de Poméranie, membre de la Diète unifiée et de l'Assemblée nationale de Berlin (centre gauche). — P. 339.

**WARTENSLEBEN** Alexandre, comte von (1807-1883) : propriétaire foncier de Poméranie, membre de l'Assemblée nationale de Francfort où il siégeait à droite. — Pp. 422, 423.

**WEERTH** Georg (1822-1856) : journaliste prolétarien; membre de l'Association démocratique de Bruxelles, puis de la Ligue des communistes. Ami de Marx et d'Engels, collaborateur de la *Nouvelle Gazette rhénane* en 1848-49. — P. 29.

**WEICHSEL** : magistrat à Magdebourg; membre de l'Assemblée nationale de Berlin (centre gauche). — Pp. 212, 213.

**WELDEN** Franz-Ludwig, baron von (1782-1853) : général autrichien, gouverneur de Vienne (3 novembre 1848-12 avril 1849). Commandant en chef des troupes qui réprimèrent la révolution hongroise. — Pp. 137, 445, 446, 449.

WENCELIUS : médecin à Trèves, démocrate, membre de l'Assemblée nationale de Berlin où il appartenait à la gauche. — Pp. 120, 357.

WERNER Johann-Peter : avocat à Coblenze. Membre de l'Assemblée nationale de Francfort (centre gauche). Il démissionna le 3 janvier 1849. — Pp. 35, 410.

WIEDENMANN Christian : avocat à Dusseldorf; en 1848, membre du centre de l'Assemblée nationale de Francfort; sous-secrétaire d'Etat à la Justice dans le ministère impérial (du 9 août 1848 au 10 mai 1849). — P. 287.

WIGAND Otto (1795-1870) : éditeur à Leipzig avant la révolution de mars 1848, il éditait les productions des jeunes hégéliens. — P. 417.

WILDENBRUCH Ludwig von (1803-1874) : diplomate prussien; ambassadeur à Copenhague en 1848. — Pp. 235, 321.

WILLISEN Wilhelm, baron von (1790-1879) : général prussien, plénipotentiaire en Posnanie de mars à mai 1848. — Pp. 75, 76, 133, 400, 401.

WINDISCHCRAETZ Alfred, prince von (1787-1862) : feld-maréchal autrichien; il participa à la répression des mouvements révolutionnaires à Prague, à Vienne et en Hongrie. — Pp. 116, 118, 151, 152, 166, 262, 324, 368.

WOLFERS Franz-Anton von : a collaboré à la *Kölnische Zeitung* de 1847 à 1849. — Pp. 186, 189 à 194, 350.

WOLFF : membre de l'Assemblée nationale de Berlin (centre gauche). — P. 240.

WRANGEL Friedrich von (1784-1877) : général prussien; un des chefs de la camarilla militaire réactionnaire. En 1848, commandant en chef du 3<sup>e</sup> corps d'armée à Berlin. — Pp. 234, 323.

WYBICKI Joseph (1747-1822) : homme politique et poète polonais. Auteur des paroles de la « Marche de Dombrowski » qui devint plus tard l'hymne national polonais. — P. 398.

YPSILANTI Alexandre (1792-1828) : général russe. Au service de la Russie il fut aide de camp d'Alexandre 1<sup>er</sup>. Il accepta en 1820 le commandement de l'Hétairie grecque, entra à Jassy en 1821, appela les Grecs à l'indépendance et arriva à Bucarest. Mais désavoué par la Russie, délaissé par les Roumains, il fut battu par le pacha Widdin à Dragasani. Il se réfugia en Autriche où il fut arrêté et incarcéré jusqu'en 1827. — P. 205.

ZACHARIAE : magistrat à Stettin; en 1848, membre de l'Assemblée nationale et chef du centre droit. — Pp. 107, 111, 213, 214, 291.

ZACHARIAS : commerçant de Berlin; membre de l'Assemblée nationale de Berlin où il siégeait au centre. — P. 222.

ZITZ Franz (1803-1877) : avocat à Mayence. Démocrate, il fut membre du Parlement préparatoire et siégea à la gauche de l'Assemblée nationale de Francfort. En juin, il participa à Francfort au premier Congrès démocrate, et fut délégué par l'Association démocrate de Mayence au deuxième Congrès démocratique de Berlin. En 1849, il prit part au soulèvement du Bade et du Palatinat et émigra ensuite en Amérique. — Pp. 32, 65.

ZWEIFFEL : procureur général à Cologne (1847-1849); cléricale, membre de l'Assemblée nationale de Berlin où il siégeait à droite. — Pp. 120, 219, 220, 228 à 230, 254, 256, 258, 259.

## TABLE DES MATIÈRES

### Introduction

LA NOUVELLE GAZETTE RHENANE  
(1<sup>er</sup> juin 1848 - 5 septembre 1848)

Déclaration du Comité de rédaction de la *Nouvelle Gazette rhénane*  
L'Assemblée de Francfort  
Hüser  
Le dernier exploit de la maison de Bourbon  
Le parti démocratique  
La déclaration de Camphausen à la séance du 30 mai  
Questions de vie ou de mort  
Le ministère Camphausen  
Comédie guerrière dans le Schleswig-Holstein  
La réaction  
Comité de sûreté générale  
Programme du parti radical-démocrate et de la gauche à Francfort  
Débats ententistes à Berlin  
Débats ententistes  
La question de l'adresse  
Nouveau partage de la Pologne  
Le bouclier de la dynastie  
Cologne en danger  
Déclaration d'incompétence des Assemblées de Francfort et de Berlin  
Le débat sur la révolution à Berlin  
Position des partis à Cologne  
L'assemblée ententiste du 15 juin  
L'insurrection de Prague  
L'arrestation de Valdenaire — Sebaldt  
La séance ententiste du 17 juin  
L'amendement Stupp  
Nouvelle politique en Posnanie

Chute du ministère Camphausen  
 Premier acte de l'Assemblée nationale allemande de Francfort  
 Le cabinet Hansemann  
 Un article de la *Neue Berliner Zeitung* sur les chartistes  
 Menace de la *Gazette* de Gervinus  
 Le mémoire de Patow sur le rachat  
 Caractère démocratique de l'insurrection (de Prague)  
 Nouvelles de Paris  
 Nouvelles de Paris  
 Détails sur le 23 juin  
 Nouvelles de Paris  
 Le *Northern Star* parle de la *Nouvelle Gazette rhénane*  
 Le 23 juin  
 Le 24 juin  
 Le 25 juin  
 La révolution de juin  
 La *Kölnische Zeitung* et la révolution de juin  
 La révolution de juin (Le déroulement de l'insurrection parisienne)  
 La politique étrangère allemande  
 Marrast et Thiers  
 Débats ententistes  
 Arrestations  
 Arrestations  
 Débats ententistes  
 Information judiciaire contre la *Nouvelle Gazette rhénane*  
 Débats ententistes à Berlin  
 Le ministère d'action  
 Débats ententistes  
 La crise ministérielle  
 Séance ententiste du 4 juillet (deuxième article)  
 Information judiciaire contre la *Nouvelle Gazette rhénane*  
 La politique étrangère allemande et les derniers événements de Prague  
 Débats ententistes du 7 juillet  
 M. Forstmann et le crédit d'Etat  
 Débats ententistes  
 Le débat sur la proposition Jacoby  
 Interdiction des clubs à Stuttgart et à Heidelberg  
 Projet de loi sur la presse en Prusse  
 Projet de loi sur la milice civique  
 L'armistice avec le Danemark  
 La *Concordia* de Turin  
 Le projet de loi sur l'emprunt forcé et son exposé des motifs  
 Débat ententiste sur les Etats régionaux  
 La dissolution des Associations démocratiques dans le Bade  
 Projet de loi sur l'abrogation des charges féodales  
 La *Kölnische Zeitung* et la situation en Angleterre

Débat ententiste sur l'affaire Valdenaire  
 La note russe  
 Le ministère Hansemann et le projet de loi pénale de la vieille Prusse  
 La *Kölnische Zeitung* et l'emprunt forcé  
 Le discours de Proudhon contre Thiers  
 Débat sur la législation du rachat en vigueur jusqu'à présent  
 La Belgique « Etat modèle »  
 Le débat sur la Pologne à Francfort  
 Le droit de citoyenneté dans l'empire allemand et la police prussienne  
 La lutte libératrice des Italiens et les causes de son échec actuel  
 La *Kölnische Zeitung* et l'Italie  
 La *Zeitungs-Halle* et la province rhénane  
 Médiation et intervention de Radetzky et de Cavaignac  
 Les condamnations à mort d'Anvers  
 Le conflit entre Marx et la qualité de sujet prussien

*Index des noms cités*